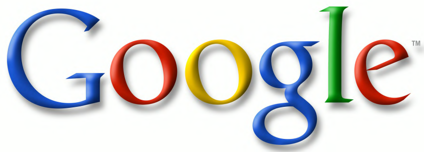
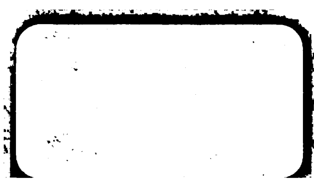



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08245292 5





HISTOIRE
D'ALGER,

ET DU

BOMBARDEMENT DE CETTE VILLE

EN 1816.

DESCRIPTION DE CE ROYAUME ET DES RÉVOLUTIONS QUI Y SONT ARRIVÉES, DE LA VILLE D'ALGER ET DE SES FORTIFICATIONS, DE SES FORCES DE TERRE ET DE MER, MŒURS ET COSTUMES DES HABITANS, DES MORES, DES ARABES, DES JUIFS, DES CHRÉTIENS; DE SES LOIS, DE SON COMMERCE ET DE SES REVENUS, ETC., ETC.

AVEC UNE CARTE DU ROYAUME

ET VUE LITHOGRAPHIÉE DE LA VILLE D'ALGER, DE SES FORTIFICATIONS ET DE SA RADE.

DEUXIÈME ÉDITION.



PARIS,
CHEZ PILTAN, LIBRAIRE,
RUE DES SAINTS-PÈRES, No 31, FAUBOURG SAINT-GERMAIN,
ET CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1830.

Algeria

OD

HISTOIRE D'ALGER,


Chateau de



C 2 C.

[Laugier de Tassy, N]

HISTOIRE

D'ALGER,

ET DU

BOMBARDEMENT DE CETTE VILLE

EN 1816.

DESCRIPTION DE CE ROYAUME ET DES RÉVOLUTIONS QUI Y SONT ARRIVÉES, DE LA VILLE D'ALGER ET DE SES FORTIFICATIONS, DE SES FORCES DE TERRE ET DE MER, MŒURS ET COSTUMES DES HABITANS, DES MORES, DES ARABES, DES JUIFS, DES CHRÉTIENS; DE SES LOIS, DE SON COMMERCE ET DE SES REVENUS, ETC., ETC.

AVEC UNE CARTE DU ROYAUME

ET VUE LITHOGRAPHIÉE DE LA VILLE D'ALGER, DE SES FORTIFICATIONS ET DE SA RADE.



PARIS,

CHEZ PILTAN, LIBRAIRE,

RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 31, FAUBOURG SAINT-GERMAIN,

ET CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1830.

T.F.M.

IMPRIMERIE DE DAVID,
BOULEVART POISSONNIÈRE, n° 6.

PRÉFACE.

Le besoin qu'on a d'une histoire exacte des États de Barbarie, me fait présumer que celle-ci sera favorablement reçue du Public. Les mémoires qui la composent furent d'abord dressés pour mon usage particulier : mais après avoir fait rapport de ma commission, mes supérieurs m'ordonnèrent de les publier. On parle partout des Algériens, de leurs cruautés, et des châtimens qu'ils méritent; mais avec tout cela ce peuple est aussi peu connu que les sauvages des parties les plus reculées de l'Amérique.

J'ai été court sur l'ancienneté et les révolutions du royaume d'Alger, pour m'attacher plus particulièrement à décrire son état présent. J'ai été témoin

d'une partie des événemens que je rapporte, et les autres m'ont été communiqués par des personnes d'une véracité reconnue. J'ai répandu dans cet ouvrage quelques relations qui servent à l'éclaircissement de certains faits, dont plusieurs se sont passés sous mes yeux.

Ceux qui souhaiteront d'être plus particulièrement instruits de l'état ancien des Régences Barbaresques, trouveront de quoi se satisfaire dans les descriptions exactes qu'en ont donné Esebruardi Sehravardensem, savant auteur arabe; Ibnu Alraquik, historien africain; Grammaye, Louis de Marmol, Pierre Davity, Jean Léon, surnommé l'Africain, Diego de Haëda, et Dapper, qui a recueilli tout tout ce qu'on a écrit de plus curieux sur l'histoire d'Afrique.

La plupart des chrétiens sont si fort prévenus contre les Turcs, et tous les

autres mahométans, qu'ils semblent manquer de termes pour exprimer leur animosité contre ces peuples. Plusieurs y sont portés par les rapports de certains moines espagnols, qui répandent mille faussetés, pour rehausser le mérite de leurs rédemptions. Cette haine est augmentée quelquefois par les fausses relations de prétendus esclaves, qui mendient ça et là, chargés de chaînes qu'ils n'ont jamais portées sur les lieux. Pour mieux colorer leur fraude, ils produisent un certificat des Pères de la Merci, qu'ils ont obtenu ou acheté de quelque captif qui a été réellement racheté.

Je me flatte que le chapitre qui roule sur le traitement des esclaves d'Alger fera tomber le masque et dissipera les préjugés du public à cet égard. Bien des gens les ont si fort enracinés, qu'ils mettent les Barbaresques de niveau avec les brutes. Ils s'i-

maginent que ces peuples sont destitués de sens et de raison, incapables de vertu et au dessous des bêtes. On m'a demandé plus d'une fois s'ils avaient quelque idée de la Divinité. Mais je suis persuadé que si ces personnes venaient à converser avec des mahométans déguisés en chrétiens, elles leur trouveraient autant de raison et de solidité qu'à ces derniers : mais qu'ils reprissent le turban, aussitôt toutes leurs qualités disparaîtraient. Avouons ingénument que l'homme est à peu-près le même dans toutes les nations. C'est partout le même amour-propre, avec la même indifférence envers les autres; la même ingratitude, les mêmes injustices, le même orgueil, etc. Nos vices et nos vertus ne sont que des modifications qui varient selon l'éducation, les lois, les coutumes, le climat et le tempérament; de sorte que ce qui est blâmé dans un pays est loué dans un autre.

La lecture de ce livre pourra diminuer les préjugés de ceux qui sont capables de réfléchir. Ils y verront que les coutumes de quelques nations européennes ne sont pas moins ridicules, ni leurs pratiques moins insoutenables que celles d'un peuple qu'ils détestent si fort.

Mais je ne suis point surpris de voir tant de gens prévenus contre les Barbaresques, puisque la différence de patrie ou de religion est un motif suffisant pour faire haïr et mépriser les autres. Il y a des hommes si préoccupés, qu'ils ne veulent même pas écouter ceux qui tâchent de les détromper.

Réfléchissons sérieusement sur nous-mêmes, et nous nous trouverons coupables des mêmes vices que nous imputons aux autres nations: D'où vient que les voyageurs sont plus modérés et plus indulgens que ceux qui n'ont

jamais quitté leurs foyers? C'est qu'en conversant avec les différens peuples, ils en découvrent les bonnes qualités comme les mauvaises, et qu'ils restent convaincus de l'injustice des idées qu'ils s'en étaient faites. Je ne parle point ici de ces voyageurs frivoles et légers qui parcourent les pays en poste, et n'en voient que les maisons. Hautains, remplis d'eux-mêmes, et sans nulle connaissance de leur propre pays, tout ce qu'ils voient chez l'étranger leur parait insupportable. Apperçoivent-ils quelque différence dans le culte religieux, dans l'habillement, la manière de vivre ou les amusemeus, dès-lors c'est un pays détestable, habité par des stupides. Il en est autrement des voyageurs sensés. Ils quittent leur patrie dans le dessein de faire tourner leurs voyages tant au bien général qu'à leur avantage particulier : ils entrent dans l'examen critique des

lois et des coutumes des différentes nations qu'ils parcourent; ils en recherchent les causes, en combinent les effets, et se déclarent ensuite impartialement pour ce qui est le meilleur.

J'ai conclu l'histoire d'Alger par quelques réflexions sur le bon et le mauvais du gouvernement et des coutumes de ce royaume. Je suis bien éloigné de me donner pour l'apologiste des Algériens; je prétends seulement montrer que les vices qui excitent de si vives clameurs contre eux ne sont pas moins communs, sous d'autres formes, dans les états qui se glorifient de leurs talens, de leur littérature, et de la sagesse de leur gouvernement; que les Algériens n'ont besoin que d'une police un peu mieux réglée, et d'une administration mieux conçue; que les excès et les violences dont ils se rendent coupables résul-

tent de la constitution de leur gouvernement et du caractère de leur milice.

J'ai toujours eu dans cet ouvrage l'attention de respecter la vérité, qui devrait être sacrée pour tous les historiens. J'ai rapporté chaque fait tel qu'il s'est réellement passé, sans chercher à en rehausser le mérite, ni à en atténuer le crime. En un mot, j'ai tâché de me dépouiller de tout préjugé, afin qu'instruit exactement de ce qu'il y a de bon et de mauvais dans la constitution de ces Etats, le lecteur puisse en porter un jugement juste.



HISTOIRE
D'ALGER.

CHAPITRE PREMIER.

Des Révolutions du royaume.

Le royaume d'Alger tire son nom de sa capitale. Il est fameux depuis long-temps par ses corsaires, qui ont osé s'attaquer aux plus puissans états de l'Europe. Ce royaume fait partie de la Barbarie, en Afrique. De-là vient que ses habitans et ceux des contrées voisines sont connus sous le nom général de *Barbares*. L'idée que nos préjugés attachent à ce nom renferme celles de cruauté, d'injustice, d'irreligion et d'inhumanité. Les ignorans s'imaginent qu'un Barbare ne diffère point des bêtes sauvages de l'Afrique, et qu'il n'agit que par instinct et par férocité. Ils croient que c'est là ce qui a fait donner le nom de Barbarie

au pays, d'où celui de Barbares a passé à ses habitans. Mais les relations de plusieurs voyageurs dignes de foi détruisent ces notions injurieuses. On y apprend qu'il y a plusieurs peuples dans le monde, quelques-uns même en Europe, plus ignorans et plus sauvages, et dont les coutumes tiennent plus de la férocité que celles des habitans de Barbarie. La plus grande partie de ces peuples sont aujourd'hui fort humains, et gouvernés par des lois.

Marmol dérive le nom de Barbarie du mot arabe *Ber*, qui signifie désert, parce que cette partie de l'Afrique l'était lorsque les Arabes vinrent l'habiter : voilà, selon cet auteur, la vraie origine de ce mot Barbarie; d'autres écrivains, pour assurer cette étymologie, allèguent le nom des habitans, qui, même jusqu'à ce jour, sont appelés *Bereberes*. Mais il s'en faut bien que cette preuve soit sans réplique; car il y a, outre les Bereberes, plusieurs autres nations distinctes, ou tribus Arabes, qui ont chacune leur nom particulier. Jean Léon, ancien historien, prétend que les Arabes donnèrent aux Africains blancs le nom de Barbares, du mot *Barbara*, qui signifie un son formé avec les dents serrées, tel

qu'étaient ceux du dialecte africain, qui pour cela parut aux Arabes un pur jargon. Je crois cette étymologie trop recherchée pour satisfaire un lecteur judicieux. J'aime mieux observer avec plusieurs auteurs qu'il était d'usage chez les Romains de donner le nom de Barbares à tous les peuples dont les coutumes différaient des leurs; de sorte qu'étranger et barbare étaient synonimes à Rome. Lors donc que César et Auguste eurent entièrement subjugué la partie de l'Afrique appelée Mauritanie, le nom en fut changé en celui de Barbarie, qui lui convenait d'autant mieux que les peuples de cette contrée étaient les plus sauvages que les Romains eussent encore conquis.

Ce royaume, qui, selon la plupart des auteurs, était la Mauritanie Césarienne, est situé entre les 33e et 37e degrés 22 min. de latitude nord, et entre les 16e et 26e de longitude, posant le premier méridien à l'île de Fare. Il est borné au nord par la Méditerranée; au midi, par Biledulgerid, ou ancienne Numédie; à l'orient, par le royaume de Fez, anciennement Mauritanie Tingitane; à l'occident, par le royaume de Tunis. Sa longueur d'orient en occident est de 202 lieues, et sa

plus grande largeur, du nord au sud, d'environ 100 lieues.

Je ne m'étendrai point sur l'ancienneté ni les révolutions de ce royaume. On sait qu'il a été possédé successivement par les Romains, les Vandales, les Grecs, et que, partagé ensuite en plusieurs districts, il fut gouverné par autant de souverains ou *cheques* arabes. Lorsque ces derniers étaient en guerre entre eux, il arrivait souvent que les armes d'Espagne faisaient pencher la balance du côté le plus favorable aux intérêts de cette monarchie. Mais, par une révolution qui semble naturelle à tous les états, ces princes perdirent des conquêtes qu'ils avaient eux-mêmes acquises injustement.

L'an 46 avant Jésus-Christ, César défit Scipion, et Juba, roi de Mauritanie, qui tenait le parti de Pompée. Juba fut tué, et son jeune fils envoyé à Rome. Les charmes qu'il y trouva dans l'étude des sciences et dans la pratique de la vertu, adoucirent parfaitement ses peines, et lui firent oublier la perte de son royaume. Cependant, ses belles qualités ne furent pas long-temps sans récompense. Elles lui gagnèrent l'affection d'Auguste, qui le rétablit dans son royaume de Mauritanie, et le

maria à Silerie, fille d'Antoine et de Cléopâtre. Juba en eut un fils nommé Ptolomée, qui lui succéda un peu avant l'empire de Caligula. Mais ce cruel et ambitieux empereur envahit bientôt après la Mauritanie; et ôta la vie à l'infortuné Ptolomée. Après cette malheureuse révolution, le royaume fut partagé en deux provinces. L'une reçut le nom de Mauritanie Césarienne, d'une ville que Juba avait nommée *Julia Cœsarea*, en l'honneur d'Auguste, son bienfaiteur. Il paraît, par des raisons assez probables, que c'est aujourd'hui la ville d'Alger. L'autre partie de la Mauritanie fut appelée *Tingitane*, de Tingis, aujourd'hui Tanger, capitale de la province d'Habad, dans le royaume de Fez, qui fut honoré autrefois de la résidence des gouvernemens romains, et à laquelle l'empereur Claude accorda plusieurs priviléges et immunités.

Les Vandales, après avoir conquis l'Espagne, passèrent en Afrique en 427, sous la conduite de leur roi Genseric. Ils subjuguèrent les deux Mauritanies, et détruisirent entièrement les belles villes et les superbes édifices élevés par les Romains, durant une possession paisible de 400 ans. Le pays resta sous la domination tyrannique de ces usurpa-

teurs jusqu'à l'année 553, qu'ils furent chassés par Bélisaire, général de l'empereur Justinien. Les Grecs restèrent en possession de la Mauritanie jusqu'en 663. Alors, les Arabes mahométans, animés par l'esprit de fanatisme, désolèrent l'Afrique jusqu'aux extrémités des deux Mauritanies. La plupart de ces furieux brigands s'en retournèrent avec leur butin, les autres s'établirent dans le pays. Mais ces conquêtes des Mahométans eurent la destinée ordinaire des usurpations. Les Africains, las de porter leur joug, recouvrèrent une grande partie de leur pays, et particulièrement la Barbarie. Le gouvernement en passa successivement à des familles et à des peuples différens. La ligne d'Idris et celle d'Abdérame gouvernèrent long-temps. Leur gloire fut beaucoup relevée par les conquêtes qu'ils firent en Espagne. Ces deux familles furent dépossédées par une branche des Zénètes et des Méquineces, qui eurent pour successeurs les Magaroas, autre branche des Zénètes. Ceux-ci conservèrent la souveraineté jusqu'à l'année 1051, qu'Aliel Texfin, de la tribu des Zinhagiens, subjugua entièrement les Arabes par la valeur de plusieurs Marabous, qui commandaient ses troupes. Pour perpétuer

la mémoire des glorieux exploits de ces prêtres guerriers, ce peuple reçut le nom de *Morabite*, et par corruption *Almoravide*. Le conquérant prit le titre *d'Emir al Muminin*, ou Empereur des fidèles. Mais la race des Almoravides ne subsista pas long-temps; car, dans le douzième siècle, le prêtre Mohavedin, aidé des Musamudins, qui s'étaient révoltés, ravagea tout le pays, et détrôna Brahen-Hali, dernier empereur des Almoravides. Ce prince, avec sa femme et le reste de sa famille, périt misérablement dans sa fuite parmi les rochers. Mohavedin monta alors sur le trône d'Afrique. Ses descendans furent appelés Mohavedins, et ensuite Mohades. Mais cette usurpation fut punie par les Bénimerins, de la tribu des Zénètes. Abdulac, gouverneur de Fez, était à leur tête. Les Bénimerins furent traités de même par Bénioates, autre branche de la tribu des Zénètes. Ces derniers furent vaincus à leur tour par les chefs des *Hesceins*, descendus des princes arabes qui régnaient dans le dixième siècle. Pour empêcher que l'Afrique ne sortît une seconde fois de leur famille, ils la partagèrent en plusieurs royaumes, subdivisés en provinces, sous le gouvernement de différens chefs.

Le royaume d'Alger fut divisé en quatre provinces. Rabmiramiz, le plus puissant de ceux qui devaient se partager ce royaume, promit de reconnaître les autres pour souverains de leurs territoires respectifs. Il choisit pour lui-même la partie qui avait pour capitale la ville nommée aujourd'hui Trémécen, dont il fit sa résidence. Les provinces de Ténez, d'Alger et de Bugia, furent le partage des trois autres princes. Ils prirent tous quatre le titre de roi. Ils avaient, dans l'étendue de leurs domaines respectifs, plusieurs chefs de tribus ou communautés arabes.

Cet établissement se maintint dans la paix pendant plusieurs siècles, chaque roi réglant sa conduite sur celle de ses prédécesseurs : mais le roi de Trémécen ayant enfreint ces réglemens, Albuférez, roi de Ténez, devenu très-puissant, et en même temps fort ambitieux, saisit cette occasion pour commencer la guerre. Il prit la ville de Bugia, et poussa ses conquêtes avec tant de rapidité, que le roi de Trémécen fut obligé de se soumettre à une paix désavantageuse. Les conditions furent que le roi de Tenez demeurerait en possession de ses conquêtes, et que celui de Trémécen serait son tributaire. Cet accommodement se

soutint jusqu'à la mort du roi de Ténez, qui partagea ses états entre ses trois fils. L'aîné eut le royaume de Ténez, le second celui de Gigery, et le troisième celui de Bugia. Ce dernier, nommé Abdalanaliz, entra en guerre avec le roi de Trémécen, et le succès répondit à sa valeur. Cet événement porta les Algériens, qui avaient été jusqu'ici tributaires du roi de Trémécen, à se soustraire à l'obéissance d'un si faible protecteur, pour transporter leur tribut au roi de Bugia. Ils crurent que ce dernier, devenu plus puissant, serait mieux en état de les défendre contre les attaques du dehors. Toute la Mauritanie aurait sans doute subi le joug de ce prince, si l'Espagne, informée des troubles de ce pays, n'eût envoyé une armée qui changea entièrement la face des affaires.

Sous le ministère du fameux cardinal Ximénez, Ferdinand V, roi d'Arragon, envoya en 1505 une armée en Afrique, commandée par le comte de Navarre, qui prit bientôt Oran. Cette ville était habitée par les Mores qui en 1492 avaient été chassés des royaumes de Grenade, de Valence et d'Arragon. Ce peuple hardi, entreprenant, instruit de la langue et des chemins du pays, causa des per-

tes considérable à l'Espagne, tant par ses courses, que par de fréquens débarquemens sur le territoire de cette couronne. Cependant l'armée espagnole poussant ses conquêtes, s'empara de Bugia et de plusieurs autres places. Les Algériens craignant que leur ville et leur pays ne devinssent à leur tour la proie des conquérans, s'adressèrent à Selim Eutémi, prince arabe renommé pour ses qualités militaires. Il mena avec lui nombre de braves Arabes des plaines de Mutija, dont il était le souverain. Il avait aussi avec lui sa femme Zaphire, princesse accomplie, et un fils d'environ douze ans. Malgré ce secours, une seconde flotte avec de nouvelles troupes, envoyées par Ferdinand, obligèrent bientôt la ville d'Alger à capituler. Elle s'engagea à faire hommage au monarque espagnol, à lui payer tribut, et à lui permettre de bâtir un fort sur une île située à l'opposite de la ville, où il mit une forte garnison. Ce fort bridait tellement les Algériens, qu'aucun corsaire ne pouvait entrer dans le port ni en sortir. Quelque dur et quelque incommode que fût pour eux un pareil joug, ils parurent le supporter avec patience. Mais enfin la mort de Ferdinand, arrivée en 1516, leur fit tenter de recouvrer

leur liberté. Pour mieux réussir, ils s'adressèrent au fameux Aruch Barberousse, corsaire mahométan, né à Mitylène, ville de l'Archipel. Les députés Algériens le rencontrèrent en mer, où il était en course avec son escadre. Ils le requirent de les délivrer du joug espagnol, et l'assurèrent d'une récompense proportionnée à l'importance du service et à la dignité de sa personne. Il leur donna une réponse très-favorable, et marcha vers leur capitale.

Ce corsaire dépêcha d'abord dix-huit galères et trente barques à Alger, pendant qu'il marche lui-même par terre avec tous les Turcs et les Mores, qu'il trouva disposés à s'engager dans une expédition si lucrative. Cette diligence de Barberousse remplit les Algériens des espérances les plus flatteuses. Ils regardaient ce pirate comme un foudre de guerre, qui portait avec lui la destruction assurée de tous ses ennemis. Sélim Eutémi, général des Algériens, fut le rencontrer à deux journées de la ville. Il était accompagné des principaux habitans, qui rendirent au corsaire les honneurs les plus extraordinaires, et le conduisirent en triomphe dans leur ville, parmi les acclamations du peuple. Il fut entretenu dans le palais du prince Sélim avec

toute la distinction possible. Ses troupes furent traitées aussi avec la plus grande libéralité, mais elles en abusèrent bientôt. Barberousse, enhardi par tant de soumissions, forma le perfide dessein de se rendre maître d'Alger et des provinces qui en dépendaient. Son conseil et ses officiers applaudirent à sa résolution, et lui jurèrent un secret inviolable. Ils connivaient en même temps à la licence des soldats Turcs. Ceux-ci commencèrent à agir en maîtres dans la ville et à la campagne, et remplirent tout de leurs désordres. Barberousse les laissait faire, persuadé qu'ils exciteraient bientôt des troubles qui favoriseraient l'exécution de ses projets.

Cependant le pirate, pour mieux tromper les Algériens, fit mine de vouloir agir contre l'ennemi. Il éleva une batterie à la porte qui regardait la mer, à environ cinq cents pas du fort espagnol. Mais son canon n'étant pas assez gros, il battit la place sans aucun succès pendant un mois entier. Ainsi il renvoya cette expédition à un autre temps.

Sélim Eutémi commença à s'apercevoir de la faute quil avait faite en demandant du secours à Barberousse. Ce corsaire le traitait déjà d'une manière fort hautaine, et ne dai-

gnait même plus le consulter dans la moindre des choses. Les habitans virent aussi ses desseins, et irrités par des outrages sans nombre, ils déclarèrent leur mécontentement.

Barberousse voyant qu'on pénétrait ses projets ambitieux, et qu'on s'en plaignait vivement, s'abandonna à sa férocité. Pour remplir plus tôt son exécrable dessein il résolut d'ôter la vie au prince Sélim, et de se faire proclamer roi par ses troupes en même temps qu'elles forçeraient les habitans à la soumission.

Ce qui hâta l'exécution de cette détestable entreprise, fut la violente passion que la beauté de la princesse Zaphire avait allumée dans le cœur du pirate. Il se flattait que, devenue veuve et sans secours, et lui maître absolu du pays, il lui serait aisé d'en faire son épouse. Ce projet flattait aussi son ambition. Aventurier de la plus basse extraction, il s'imagina que ce désavantage serait caché par l'illustre naissance de Zaphire, alliée aux plus puissans *cheques* des Arabes. Il crut que ce mariage le rendant respectable parmi ces princes, ils ne s'uniraient jamais pour le chasser d'un trône qu'il partagerait avec une princesse de leur nation.

Barberousse, rempli d'un projet si flatteur, épia le moment que Sélim fut seul dans le bain. Il se précipita sur lui dès qu'il y fut entré, et l'étrangla avec une serviette. Le pirate se retira promptement après ce coup, et revint bientôt avec une nombreuse suite, sous prétexte de se baigner lui-même selon sa coutume. Il affecta beaucoup de surprise et de chagrin sur la mort du prince. On débita que, selon toute apparence, il s'était évanoui, et qu'il était mort faute de secours. En même temps, Barberousse donna des ordres pour que ses troupes prissent les armes sans délai. Les Algériens, persuadés que ce coup partait du perfide Barberousse, et craignant que ses mauvais desseins ne s'étendissent jusque sur eux, se renfermèrent dans leurs maisons. Cette timide conduite laissa les Turcs maîtres de tout. Ils accompagnèrent Barberousse à cheval par toute la ville, et le proclamèrent roi d'Alger avec une pompe vraiment royale. Ces monstres, autorisant sa scélératessse du saint nom de Dieu, s'écriaient : « Longue vie à Aruch » Barberousse, invincible roi d'Alger, que » Dieu a choisi pour délivrer son peuple bien-» aimé de l'oppression des chrétiens, et les » gouverner avec clémence! Destruction à tous

» ceux qui s'opposeront à un souverain si gra-
» cieux! » Ces dernières paroles firent craindre un massacre aux habitans. Barberousse, entouré de ses gardes, se plaça sous un dais dans le palais du prince Sélim. Les troupes se dispersèrent dans les principales maisons de la ville, pour communiquer cet événement aux citoyens, et les requérir au nom du nouveau roi de se rendre incessamment auprès de lui, pour lui prêter serment de fidélité : ils leur promirent d'ailleurs de grandes faveurs et de grands avantages, s'ils prenaient part de bonne grâce à la cérémonie. On ne sera point surpris que, dans une circonstance où le refus aurait été suivi de mort, les citoyens se soient laissés conduire au palais. Après plusieurs beaux discours, de magnifiques promesses et des démonstrations d'amitié, on leur fit prêter serment et signer l'acte du couronnement du pirate. A la suite de cette cérémonie, les officiers de Barberousse, accompagnés d'un détachement, obligèrent les bourgeois d'aller de maison en maison avec eux, pour porter les autres habitans à suivre leur exemple. L'usurpateur fit ensuite proclamer son couronnement, et promit de gouverner son peuple avec équité. Il fit aussi publier un édit

pour le maintien de l'ordre, et de la discipline la plus exacte : mais cet édit n'était qu'un jeu. Il ordonna à tous les habitans de reprendre leurs occupations ordinaires, sans aucune crainte d'être molestés. Il les berça en même temps de l'espérance de les traiter en père indulgent.

Le fils du prince Sélim, persuadé que le tyran lui préparait le sort de son père, se retira secrètement à Oran, accompagné de deux seuls domestiques. Il s'y mit sous la protection de l'Espagne, et fut reçu du marquis de Gomarez, gouverneur de la place, avec toute l'affection et le respect dus à sa jeunesse, à sa naissance et à ses malheurs.

Barberousse, ainsi établi sur le trône d'Alger, fit réparer les fortifications de la citadelle, et y mit une forte garnison turque, avec l'artillerie nécessaire. Il y fit aussi battre monnaie en son nom.

Le peuple ne fut pas long-temps sans ressentir tout le poids de la tyrannie du pirate. Il fit étrangler tous ceux qu'il craignait ou soupçonnait être ses ennemis; et qui est-ce qui ne l'eût pas été ? Il se saisit de leurs effets, et extorqua de grosses amendes de ceux qui furent accusés d'avoir caché leur argent. Il

était si craint et si détesté, que lorsque lui ou ses soldats paraissaient en public, tous les habitans se renfermaient dans leurs maisons.

Cependant les troupes de Barberousse, qui se voyaient le soutien du pouvoir mal acquis du tyran, continuaient leurs excès. Les habitans en souffraient à tous égards. Ils étaient continuellement exposés aux insultes de cette soldatesque, qui leur enlevait leurs effets les plus précieux, et les obligeait d'abandonner leurs maisons de campagnes et leurs jardins.

Telles étaient les calamités de ce peuple, qui, peu auparavant, avait appelé Barberousse pour le protéger contre les Espagnols, et en repousser les invasions. Les Espagnols étaient néanmoins des maîtres beaucoup plus doux; et si les Algériens avaient eu recours aux Turcs pour les chasser, c'est qu'ils détestaient plus leur religion que leur gouvernement. Aussi s'adressèrent-ils, pour se délivrer de l'oppression turque, à ces mêmes Espagnols qu'ils regardaient peu auparavant comme leurs plus formidables ennemis.

Le chef des Algériens envoya une députation secrète aux Arabes des plaines de Mutija, dont le prince, Sélim Eutémi, leur avait

déjà rendu des services qu'ils avaient récompensés de la dignité souveraine. Le motif de cette ambassade était d'engager ce peuple à se joindre à eux pour venger la mort d'un prince qui avait été également chéri des deux nations, et pour éteindre une tyrannie qui, avec le temps, pouvait s'étendre jusqu'aux délicieuses plaines de Mutija. Les Algériens trouvèrent aussi le moyen d'entretenir une correspondance secrète avec le gouverneur du fort espagnol. On convint avec lui de faire un massacre de tous les Turcs, et de remettre Alger sous la protection de l'Espagne. Le jour étant choisi pour cette entreprise, il fut convenu qu'un grand nombre de Mores, ayant des armes cachées sous leurs robes, porteraient leurs fruits et leurs herbes au marché, comme à l'ordinaire; que d'autres en même temps mettraient le feu aux galères de Barberousse; que les Turcs étant sortis de la ville pour aller éteindre l'incendie, on fermerait les portes sur eux; que les soldats du fort espagnol attaqueraient les Turcs dans des barques armées, pendant que le canon de la ville jouerait sur eux. Mais les conjurés étaient en trop grand nombre, et Barberousse trop vigilant. L'usurpateur, persuadé que les

Algériens méditaient sa perte, soupçonna la conspiration. Il dissimula néanmoins; mais pour faire avorter le projet, il doubla les gardes des portes, et en plaça auprès des galères, sous prétexte de les mettre à couvert des entreprises des Espagnols. Cependant les Algériens, assez stupides pour ne pas voir que leur dessein était découvert, en remirent tranquillement l'exécution à une occasion plus favorable.

Barberousse eut bientôt occasion d'assouvir sa vengeance. Un jour qu'il allait à la mosquée, accompagné de ses courtisans, plusieurs des citoyens entrèrent après lui pour faire leurs dévotions. Il ordonna sur-le-champ de fermer les portes de la mosquée. Elle fut entourée d'abord de soldats turcs, qui en défendirent l'approche aux Algériens. Alors, Barberousse, après quelques reproches sur la conspiration, fit couper la tête à vingt des principaux citoyens, jeter leurs corps dans les rues, et confisqua leurs effets. Cette action jeta tant de terreur dans la ville, que les habitans n'osèrent plus rien entreprendre.

Cependant, le fils de Sélim, que nous avons laissé à Oran, était toujours animé du désir de venger les injures faites à sa famille.

Il avait communiqué un plan au marquis de Gomarez, pour mettre la ville d'Alger entre les mains des Espagnols. Il offrit de commander les troupes qu'on fournirait pour cette expédition, répondant du succès sur sa tête. Ses instances furent si vives auprès de ce gouverneur, qu'il l'envoya au cardinal Ximenez. Ce ministre approuva le projet, et en 1517, le roi d'Espagne fournit une flotte avec dix mille soldats, commandés par don Francisco de Vero. Elle était destinée à délivrer Alger de la tyrannie de Barberousse, et à remettre le jeune Sélim sur le trône de son père. Ce prince, qui devait conduire l'entreprise, avait avec lui quelques Arabes expérimentés, qui avaient suivi sa fortune. Il fut joint dans le pays par d'autres de ses adhérens. Mais cette flotte, arrivée à la vue d'Alger, eut le malheur d'être dispersée par une tempête, qui en jeta la plus grande partie contre des rochers. Le peu d'Espagnols qui purent gagner le bord furent ou assommés par les Turcs, ou jetés dans un esclavage pire que la mort.

Le mauvais succès de cette entreprise ne fit qu'augmenter l'orgueil et la confiance de Barberousse. Il se crut invincible, puisque les

élémens se déclaraient si visiblement en sa faveur. Bravant dès-lors tous ses ennemis, il ne mit plus aucun frein à sa tyrannie.

Il se fit une assemblée de tous les princes des tribus arabes: Il y fut résolu d'envoyer une ambassade solennelle à Hamidalabdes, roi de Ténez, pour lui demander du secours contre Barberousse, avec offre d'un tribut. Cette ambassade était composée de quatre Arabes, des plus distingués par leur sagesse. Une telle ouverture ne pouvait manquer d'être bien reçue d'Hamidalabdes, déjà jaloux de la grande puissance de Barberousse. Il assura les ambassadeurs que, pourvu que la couronne fût établie dans sa famille, il ferait tous ses efforts pour exterminer les Turcs. L'occasion était trop pressante pour employer le temps en discussions, aussi les Arabes acquiescèrent-ils à toutes les demandes du roi de Ténez. Ce prince partit sur-le-champ (la même année 1517), à la tête de dix mille Mores. Il fut joint dans sa marche par les Arabes du territoire d'Alger.

Barberousse, informé de ces mouvemens, se prépara à une vigoureuse défense. Les armes à feu de ses troupes semblaient lui promettre une victoire assurée contre les flèches

et les javelines des Mores et des Arabes. Il ne laissa qu'une faible garnison dans Alger, dont il confia la garde à son frère Chérédin. Il emmena, pour sa propre sûreté, quelques uns des plus notables citoyens. Toutes ses forces ne consistaient qu'en mille mousquetaires turcs et cinq cents Mores de Grenade. Cependant, avec cette poignée de monde, il fit face à Hamidalabdes, et mit sa nombreuse armée en déroute. Ce prince, forcé de chercher sa sûreté dans la fuite, alla s'enfermer dans sa capitale. Barberousse, animé par sa victoire, marcha immédiatement vers Ténez. Le roi l'abandonna à l'approche du conquérant, et se retira vers le mont Atlas. L'usurpateur prit la ville et l'abandonna au pillage de ses troupes. Il força ensuite les habitans à le reconnaître pour leur souverain.

Cette victoire, suivie des plus rapides succès, remplit toute l'Afrique de la réputation de Barberousse. Les habitans du royaume de Trémécen, qui borde à l'ouest celui de Ténez, résolurent d'offrir la souveraineté au pirate, et de détrôner leur roi, Abuzijen, pour cause de mauvaise administration.

Barberousse, ravi de l'occasion d'augmenter sa puissance, seconda volontiers leur mé-

contentement. Il ordonna à son frère Chérédin de lui envoyer avec toute célérité possible l'artillerie et les autres munitions nécessaires pour cette nouvelle entreprise. Il remit à son autre frère, Isaac Zémi, la garde de Ténez avec deux cents Turcs et quelques Mores, pendant qu'il marcha lui-même à grandes journées vers Trémécen, avec grand nombre de chevaux chargés de provisions. Son armée fut considérablement augmentée sur sa route par les Mores de plusieurs tribus, avides de butin.

Pendant que ceci se passait, le roi de Trémécen ignorait encore la défection de ses sujets; mais dès qu'il eut appris que Barberousse s'avançait vers ses états, il marcha pour l'aller combattre, à la tête de six mille hommes de cavalerie et de trois mille fantassins. La bataille se donna dans la plaine d'Aghad, près d'Oran. On combattit pendant quelque temps avec beaucoup de valeur de part et d'autre; mais l'artillerie de Barberousse décida la victoire en sa faveur. Après cette défaite, le roi de Trémécen perdit la vie par les mains de ses propres sujets. Ils envoyèrent sa tête au conquérant avec les clés de la capitale, et leurs députés le reconnurent, au nom de toute la

nation. Barberousse fit bien fortifier Trémécin, persuadé que son voisinage deviendrait fort incommode au pays d'Oran. Il fit aussi alliance avec Muli Hamet, roi de Fez.

Au mois de septembre 1517, Charles-Quint étant allé prendre possession du royaume d'Espagne, le marquis de Gomarez, gouverneur d'Oran, se rendit auprès de lui. Il lui exposa la situation des affaires en Afrique, et lui demanda ses ordres à cet égard. Il avait avec lui Abuchennen, héritier légitime du royaume de Trémécen, qui s'était réfugié à Oran après la catastrophe du roi Abuzijen, et qui sollicita un corps de troupes auprès de Charles-Quint, pour chasser l'usurpateur. Ce prince, qui, outre la nécessité de s'opposer au trop grand pouvoir de Barberousse, aimait les expéditions glorieuses, accorda au jeune Abuchennen une armée de dix mille hommes, commandés par le gouverneur d'Oran. Ils furent joints, après leur débarquement, par le jeune prince Sélim et nombre d'Arabes et Mores, après quoi ils marchèrent vers Trémécen.

A la première nouvelle de cette expédition, Barberousse demanda au roi de Fez les secours stipulés par le traité; mais frustré de

ce côté-là, le corsaire crut que son meilleur parti était d'affecter beaucoup d'intrépidité et d'aller chercher le marquis de Gomarez avec ses quinze cents mousquetaires turcs et ses cinq cents cavaliers mores. Il sortit à leur tête de la ville de Trémécen; mais à peine fut-il hors des portes, que ses ministres lui conseillèrent d'y rentrer et de s'y bien fortifier. Barberousse, fort inquiet alors, tant de l'approche des Espagnols, que d'un complot qui se formait actuellement dans la ville contre lui, prit dans la nuit le chemin d'Alger, accompagné seulement de ses soldats turcs.

Le général espagnol, informé de son évasion, traversa le pays, et le joignit près de la rivière d'Huexda, à huit lieues de Trémécen. Barberousse, dans cette extrémité, joncha le chemin d'or, d'argent, de bijoux et de vaisselle, pour retarder la marche des chrétiens, et gagner assez de temps pour passer la rivière. L'amorce était tentante, les Espagnols eurent cependant assez de vertu pour y résister, et tombèrent avec vigueur sur l'arrière-garde turque. Barberousse, qui était déjà de l'autre côté de la rivière, revint à son secours avec l'avant-garde. Mais après tous

les efforts d'un courage désespéré, il fut accablé par le nombre, et tué sur la place avec tous ses soldats.

Après cette victoire, le marquis de Gomarez entra dans Trémécen, avec la tête du pirate au bout d'une pique, et mit Abuchennen en possession de son royaume.

Quelques jours après cet événement, le roi de Fez parut dans le voisinage avec un secours de vingt mille hommes de cavalerie moresque : mais apprenant la défaite et la mort de son allié, il ne trouva rien de plus prudent qu'une prompte retraite. La tranquillité ainsi rétablie, les Espagnols s'en retournèrent chez eux couverts de gloire.

Après la mort d'Aruch Barberousse, les soldats turcs et les capitaines des galères choisirent Chérédin, son second frère, pour roi d'Alger et général de la mer. Son règne fut assez tranquille pendant la première année (1518); mais s'apercevant au commencement de la seconde que son gouvernement était odieux aux Algériens, il ne douta point que ce peuple, de concert avec les Mores et les Arabes, ne levât enfin l'étendart de la révolte. Cette crainte l'engagea d'avoir recours à Sélim I, empereur de Constantinople. L'ambas-

sadeur de Chérédin avait ordre de notifier au Grand-Seigneur les conquêtes et la mort de Barberousse; de lui offrir de mettre le royaume sous sa protection, avec un tribut annuel, pourvu que sa Hautesse voulût le maintenir sur le trône. En cas de refus, l'ambassadeur était autorisé à lui céder la couronne, sous la seule réserve de la dignité de vice-roi pour Chérédin.

Le Grand-Seigneur accepta sans hésiter cette dernière proposition, et envoya incontinent à Alger deux mille janissaires complètement armés. Ces soldats, avec ceux de Chérédin, tenaient les Mores et les Arabes dans un tel esclavage, qu'ils n'osaient plus pousser la moindre plainte contre leur tyran.

La Porte fut très-exacte à envoyer tous les ans les recrues nécessaires, avec l'argent pour payer les troupes. Grand nombre de malfaiteurs, avec d'autres Turcs qui étaient sans ressource chez eux, passèrent du Levant à Alger. C'est ainsi que les Turcs devinrent assez puissans, avec le temps, pour s'opposer aux Chrétiens, et subjuguer entièrement les Mores et les Arabes.

Le fort espagnol, dont nous avons souvent parlé, incommodait beaucoup la ville. Ché-

rédin résolut de le détruire, ou du moins de forcer les Espagnols à l'abandonner. Il forma aussi le dessein de bâtir un mole depuis la ville jusqu'à l'île, dans la vue de former un port commode, et propre à mettre les vaisseaux à l'abri du gros temps.

Après plusieurs tentatives inutiles, il s'avisa d'un stratagème qui, quoique bien imaginé, ne réussit pas. Il instruisit deux jeunes Mores de ses vues, et les envoya vers le fort. Ils demandèrent d'y être admis sous prétexte de vouloir se faire chrétiens. Le gouverneur les prit chez lui, pour les y faire instruire avant de les baptiser. On ne se méfia point d'eux pendant quelque temps. Mais un jour de Pâques, que toute la garnison, excepté les sentinelles, était à l'église, un domestique du gouverneur aperçut les deux Mores au haut d'une guérite, qui donnaient le signal à la ville avec la mousseline de leurs turbans. Ce domestique soupçonnant quelque trahison, alla porter l'alarme au milieu du service. Le gouverneur mit sur-le-champ ses troupes sous les armes, pour s'opposer à toute entreprise. Les deux Mores furent menacés de la question, s'ils ne déclaraient sans détour toute l'affaire. Ils confessèrent qu'ils avaient été envoyés par

Chérédin, avec ordre de professer le christianisme, et de lui donner ensuite connaissance du temps le plus favorable pour surprendre le fort. Après cet aveu, les prétendus prosélytes furent pendus à des potences fort élevées. On voulut par-là signifier à la ville que le complot était découvert. Chérédin, furieux à cette vue, assembla un conseil général. Il y fut résolu de ne point se donner de relâche que la forteresse ne fût prise ou détruite.

Le même jour, Chérédin envoya un officier au gouverneur pour le sommer de se rendre, et lui offrit une capitulation honorable. Il le menaçait en même temps de passer la garnison au fil de l'épée, s'ils s'obstinaient à vouloir se défendre. Sa réponse fut qu'il était Espagnol, que les menaces d'un petit vice-roi n'étaient point capables de lui faire trahir son devoir, et qu'il serait ravi d'être attaqué pour donner des preuves de ces sentimens.

Les officiers turcs furent si irrités de cette hardie et noble réponse, qu'ils jurèrent tous par l'Alcoran qu'ils perdraient la vie devant la place, ou qu'ils l'emporteraient de force.

Sur ces entrefaites, un vaisseau français échoua sur la côte d'Alger. Le capitaine vint

demander au vice-roi la permission de transporter sa cargaison et de radouber le navire; ce qui lui fut accordé. Pendant qu'on travaillait à cet ouvrage, Chérédin employa les canons du vaisseau pour battre le fort. Après quinze jours d'un feu continuel, les murailles furent presque entièrement renversées. Les Espagnols ne se défendant plus que faiblement, Chérédin les crut réduits aux abois. Traversant alors le canal avec environ deux mille mousquetaires, il entra dans la place sans nulle opposition. Le gouverneur fut trouvé dangereusement blessé, et presque tous les soldats tués ou blessés. Les Turcs arborèrent d'abord le drapeau ottoman, à quoi on répondit de la ville avec les plus grandes démonstrations de joie.

Le gouverneur espagnol fut porté dans la ville, où on le fit guérir de ses blessures. Mais quelques mois après, Chérédin, pour venger quelques expressions menaçantes, lui fit donner une sévère bastonnade, dont il mourut. Cependant, pour colorer cette barbarie, on débita qu'il machinait une seconde révolte avec les Mores et les Arabes.

Après cette expédition, Chérédin commença l'exécution du plan qu'il avait formé à l'é-

gard du mole et du port d'Alger. Tous les esclaves chrétiens furent employés à cet ouvrage avec tant de vigueur, qu'il fut fini dans moins de trois ans, et cela sans aucune dépense pour Chérédin. Il fit aussi réparer le fort, et y mit une forte garnison. Aucun vaisseau n'entrait plus dans le port, sans rendre bon compte de sa marche et de ses projets.

Après l'exécution de ces deux ouvrages, le vice-roi fut non-seulement redouté des Mores et des Arabes, il devint même formidable aux Chrétiens. Les premiers se flattaient cependant de pouvoir un jour secouer le joug des Turcs par le moyen des Espagnols. Aussi, Chérédin n'était-il pas sans alarmes de ce côté. Il craignait de leur part le blocus du port, la reprise de la forteresse, la destruction de ses vaisseaux, et même quelque entreprise sur la ville. Il fit part de ses appréhensions au Grand-Seigneur, et lui demanda les secours nécessaires pour rendre la citadelle plus forte, et placer des batteries dans les endroits les plus exposés aux descentes de l'ennemi. Rien ne lui fut refusé : aussi, il commença d'abord les nouvelles fortifications, qui, depuis ce temps, ont été encore augmentées et conservées avec soin dans un état de défense.

Cette conduite de Chérédin, et ses autres services, l'élevèrent à la dignité de capitan-pacha du Grand-Seigneur. Il eut pour successeur, dans sa vice-royauté d'Alger, Assen Aga, renégat de l'île de Sardaigne. Cet officier, formé sous Chérédin, était un guerrier d'un courage intrépide.

Les corsaires algériens craignaient alors si peu les Espagnols, qu'ils croisaient fréquemment sur leurs côtes; ils débarquaient même quelquefois sur leur territoire, détruisaient le pays, brûlaient les maisons de campagne et les villages, et emmenaient en servitude ceux dont ils croyaient la capture la plus avantageuse.

L'an 1541, sous le pontificat de Paul III, Charles-Quint résolut de venger les déprédations des Algériens. Il savait que la petite garnison du fort avait bridé pendant long-temps ces barbares. Il conclut de-là qu'un corps de troupes considérable les dompterait bientôt. Outre le juste ressentiment que ce prince conservait des cruautés qu'ils avaient commises sur le gouverneur du fort, le désir de venger les hostilités continuelles de ces pirates était fomenté par les Arabes de considération, qui avaient suivi la fortune de Sélim.

Le rétablissement de ce prince formait un des objets de cette ligue. D'un autre côté, la cour de Rome, alarmée des courses de ces corsaires sur les côtes de l'État Ecclésiastique, pressait beaucoup Charles-Quint de tourner ses forces contre eux. L'empereur équipa donc une puissante flotte, et voulut commander lui-même les troupes destinées à cette expédition. Outre la conquête d'Alger, il se proposait celle de toute la Barbarie. La connaissance qu'il avait de l'état du pays, de ses forces, et du génie des habitans, semblait promettre le succès le plus heureux. Il était persuadé que rien n'immortaliserait tant son nom que la réduction de ces vastes contrées sous l'étendart de Jésus-Christ.

Pour seconder puissamment ce pieux dessein de l'empereur, le pape publia une bulle, qui accordait une absolution générale à tous les chrétiens qui s'engageraient dans cette guerre. Il promettait aussi la couronne du martyre à ceux qui perdraient la vie en combattant contre les infidèles. Il gratifiait d'indulgences ceux qui seraient blessés. Ceux même qui exposaient seulement leur personne ou qui contribuaient de leur bourse à cette expédition, avaient leur récompense. En un

mot, tout service devait être payé d'une félicité proportionnée.

Charles-Quint partit vers la fin de l'été, avec une flotte de cent vaisseaux et de vingt galères, qui portait trente mille hommes de troupes choisies, et une somme d'argent considérable. Nombre de jeunes seigneurs et de gentilshommes, conduits par les seuls motifs de la gloire et de la religion, accompagnèrent l'empereur à leurs propres frais. Plusieurs dames suivirent aussi la cour de ce prince. Quantité de femmes et de filles d'officiers et de soldats furent encore de la partie, dans la vue de s'établir en Barbarie lorsque la conquête en serait faite.

Un vent favorable porta bientôt cette flotte devant Alger. Chaque vaisseau avait à la poupe et à la proue la bannière d'Espagne, et un crucifix au gouvernail.

Alger n'était alors environné que d'une simple muraille, sans aucun ouvrage extérieur. Toute la garnison ne consistait qu'en huit cents soldats turcs et six mille Mores, non disciplinés, et sans armes à feu. Le reste des troupes turques était dispersé dans la campagne, occupé à lever les taxes sur les Mores et les Arabes. La vue d'une flotte si formi-

dable jeta la consternation parmi les habitans. Le Divan fut convoqué sur-le-champ, pour délibérer sur les moyens de se défendre. Il fut résolu de ne point exposer les troupes pour s'opposer au débarquement de l'ennemi, mais de faire les plus grands efforts dans la ville jusqu'à l'arrivée des détachemens dispersés ailleurs. On avait en vue, en les rassemblant tous dans la ville, d'obtenir du moins une capitulation plus favorable.

La flotte espagnole alla jeter l'ancre à la hauteur du cap *Motifux*, à environ deux lieues de la ville, du côté de l'est. L'armée débarqua sans aucune opposition, et l'empereur prit poste sur une éminence qui commandait la place. On y déploya l'étendart de la Croix, au son des trompettes et des timbales. Les troupes travaillèrent nuit et jour avec tant de vivacité, qu'elles eurent bientôt élevé un fort avec les batteries, appelé encore aujourd'hui *Fort de l'Empereur*.

Le camp fut posé sous le canon de ce fort. Sur l'éminence était une source qui fournissait de l'eau à toute la ville. Les Espagnols en détournèrent le cours, et réduisirent ainsi les habitans à faire usage d'eau corrompue. L'empereur somma le pacha de se rendre à dis-

crétion, avec menace de passer tous les habitans au fil de l'épée, si la ville était prise d'assaut. Assen répondit que la proposition était bien dure; qu'il reconnaissait cependant l'impuissance où il était de tenir contre un ennemi si formidable, mais qu'il demandait quelques jours pour délibérer avec son conseil.

Il étaient sur le point de demander à capituler, lorsqu'un exprès, dépêché par le général des troupes dispersées dans la campagne, arriva à Alger. Il venait apprendre que les forces du gouvernement de l'ouest étaient en marche vers la ville. Sur cet avis, il fut résolu dans le Divan de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Cependant Charles-Quint ne recevait point de réponse. Il voyait d'ailleurs que la disposition du terrein ne lui permettait pas de bloquer la ville par mer et par terre; ainsi, pour ne point partager son armée, il résolut de donner l'assaut.

La position de sa flotte était telle, que ses troupes pouvaient se rembarquer aisément en cas de nécessité. L'empereur, pour se rendre maître de la ville avant l'arrivée des renforts attendus par les habitans, recommença à faire un feu continuel sur la place.

Elle se défendait déjà si faiblement, qu'il ne douta point de la voir bientôt sous sa puissance.

Elle était sur le point de se rendre, lorsqu'un eunuque noir, révéré du peuple comme prophète, mais méprisé des grands comme imposteur, demanda, à ce qu'on dit encore dans le pays, une audience du Divan. Le peuple l'accompagna jusques dans la cour du palais, où ce conseil était assemblé. Après un long préambule à la louange de Dieu et de son prophète, il s'exprima en ces termes :

« Seigneur Assen, vous voyez le pauvre » Isouf, l'esclave des esclaves, honni et per- » sécuté par les grands et les marabous. Ils » m'ont représenté comme fou et à vous et à » votre prédécesseur. Non-contens de rejeter » mes admonitions, ils se sont réunis pour me » traiter de la manière la plus ignominieuse. » J'ai été le jouet, la risée de leurs enfans et » de leurs esclaves. Le cadi m'a souvent fait » subir l'infamie d'un châtiment public. Mais » d'où partent tous ces outrages, si ce n'est » de ce que le Tout-Puissant, dont les voies » sont impénétrables, m'a quelquefois décou- » vert l'avenir, et que les événemens que j'ai » prédits concernaient principalement ceux

» qui m'estimaient indigne de leur attention ?
» J'ai resté dans le silence envers mes con-
» tempteurs, tandis que j'ai découvert des
» choses très-importantes à des pauvres, qui
» m'ont assisté dans mes malheurs. Mais, ô
» Assen ! gouverneur de cette ville, le danger
» public me force à parler dans ce moment. »
Assen, que l'extrémité du péril avait un peu humanisé, ordonna à l'eunuque de continuer, et cela pour complaire à un peuple en clameur, qui attendait de grandes choses de son prophète. En conséquence, Isouf reprit dans ces termes :
« Voici une puissante flotte d'infidèles, dont
» chaque vaisseau est rempli de soldats bien
» armés. Ils ont paru devant notre ville aussi
» soudainement que s'ils étaient sortis du sein
» de la mer. Nous sommes dépourvus de tous
» les moyens de défense. Notre seul espoir est
» dans une capitulation équitable, si toutefois
» on peut trouver de l'équité parmi des Chré-
» tiens ; mais Dieu, qui se rit des desseins des
» hommes, a bien d'autres pensées. Il déli-
» vrera son peuple des mains des idolâtres,
» en dépit de tous leurs dieux. Seigneur As-
» sen, et vous ses ministres, et vous grands
» du royaume, et vous encore interprètes des
» lois, je vous somme tous de prendre cou-

» rage. Fiez-vous une fois à l'abject Isouf, et » soyez assurés qu'avant la fin de cette lune, » le Tout-Puissant déploiera sa gloire à la » confusion des Chrétiens. Leur armée, leurs » vaisseaux périront à notre vue. Notre ville » sera libre et victorieuse. Leurs armes et » leurs effets tomberont en nos mains. Les » forts qu'ils ont élevés deviendront notre » défense contre eux-mêmes. Tant de ces in- » fidèles resteront nos esclaves, que peu re- » verront leur patrie. Gloire soit à un seul » Dieu tout puissant, miséricordieux et in- » compréhensible! » Ce discours, secondé des clameurs de la multitude, détermina le Divan à tenir, s'il était possible, jusqu'à la fin de la lune.

Selon cette tradition populaire, qui à la vérité s'accorde avec l'histoire, la prédiction de l'eunuque eut son entier accomplissement. Le 28 octobre, il s'éleva du côté du nord la plus violente tempête, accompagnée de tremblement de terre. La nuit suivante, quatre-ving-dix vaisseaux ou galères périrent avec leurs équipages, et toutes leurs munitions. Le camp, posé sous le fort, fut inondé par les torrens qui se précipitèrent des montagnes. La destruction fut si grande, qu'à la pointe

du jour l'empereur reconnut qu'il ne lui restait plus de ressource que dans la fuite. En conséquence, il abandonna tout son bagage, et conduisit en grand désordre le reste de ses troupes au cap Motifux. Assen, qui observait leurs mouvemens, leur laissa atteindre le bord de la mer. Alors, au milieu de la crainte et du désordre du rembarquement, il tomba sur eux avec la garnison et les habitans d'Alger. Outre le grand nombre des tués, ils emmenèrent une multitude d'esclaves. Les troupes de la campagne arrivèrent après cet événement, et se joignirent à celles de la ville pour remercier dieu solennellement de leur heureuse délivrance.

Le prophète Isouf fut non-seulement déclaré le libérateur d'Alger, il reçut aussi une récompense considérable, avec la liberté d'exercer son talent.

Les marabous, et les interprètes de la loi, jaloux de l'honneur conféré à l'eunuque noir, représentèrent au bacha qu'il était ridicule et scandaleux d'attribuer la délivrance d'Alger à un misérable diseur de bonne fortune; qu'elle n'était due en effet qu'à la dévotion et à la retraite du marabou *Cid-utica*, qui, depuis l'arrivée des Chrétiens, n'avait cessé de

jeûner et de prier. Ils ajoutèrent que, le jour de la tempête, ce solitaire avait, par inspiration, frappé la mer d'un certain nombre de coups de bâton; ce qui avait élevé sur-le-champ cette heureuse tempête; qu'il se distinguait depuis long-temps par ses austérités et la sainteté de sa vie; qu'il passait des jours et des nuits entières dans la prière, et que son humilité seule l'empêchait de déclarer ses inspirations.

Les principaux du conseil parurent, par politique, donner dans l'opinion que la ville devait sa délivrance aux intercessions du solitaire. On bâtit, après sa mort, une petite mosquée sur son tombeau. Depuis ce temps, les marabous ont trouvé le moyen de faire accroire au peuple que, dans tous les cas dangereux, on pouvait exciter une pareille tempête en frappant la mer avec un os de ce saint personnage; et les Algériens croient encore cette chimère.

Quoi qu'il en soit, l'accomplissement de la prédiction d'un misérable eunuque fit tant d'impression sur les esprits, que les grands du pays, les prêtres et les santons se mêlent depuis de divination, honorant leurs rêveries du nom de révélations de Mahomet.

Depuis le mauvais succès de Charles-Quint, le royaume d'Alger avait été une province de l'empire ottoman, gouvernée par un vice-roi, nommé par le Grand-Seigneur. Mais ces vice-rois commettaient des abus infinis, et s'arrogeaient un pouvoir sans bornes. Ils s'emparaient des revenus publics, et dissipaient les fonds destinés au payement des soldats turcs, dont le nombre n'était d'ailleurs jamais complet. Cette conduite engagea ces mêmes soldats, dans le dix-septième siècle, à faire une députation à la Porte, pour y représenter la tyrannie des bachas, leur avarice, et le préjudice qui en résultait pour l'État. Ils n'oublièrent point d'appuyer sur la mauvaise administration des fonds envoyés de Constantinople, et sur la retenue de la paye des troupes, qui occasionnait une désertion continuelle. Ils ajoutaient que, si ces griefs n'étaient incessamment redressés, le mal serait sans remède, et la puissance ottomane bientôt anéantie par les Mores et les Arabes, qui machinaient continuellement avec les Chrétiens. Ces députés insinuèrent qu'il conviendrait qu'une personne de jugement, de probité, de courage et d'expérience fût choisie parmi les troupes, avec le titre de dey;

que ce chef serait responsable des deniers publics, et des contributions levées pour le payement des troupes, sur les Mores et les Arabes; ils promettaient que l'armée serait toujours tenue complette; que le dey aurait l'inspection sur toutes les autres branches du gouvernement; que par tous ces moyens il pourrait se maintenir par sa propre force, et sans être à charge à la cour ottomane. Ils s'engageaient en outre de regarder toujours le Grand-Seigneur comme leur souverain, et de continuer les mêmes honneurs, salaires et prérogatives à ses bachas, pourvu qu'ils se contentassent d'assister au divan sans prétendre y donner leur voix, à moins qu'ils n'en fussent requis. Les députés assurèrent que, si leurs offres étaient rejetées, la faiblesse et le mécontentement de l'armée laisseraient bientôt passer le royaume d'Alger au pouvoir du premier agresseur. Ces propositions furent d'autant plus agréables au grand-visir, que la Porte y trouvait le moyen d'entretenir l'armée sur un meilleur pied avec une dépense beaucoup moindre. Ainsi, ce premier ministre fit approuver le nouveau réglement au Grand-Seigneur, et dresser un plan de gouvernement conforme aux propositions des députés.

Ceux-ci, de retour à Alger, le communiquèrent au bacha, qui n'eut point de prétextes à y opposer.

L'armée procéda à l'élection d'un dey, et fit des lois réciproques pour lui et pour ses sujets, dont on lui fit jurer l'observation, sous peine de la vie. On pourvut en même temps à l'exécution de chaque article du nouveau réglement. Les appointemens du bacha et ceux de sa maison lui furent assignés sur les fonds publics, et il n'eut plus de part aux délibérations. Mais comme toutes les formes de gouvernement sont susceptibles d'abus et de mutations, l'armée se partagea peu-à-peu en factions sur le choix du dey. Il arrivait aussi qu'au moindre mécontentement, les uns employaient la force, les autres l'intrigue pour le déposer ou le faire périr. Ils mettaient ensuite à sa place celui qu'ils prévoyaient devoir être le plus favorable à leurs desseins. Mais *Baba-Ali*, qui était bachaoux, ou grand-prévôt, changea enfin la face des affaires. Élevé en 1710 à la dignité de dey, en dépit du bacha, qui prétendait s'immiscer dans les affaires d'État, il le fit transporter à Constantinople, avec menace de la mort, s'il revenait jamais à Alger pour y exciter le moindre

trouble. L'artificieux dey envoya en même temps une ambassade à la Porte avec un détail de ses griefs contre le bacha, et y joignit des présens pour les sultanes du visir et les principaux officiers du sérail. Il représentait au visir que le bacha avait porté ses intrigues pernicieuses à un tel excès, qu'il avait justement mérité la mort; que cependant, par respect pour le Grand-Seigneur et pour lui, il avait commué cette peine en celle du bannissement. Il ajoutait que l'armée était si irritée contre les bachas, qu'il ne pourrait plus la contenir dans des circonstances semblables, ni l'empêcher de les mettre en pièces; qu'outre le sanglant affront qui en reviendrait à la Porte, les mécontens pourraient profiter des troubles pour accomplir leurs pernicieux desseins. Il concluait que, puisqu'un bacha était un officier non-seulement inutile, mais même dangereux, il convenait de n'en plus envoyer, et de conférer ce titre au dey lui-même. Sa demande lui fut accordée.

Depuis ce temps, le dey ne s'est plus regardé que comme allié de la Porte, et a gouverné en vrai souverain. Le Grand-Seigneur lui envoie seulement un député dans les occa-

sions importantes. Mais de pareils hôtes sont peu agréables au gouvernement d'Alger, et cela, parce qu'il est d'usage qu'ils soient entretenus à ses frais, et renvoyés avec des présens considérables. D'ailleurs, ils affectent des manières hautaines, qui deviennent fort odieuses aux soldats turcs. Ils veulent par-là leur faire sentir leur bassesse et leur dépendance de la Porte. Aussi, les Turcs renvoient-ils ces députés aussitôt qu'ils le peuvent, et leur font sentir, par la froideur de la réception, que les civilités qu'ils leur rendent ne sont dûes qu'à la coutume et à la politique.

CHAPITRE II.

Des Habitans.

Les peuples de ce royaume peuvent être divisés en six classes, savoir : les premiers habitans du pays, les Mores, les Arabes, les Juifs, les Turcs et les Chrétiens. Les premiers habitans sont communément blancs. On y voit aussi des mulâtres, et en voici la raison. Lorsque les Numidiens vinrent établir des colonies dans les parties septentrionales de ce royaume, ils amenèrent avec eux des nègres des deux sexes, avec lesquels les naturels du pays contractèrent des mariages. Ils en firent aussi avec les esclaves pris chez leurs voisins méridionaux; il n'y a à présent d'autres nègres que les esclaves que le bey du Sud enlève, lors de ses incursions dans les déserts de Bilédulgerid. Après ce peu de mots sur les

premiers habitans du royaume d'Alger, nous passons à la seconde classe.

Les *Mores* sont de deux espèces; ceux de la ville et ceux de la campagne. Parmi les premiers, les uns font tout le commerce de mer et de terre; les autres occupent les postes dans les départemens de leurs propres tribus, et y sont subordonnés tous au dey d'Alger, et chacun aux beys ou aux agas de sa contrée; d'autres sont artisans, d'autres fermiers, parmi lesquels il s'en trouve de riches. Tous ceux-là peuvent être appelés les citoyens du royaume.

Les Mores de la campagne ne possèdent point d'immeubles. Ils errent en familles; mais ils sont si nombreux, qu'ils forment des nations entières, ou des tribus comme les Arabes. On les distingue quelquefois par le nom du pays qu'ils habitent, et quelquefois par celui des chefs ou fondateurs de leurs familles.

Chacune de ces nations forme un village ou camp ambulant, qu'ils appellent *adouar*. Chaque famille vit dans sa tente particulière, et l'adouar est sous le gouvernement d'un cheque. De la réunion de ce chef avec les sénateurs, il se forme une espèce d'aristocratie, qui pourvoit, avec le plus parfait désintéressement et la plus grande impartialité, au bien

et à l'avantage de toute la communauté. Ce chef ou cheque est ordinairement d'une famille que les Mores supposent descendue de leurs anciens souverains. Ce peuple errant afferme les terres des habitans des villes. Les biens sur lesquels il paie la rente, sont les fruits, le blé, la cire, etc. Il débite le reste de ses denrées aux environs des villes voisines, selon que l'occasion s'en présente. Ces Mores sont si experts dans la nature des différens terroirs, qu'ils savent choisir les plus propres aux productions de chaque saison. Ils sont aussi fort habiles à éviter la milice turque, dont les violences et les rapines s'accordent très-peu avec la simplicité de ce peuple. Chaque adouar paie au dey d'Alger une taxe proportionnée au nombre de ses habitans et à la bonté de ses habitations. Le cheque répond pour tous, et tout le corps est solidaire pour chaque individu.

Les tentes de l'adouar sont de peaux de moutons noires et blanches, et toutes également sales et dégoûtantes. La tente du cheque est plus élevée que les autres, et placée au centre du camp. Dans quelques tentes logent deux ou trois branches de la même famille; par exemple, le père, la mère avec leurs enfans, qui sont toujours fort nombreux;

et les belles-filles jusqu'à leur première grossesse. Le mari doit alors se procurer une tente pour sa famille avec les ustensiles nécessaires, qui sont peu coûteux. Un moulin portatif, composé de deux pierres, pour moudre leur grain, et une corbeille, forment leur principal ameublement. Ils pétrissent leur farine sans levain, dans un vase de terre. Ils en font des gâteaux plats qui cuisent sous la braise. Ils ont quelques autres vaisseaux de terre pour mettre bouillir du ris, et faire tremper leurs gâteaux dans du lait. L'eau est leur unique boisson. Leur régal le plus friand est de saucer leurs gâteaux dans de l'huile et du vinaigre, qui sont fort rares chez eux. S'ils mangent quelquefois de la viande, ce n'est qu'à leurs fêtes extraordinaires, parce qu'ils aiment mieux la vendre. Ils tiennent dans la même tente les chevaux, les ânes, les vaches, les chèvres, les chiens, les chats et la volaille; tous animaux dont ils prennent plus de soin que d'eux-mêmes, attendu que ce sont là toutes leurs richesses. Les chiens servent à éloigner les renards, et à avertir de l'approche des lions. Les chats détruisent les rats, et même les serpens, espèces d'animaux qui sont très-communes dans quelques endroits.

Tout le vêtement des hommes consiste dans une *kaïke*, qui n'est qu'une pièce d'un drap blanc fort grossier, d'environ quatre à cinq aunes. Ils s'y enveloppent depuis les épaules jusqu'aux talons. Il y a des Mores qui ne la portent pas si longue. Ils entortillent autour de leur tête un morceau du même drap, ou quelqu'autre lambeau.

Le cheque se distingue par l'habillement. Il porte un capuchon sur sa tête. Il a une chemise et un manteau, l'un et l'autre d'une seule pièce. Ce dernier descend jusqu'à mi-jambe. Quelques-uns des Mores les plus aisés se décorent du même manteau. Ils le conservent avec tant de soin, qu'il leur dure ordinairement toute la vie. S'il leur arrive d'être surpris par la pluie, ils le plient soigneusement, le posent sur une pierre, et s'asseyent nus par dessus. Ils attendent patiemment dans cette posture que la pluie ait cessé et que leur peau soit sèche, pour ne pas endommager un vêtement si précieux.

L'habillement des femmes n'est qu'une pièce d'étoffe de laine, qui leur descend depuis les épaules jusqu'aux genoux. Elles tressent leurs cheveux, et ici, comme ailleurs, le sexe aime les ornemens, quoique les leurs ne consistent

qu'en des dents de poisson, du corail et des grains de geai. Leurs bracelets sont de bois de corne. Comme la vie sauvage n'étouffe point chez elles cette vanité qu'on observe dans les nations polies, on s'est avisé, pour relever la beauté des Moresques, de leur imprimer dès l'enfance des taches noires sur les joues, le front, les bras, les bouts des doigts et les cuisses. On fait cette opération en piquant la partie avec une aiguille, et la frottant ensuite avec la poudre d'une espèce de caillou noir.

Leurs cabannes, supportées par deux grands poteaux, ont en quelque sorte la forme d'un pavillon. La porte est faite de branches d'arbres. Au milieu de ces cabanes, est un petit carré qui sépare le logement des Mores de celui de leurs bestiaux. Ils couchent sur des nattes de feuilles de palmier, étendues à terre, qui leur servent aussi de table.

Ce sont les hommes qui cultivent la terre et vont vendre dans les villes le grain et les autres denrées. Ils ont des ruches à miel sans nombre; aussi, le miel et la cire sont la principale branche de leur commerce. Le soin du bétail est pour les femmes et les enfans. Elles pourvoient aussi aux besoins du ménage, coupent du bois, vont chercher l'eau, et soi-

gnent leurs vers à soie, lorsque les affaires domestiques le leur permettent. Les enfans vont entièrement nus jusque vers l'âge de huit ans. On leur met alors quelques chiffons autour du corps, mais cela plus par ornement que par décence. On ne les couche que sur de la paille, du foin, ou des feuilles d'arbres. Il n'est point extraordinaire de les voir marcher à six mois. Lorsque leurs mères vont au bois ou à l'eau, elles les portent sur le dos, dans une espèce de sac, quelquefois au nombre de deux, et leur donnent à téter par dessus l'épaule. Les Mores sont tous fort bazanés, mais robustes et accoutumés aux inclémences de l'air. Leurs armes sont une *zagaie*, ou courte lance, qu'ils portent toujours, avec un large coutelas pendu à leur bras. Ils sont extrêmement adroits à manier ces armes. Ils se tiennent bien à cheval, et enlèvent de terre en galoppant tout ce qu'ils peuvent saisir avec leur lance.

Dans leurs visites, ils baisent tout le monde sur la bouche, à l'exception du cheque et des marabous, dont ils baisent très-respectueusement la main. Leur conversation roule ordinairement sur la fécondité de leurs femmes, de leurs filles, de leurs jumens, de leurs

vaches et de leurs poules. Ils sont cependant hautains, et s'estiment heureux de n'être point confinés dans les villes. Ils en regardent les habitans comme des esclaves, toujours exposés à la merci des Turcs, qu'ils détestent.

Ils vengent sur-le-champ par une guerre ouverte la moindre insulte reçue de l'aga turc. Mais les Mores des villes, qui craignent leurs déprédations et leurs rapines, s'entremettent chaudement pour ramener la paix.

Lorsqu'un jeune homme se sent de l'inclination pour quelque fille, il la demande au père. Si ce dernier approuve le mariage, il reçoit l'amant avec civilité. Il s'étend ensuite sur le mérite extraordinaire de sa fille, et sur l'industrie et la fécondité de la mère, comme présages de semblables qualités dans la fille. Sa parole donnée, il requiert du prétendu un certain nombre de bœufs, de vaches et d'autres animaux, en guise de reconnaissance pour une épouse si méritante. Quand les articles sont réglés, le jeune homme conduit tous ses troupeaux, avec ses autres effets, devant la tente de son beau-père. Celui-ci communique alors le mariage à sa fille, qui sans montrer la moindre répugnance à la volonté de son père, se prépare à recevoir son époux. Les

parens de la femme sont invités à la hutte. Lorsque le mari y entre, on lui fait cette question : *Combien vous coûte la mariée?* A quoi il a coutume de répondre qu'une femme sage et vertueuse n'a point de prix. Après les complimens réciproques entre les deux époux, ils reçoivent les visites de toutes les jeunes femmes de l'adouar. La nouvelle mariée est mise ensuite sur un cheval du mari, et conduite à la tente de ce dernier, au milieu des chants et des acclamations de ses connaissances. A son arrivée, les proches parens de l'époux lui présentent un mélange de lait et de miel, où ils ont mis un petit morceau de la tente. Pendant qu'elle le boit, ceux qui l'accompagnent lui chantent en chœur un épithalame; ils le concluent en priant Dieu de gratifier les époux d'une nombreuse postérité, d'augmenter leurs troupeaux et d'entretenir leur tente toujours pleine de lait. Après cette cérémonie, l'épouse descend de cheval devant la tente, et ses compagnes lui présentent un bâton. Elle le prend, et l'enfonce dans la terre aussi avant qu'elle peut, en disant que comme ce bâton ne pourra être arraché que de force, rien aussi que la force ne la séparera jamais de son époux. Avant que de l'admettre

dans la tente, on lui livre les bestiaux du mari. On l'installe en même temps dans l'office de les faire paître, voulant lui donner à entendre par-là qu'elle doit contribuer de son travail au maintien de la famille. Après toutes ces cérémonies, indispensables de sa part, elle commence avec ses amis les réjouissances de la noce. Enfin, après les chants, les danses, et le festin, continués jusqu'au soir, elle est présentée au mari, et la compagnie se retire.

Pendant le premier mois du mariage, la femme ne sort point de la tente, et porte un voile sur le visage, ouvert à l'endroit des yeux.

Les Mores marient leurs enfans extrêmement jeunes : les garçons sont nubiles à quatorze ou quinze ans, et les filles à dix, et même à huit ans. La stérilité est peu connue ici. Il n'est même point rare d'y voir les filles être mères avant onze ans, et quelquefois beaucoup plutôt.

Les chefs des tentes s'assemblent tous les soirs à cheval, et forment un cercle autour du cheque de l'adouar, comme lorsqu'un major donne l'ordre dans un camp ou une garnison. Dans cette assemblée, on discute toutes les affaires actuelles du village, et l'on

y prend les mesures convenables aux circonstances. Dans les cas pressans, il se fait sur-le-champ une assemblée extraordinaire, dans la forme qu'on vient de rapporter.

Les femmes sont entièrement exclues de la connaissance des affaires publiques. Cette conduite à leur égard leur paraît si juste à elles-mêmes, que si un mari communiquait quelque secret d'État à son épouse il s'en attirerait tout le mépris.

Toutes leurs fêtes et leurs cérémonies s'exécutent avec beaucoup de frugalité, de simplicité et de franchise.

Les premiers Mores qui vinrent dans le royaume d'Alger se trouvent mêlés avec les descendans des anciens Africains, et ceux des différentes nations qui ont successivement conquis le pays jusqu'au temps de la domination turque. On comprend aussi parmi les Mores, les mahométans qui se sauvèrent dans ce royaume à leur expulsion de l'Espagne. Les villes sont principalement habitées par ces derniers. Fort industrieux de leur nature, ils ont acquis et amélioré de vastes terreins, et planté des vignes. Ils gagnent aussi beaucoup par le commerce des esclaves.

Le dialecte des Mores, qui est un arabe corrompu, diffère, comme partout ailleurs, selon les provinces. Mais ils ont grande attention de faire leurs marchés dans des termes clairs et significatifs. Ils professent la religion mahométane : mais ils l'ont si défigurée, qu'un vrai musulman aurait de la peine à la reconnaître. Ils en ont fait un ramas de superstitions extravagantes qui n'ont d'autre autorité que la coutume et l'artifice des marabous. Ces prêtres ignorans s'en tiennent aux traditions orales, sans chercher des préceptes plus positifs, qu'ils pourraient apprendre par la fréquentation des villes.

C'est une opinion généralement reçue chez les Mores, que sacrifier un chrétien est devant Dieu l'œuvre la plus méritoire. Quelques-uns pensent même qu'ils n'occuperont dans le ciel qu'une place très-inférieure, s'ils ne s'en rendent dignes par quelque meurtre de cette espèce. Mais les défenseurs de cette opinion l'adoptent dans différens sens. Les uns croient qu'il faut tuer le chrétien en duel, ou en bataille, ou à tout autre combat égal. D'autres pensent qu'il ne faut que l'expédier, et que la manière est indifférente. Il court à cette occasion une histoire fort singulière

dans le pays. *Hali Pelegini*, renégat italien et général des galères d'Alger, conduisit un jour dans le port de cette ville un vaisseau espagnol, dont il s'était emparé. L'équipage s'était défendu avec tant de bravoure, qu'il s'y trouva quantité de morts et de blessés. Les Mores s'attroupèrent autour du navire avec leurs acclamations ordinaires. Un d'eux, vieux bigot, se jeta aux pieds du général et lui adressa ce bizarre discours : » Seigneur, que vous êtes heureux de faire » tant de ravages parmi les chrétiens, et d'a» voir presque tous les jours les occasions » de les détruire! votre gloire égale dans le » ciel celle des plus grands serviteurs du » prophète. Mais que je suis éloigné de ce » bonheur! quoiqu'exact observateur de la » loi, je n'ai encore sacrifié aucun chrétien » au Tout-Puissant. Je mourrai désespéré » si je manque à cet article. Soyez donc l'au» teur de ma félicité, en m'accordant une » victime parmi le grand nombre d'infidèles » qui sont actuellement en votre puissance.» Hali, qui n'était pas un musulman bien rigide, sourit à cette harangue, et répondit au bigot qu'il lui accordait sa requête. « Va» t-en, lui dit-il, dans le bois, et ce chien

» de chrétien (lui montrant un Espagnol » jeune et robuste) te sera envoyé pour as» surer ta félicité. » Le More, transporté de joie, le remercia et se rendit dans le lieu désigné. Hali fit donner un mousquet, un sabre et un bâton à l'Espagnol, et lui ordonna de suivre le vieux More. » Tu lui diras, ajou» ta-t-il, que le général t'envoie vers lui, » selon sa requête; mais s'il veut user de » violence à ton égard, je t'ordonne de lui » faire sentir la force de tes armes. » Le More, qui vit venir le jeune espagnol bien armé, s'enfuit d'un autre côté, et vint rapporter à Hali que le chrétien s'étant présenté avec des armes, il n'avait pas pu remplir son désir. » O vieux poltron, lui répliqua » Hali, tue les chrétiens qui sont en défense, » comme nous faisons mes gens et moi, et » Dieu récompensera cette action, mais non » le meurtre de guet-à-pens. »

Les Mores de la campagne sont fort adonnés au larcin, aussi est-il très-dangereux de s'éloigner des villes sans une escorte. Portés au vol par une juste vengeance, ils ne s'en font point un crime. Dépossédés du pays par différentes nations qui les ont réduits à la dernière indigence, ils pillent tout ce qu'ils

trouvent par voie de représailles. Ils ont grand soin d'inspirer les mêmes principes à leurs enfans : mais ils évitent de faire le moindre tort à aucune des tribus moresques. Leur conduite à cet égard ressemble un peu à celles des Juifs, qui, dit-on, ne regardent point comme un crime de voler ceux d'une religion différente. Du moins est-il certain qu'ils semblent agir sur ce principe.

Ces nations ou tribus moresques étaient distinguées autrefois par les noms des premiers chefs qui vinrent établir des colonies en Barbarie, et qui par accord ou par conquête y acquirent des portions de terre. Ces tribus en s'appliquant à améliorer les fonds et à augmenter leurs troupeaux, amassèrent des richesses, et s'acquirent de la considération parmi leurs voisins.

Leur nom primitif était celui de *Bérébères*; parce que la contrée où ils s'établirent était un désert. Les Africains soutiennent que les premiers habitans de Barbarie sont descendus de la tribu des Sabéens, qui peupla le pays sous la conduite du roi *Melek Ifriqui*. Cette tribu venant à s'augmenter, elle fut divisée en cinq autres; les Zanhagiens, les Musamudiens, les Zénètes, les Haores et

les Gomères. Ceux-là produisirent six cents familles, qui se subdivisèrent en petites tribus. Quelques-unes retinrent le nom de leur fondateur; d'autres y ajoutèrent celui du pays qu'elles habitaient, les autres prirent différens noms. Cette multiplicité dut occasionner des guerres fréquentes. Il arrivait que les conquérans restaient maîtres de la plaine, et que les vaincus étaient forcés de se réfugier dans les montagnes et autres lieux stériles, que la nécessité leur fit cultiver. Mais lorsque les Romains, les Grecs, et les autres nations européennes portèrent leurs armes en Afrique, ils massacrèrent, assujettirent, ou dispersèrent tous les Africains *Bérébères*. Enfin, au commencement du septième siècle, les Arabes mahométans, sous prétexte de répandre leur religion, alors dans son enfance, marchèrent en Afrique, sous leur chef *Occubaben Nazic;* secondés par les restes des cinq tribus des Bérébères, ils chassèrent entièrement les européens de la Barbarie. Quoique la condition des Bérébères devînt un peu meilleure par ce changement de maîtres, les Arabes eurent soin néanmoins de se partager les terres, à leur exclusion. Les guerres continuelles qui suivirent ce partage, obli-

gèrent vingt-cinq cheques, ou rois des Bérébères, et trente-deux des principales tribus, de passer en Espagne au commencement du huitième siècle. Ce royaume était alors sous la domination des Goths. Enfin *Muley Almohabez*, roi de Maroc, pour mettre fin aux malheurs occasionnés par les querelles perpétuelles de tant de petits souverains, prit le titre d'empereur des fidèles, et assembla une puissante armée, dont il donna le commandement à son fils *Muley Alboly*. Il lui joignit un général expérimenté pour le guider dans cette expédition, qui le rendit maître de la Barbarie.

Voilà comme les Arabes mahométans devinrent maîtres d'Alger, qu'ils conservèrent jusqu'à l'invasion des Turcs. Il n'y eut que ceux qui vivaient avec les anciens Bérébères, sur le Mont-Atlas et autres lieux inaccessibles, qui, devant leur sûreté à leur situation, échappèrent aux ravages de ces nouveaux usurpateurs. Les habitans des plaines, dépouillés de tout leur bien, furent réduits à une vie errante et misérable; forcés d'être les fermiers de leurs propres terres, et de vivre sous des tentes, du fruit de leur travail. Telle

est l'origine de ceux qui portent aujourd'hui le nom de Mores.

Les villes sont principalement habitées par les descendans de ceux qui furent chassés de l'Espagne. Ils se procurèrent des établissemens dans le royaume d'Alger, en se soumettant à la domination turque. Ils se sont appliqués depuis aux métiers et au commerce. Ils ont aussi affermé les impôts et les revenus publics. S'ils s'estiment pour leurs richesses et leur pouvoir, les Mores de la campagne, dont la vanité est d'être appelés *Bérébères*, les méprisent souverainement. Parmi les premiers, il se trouve plusieurs descendans de renégats chrétiens, lesquels sont beaucoup plus ingénieux que les naturels du pays.

Les gens aisés parmi eux sont toujours bien vêtus, mais il ne leur est pas permis de porter l'habillement turc sans quelque distinction. Il y a de la différence dans le devant de leur veste, et dans leur turban, et même ils portent rarement ce dernier. Leur manteau est d'ailleurs de drap blanc, au lieu que celui des Turcs est généralement de soie noire.



CHAPITRE III.

Des Arabes.

Ces Arabes sont l'assemblage de plusieurs nations ou tribus descendues des Arabes mahométans qui envahirent l'Afrique; mais qui, dépossédés ensuite par les Turcs, se sauvèrent dans les montagnes et les déserts avec leurs troupeaux et leurs autres effets. Ils jouirent de leur liberté dans ces retraites, que leurs soins infatigables rendirent agréables et fertiles. Ils sont si fiers de n'avoir pas mêlé leur sang avec celui des autres peuples, qu'ils s'estiment les plus illustres de toute l'Afrique. Quelques-uns, plus attachés à leurs terres et à leurs demeures, restèrent dans les villes et se soumirent. Les premiers regardent ceux-ci avec le dernier mépris, et leur donnent, par insulte, le titre de courtisans.

Comme ils se sont entre-mariés avec des étrangers, ils sont réputés Mores.

Bien des gens ne mettent aucune différence entre les Turcs, les Mores et les Arabes d'Alger. Il est vrai que, pour parvenir à la connaissance de cette distinction, il faut avoir fait des recherches exactes dans le pays même; faute de quoi, plusieurs auteurs ont confondu les Mores avec les Arabes : erreur dont les Turcs eux-mêmes ne sont pas exempts, puisqu'ils donnent le nom de Mores à tous ceux qui vivent hors des villes.

Lorsque les Turcs subjuguèrent Alger, les Arabes, qui vivaient alors dans les montagnes et les déserts, profitèrent de l'ignorance où étaient ces nouveaux conquérans à l'égard du pays. Ils se saisirent des passages de Tunis et de Fez, et forcèrent par-là les Turcs, avec les habitans de ces deux royaumes, à composer avec eux pour leur rouvrir les communications. Mais les Turcs ayant ensuite reconnu le terrein, ils élevèrent des fortifications dans les lieux les plus avantageux, et se rendirent formidables par leurs armes à feu, inconnues à ces Arabes. D'ailleurs, ils augmentèrent encore leurs troupes, et tirèrent des secours et des lumières des Juifs et des Mores chas-

sés de l'Espagne. Enfin ils forcèrent avec le temps quelques-unes de ces nations Arabes à leur payer un tribut annuel, et les autres à se renfermer dans leurs montagnes.

Vers le temps où les trois armées d'Alger se mettent en campagne, ces Arabes cachent leur grain et leurs autres effets non transportables dans des souterrains, et errent eux-mêmes avec leurs troupeaux jusqu'à la retraite des Turcs. Ces précautions, de la part des Arabes, obligent ces derniers à porter de l'huile avec eux, et à mener des bœufs et des moutons pour la subsistance des armées. Comme les Mores et les Arabes devraient par les traités leur fournir ces provisions, s'il leur arrive d'être surpris par les troupes turques, elles leur font bien payer tous les arrérages.

Les Arabes qui habitent le mont Atlas et ceux qui errent dans les déserts du voisinage de Tunis, se trouvent dans l'aisance, à cause de leur commerce avec les villes de Tunis et de Fez. Ils ont de riches tentes, de beaux chevaux, sont vêtus proprement, et vivent dans la splendeur à tous égards ; mais le grand nombre s'occupe de l'agriculture et de la chasse des bêtes sauvages. Ceux dont le goût est plus raffiné, cultivent l'astronomie et la poésie.

Leurs vers sont toujours mis en musique. Ils en prennent constamment le sujet de leurs amours, de leurs chasses, ou de leurs combats. Le langage en est pompeux et élevé. Un poëte célèbre est assuré d'une récompense de la part du cheque, avec des distinctions honorables. Les Arabes sont fort polis entr'eux, et pleins de complimens; mais ils affectent une espèce de hauteur brutale envers toutes les autres nations, qu'ils méprisent par une idée mal conçue de leur propre supériorité.

Leurs chemises sont d'une fine gaze. Ils portent des caleçons, une veste, et par dessus tout cela un manteau rouge ou bleu. Ils ont des glands de soie par devant, et une grande houpe de laine ou de soie à la pointe de leur capuchon. Quelques-uns portent des glands d'or, des gances et des houpes de soie, d'argent ou d'or. La chasse continuelle qu'ils font des bêtes sauvages, leur acquiert une dextérité surprenante à manier la lance et la javeline. Ils se font suivre à la guerre par leurs femmes et leurs enfans. Ils sont dans l'idée qu'excités par leur présence et par la crainte et le chagrin de les voir faire esclaves, ils combattront avec plus du courage.

Les femmes de condition sont très-riche-

ment vêtues ; leurs chemises sont de la plus fine gaze ; elles portent des caleçons comme les hommes, avec une robe de soie, sur laquelle est une robe à manches fort larges, qui descend presque jusqu'au coude-pied. Les jours de cérémonie, elle mettent un long mantelet, ordinairement rouge ou bleu. Elles en attachent les deux pointes sur les épaules avec des boucles d'argent. Elles portent de grands anneaux du même métal, aux doigts, aux bras, aux poignets, et sur les chevilles des pieds. Les femmes du commun, dont l'habillement diffère plus dans la qualité que dans la manière, portent des étoffes de laine au lieu de soie.

Les femmes arabes se tressent les cheveux avec des rang de corail ou d'ambre. Elles portent des colliers de ces mêmes matières, qui leur tombent sur le sein. Elles ne sortent jamais sans un masque. Elles s'en couvrent le visage dès qu'elles rencontrent des hommes. Mais s'ils se trouvent être leurs parens, elles l'ôtent d'abord. Il serait impoli de s'en couvrir en leur présence.

Les jeunes femmes n'ignorent point l'art de se farder. Elles préparent elles-mêmes les couleurs dont elles se servent. Elles s'en tei-

gnent les paupières, les sourcils, la gorge et les bouts des doigts. Elles s'impriment sur les joues de petites marques en forme de triangles. Elles y tracent quelquefois des fleurs, des feuilles de laurier, de myrte, ou d'autres figures semblables. Elles croient par-là rehausser beaucoup leur beauté.

Les Arabes d'Alger se vantent de parler l'arabe le plus pur, et d'observer la religion mahométane avec le plus d'exactitude : cependant leur mahométisme se réduit à quelques superstitions grossières, qu'ils ont apprises de leurs marabous.

Les cheques de ces Arabes gardent eux-mêmes leurs troupeaux. Ils s'occupent, pendant que leurs moutons paissent, à composer des vers et des chansons sur la vie champêtre. Ils la comparent à celle des anciens patriarches, qu'ils appellent les favoris de Dieu. On fait des recueils des meilleures pièces, et les enfans les apprennent par cœur, comme une des parties principales de leur éducation.

Les Arabes dont nous parlons sont sobres dans leur nourriture. Elle consiste en légumes, en lait et en miel. Dans les occasions extraordinaires, ils ajoutent à ces mets un agneau pris de leur propre troupeau.

Leurs tentes sont travaillées avec goût, leurs tapis sont faits de feuilles de palmier ingénieusement entrelacées. Mais ceux des Bérébères qui habitent le pays de Labez, sont composés de joncs teints de différentes couleurs, ce qui leur donne un aspect riant et agréable.

Les Arabes sont surtout curieux en chevaux, et ont sans contredit les plus rares, tant pour la beauté que pour la vîtesse. Ils surpassent aussi toutes les autres nations à élever et à dresser ces animaux. La passion qu'ils ont pour eux, et leur dextérité à les manier, semblent être nées avec ces peuples. Lorsque les *spahis* en rencontrent sur leur chemin, ils les obligent à changer de chevaux. Mais souvent les Arabes ont le bonheur d'échapper par la vîtesse de leur monture. Ce sont ici les fameux chevaux arabes dont on parle tant. La race en vient de ces chevaux sauvages qui furent apprivoisés par les Arabes. Ils en menèrent un certain nombre avec eux lorsqu'ils passèrent en Afrique, où ils en ont depuis entretenu des haras.

Les forêts des déserts habités par les Arabes nourrissent des chevaux et des ânes sauvages, d'une vîtesse si extraordinaire, qu'on

ne peut les prendre qu'avec des toiles. Les Arabes tuent ceux qu'ils attrapent, et en mangent la chair, qu'ils estiment très-délicieuse, sur-tout celle de l'âne. Ces forêts sont infectées de lions, de léopards, de tigres, d'ours, d'autruches, de porc-épics, de sangliers, d'élans, de chèvres sauvages, de civettes, de gazelles, de vaches sauvages *, et de chats qu'ils appellent gardes-lions. Ils leur donnent ce nom à cause de l'idée qu'ils ont de l'office de ces animaux. Ils s'imaginent qu'ils se tiennent à l'entrée du repaire du lion pour avertir cet animal de la découverte de la proie, et qu'ils n'y touchent jamais eux-mêmes que le lion ne soit rassasié.

* Elles sont d'une forme très-différente des vaches domestiques.



CHAPITRE IV.

Des Juifs.

Les Juifs sont très-nombreux à Alger. Quelques-uns passent pour descendans de ceux qui se sauvèrent en Afrique, à la destruction de Jérusalem par Titus, ou qui furent depuis successivement chassés de Judée par les persécutions des Romains, des Perses, des Sarrasins et des Chrétiens. Mais il paraît certain que le plus grand nombre descend des Juifs qui ont été bannis d'Europe en différens temps : par exemple, d'Italie en 1342, des Pays-Bas en 1350, de France en 1403, d'Angleterre en 1422, d'Espagne en 1462.

Chaque nation a ses tribus et ses synagogues. Ils sont considérés comme Mores. Ils vivent sous le poids de la misère et de la servitude, honnis et méprisés des autres nations. Ils ont dans chaque ville leurs propres juges,

qui décident tous les petits différens qui peuvent s'élever entre eux, mais avec appel au magistrat turc, dont le jugement est irrévocable.

Il y a cette distinction entre les Turcs, les Mores, les Chrétiens et les Juifs, que si un de ces derniers est condamné à mort, son supplice est le feu. Le plus léger soupçon de quelque entreprise contre l'intérêt du gouvernement suffit pour la punition de ces malheureux. On les brûle aussi sur la conviction d'une banqueroute frauduleuse. Elle est regardée comme telle, s'ils sont devenus insolvables pour avoir porté leur commerce au-delà de leurs propres fonds; et le cas où il y a moins de grace pour eux à espérer, est lorsque leurs créanciers sont mahométans. S'ils sont juifs, l'affaire est renvoyée à leurs rabbins.

Il leur est défendu de porter toute autre couleur que le noir, et cela parce que cette couleur est la plus méprisée parmi les Turcs. Leur habillement consiste en une robe, qui leur descend jusqu'à-mi jambe, et en un turban noir, ou tout au plus en un turban obscur rayé, passé autour d'un bonnet noir.

L'usage était autrefois de ne jamais admet-

tre un Juif au mahométisme, qu'il n'eût embrassé auparavant le christianisme, conformément à la succession des trois religions. Mais on s'est si fort relâché sur cette coutume, qu'il suffit à présent que le nouveau prosélyte mange publiquement de la chair de porc, ou qu'il exécute quelque cérémonie semblable pour être réputé chrétien.

Il n'est point permis aux Juifs de sortir du royaume d'Alger sans donner caution pécuniaire pour leur retour. Ils n'en trouveraient pas de personnelle ; car qui voudrait s'exposer à être brûlé en répondant pour un autre ?

On trouve dans toutes les villes d'Alger une espèce de Juifs italiens, connus sous le nom de *Judeos francos*, ou Juifs libres. Ils sont la plupart de Livourne. Ils font presque tous le commerce du pays, tant pour les marchandises étrangères, que pour la rançon des esclaves, et ne le font point avec une délicatesse fort scrupuleuse. Nous verrons de leurs subtilités dans le chapitre XVIII. Ces Juifs sont libres et traités comme des marchands étrangers. Ils ont la faculté de passer et repasser comme les Turcs, les Mores, les Chrétiens, et ceux des autres nations alliées. Mais

lorsqu'ils doivent, ils s'exposeraient au dernier châtiment s'ils partaient avant d'avoir acquitté leurs dettes. Ils s'associent avec les principaux Juifs d'Alger pour la ferme des droits sur l'huile, sur la cire, et celle des autres impôts. Le gain qu'ils y font est immense. Les mahométans méprisent ces sortes d'entreprises, regardant les fermiers et les traitans avec la même exécration que les anciens Juifs regardaient les publicains.

Ces Juifs étrangers se mettent, à leur arrivée, sous la protection du consul français. Les différens qu'ils ont entre eux, ou avec les Français, lui sont ordinairement renvoyés par les magistrats turcs; ainsi, les parties sont obligées de se conformer au jugement de ce consul. Il est le protecteur et le juge de toutes les nations qui n'ont point de consul à Alger. Ces étrangers ont la liberté de s'adresser premièrement au dey, qui juge l'affaire ou la renvoie le plus souvent au consul.

Les Juifs mores vivent dans un lieu particulier de la ville. On ne leur permet point d'habiter parmi les mahométans, quoiqu'on accorde ce privilége à toutes les autres nations. Les Juifs européens ont la liberté de

choisir leurs quartiers. Ils ont même un tel mépris pour les premiers, qu'ils ne se mêlent jamais avec eux. Ils ne sont point astreints non plus à porter le noir. Habillés comme les Chrétiens de leurs pays respectifs, ils sont ordinairement appelés Juifs chrétiens par le peuple.

L'habillement des femmes juives ressemble à celui des moresques des villes. On leur laisse le choix du goût et de la couleur; mais on les oblige d'aller le visage découvert, pour les distinguer des mahométanes, qui sont voilées.

CHAPITRE V.

Des Turcs.

Les Turcs sont à présent souverains d'Alger, sous un chef nommé dey, ou roi. Ils composent un corps de douze mille hommes, infanterie ou cavalerie, qui se gouverne par une espèce d'aristocratie. Chaque membre de ce corps peut prétendre à la dignité de dey, si ses services ou ses talens la méritent; ou bien s'il peut se faire un parti assez fort, selon la méthode républicaine.

Les Turcs, qui sont tous soldats, succèdent selon leur rang aux emplois et aux dignités de ce royaume. Ils gouvernent cet état avec un despotisme assez semblable à celui des nobles des républiques d'Italie ou des chevaliers de Malte. Ils sont tous regardés comme nobles et hauts et puissans seigneurs, quoique le plus souvent on ne découvre en

eux que bassesse. Le titre de soldat renferme ici l'idée d'association au gouvernement, d'honneur, de noblesse, de courage, et fait tout plier devant soi. Ils traitent les naturels et les autres habitans du pays avec mépris et avec cruauté. Ils sont injustes envers les esclaves, et plus encore envers les sujets. Ce traitement a si fort intimidé ces derniers, que les Mores d'une ville entière trembleront à la vue d'un seul Turc. Ces Mores nous fournissent un exemple bien sensible de l'esprit de servitude où les hommes peuvent dégénérer. N'est-il pas étrange, en effet, que la disparité de plus de 200 Mores ou Arabes, contre un Turc, ne les anime point à secouer un joug aussi pesant?

Les renégats chrétiens jouissent des mêmes priviléges que les Turcs, et sont réputés tels. Du moment qu'ils professent ouvertement le mahométisme, ils entrent en paie, et sont habiles à occuper tous les postes, sans en excepter celui du dey; pourvu cependant qu'ils n'épousent ni Arabes ni Moresques. Les enfans même qui proviennent de ces mariages ne sont point réputés Turcs. Ils reçoivent à la vérité la paie de soldat, mais ils sont exclus de tout commandement. Quel que puisse être

leur mérite personnel, la tache de leur naissance l'anéantit. La noble soldatesque turque regarde son sang comme avili par le mélange de celui des Mores.

Dans tout le royaume d'Alger, on ne voit pas une seule Turque. Elles détestent les Turcs qui résident ici, et les regardent comme une troupe de pirates. Ce nom est des plus odieux parmi les Turcs du Levant, qui tiennent tous les gouvernemens barbaresques pour autant de réceptacles de scélérats. A la vérité, tous les Turcs qui viennent dans le royaume d'Alger pour se mettre dans l'armée, sont des malfaiteurs ou des proscrits. Je rapporterai ici un exemple de l'horreur que les Levantins ont pour eux. Un vaisseau français, chargé à Marseille pour le Levant, fut obligé de relâcher à Alger pour s'y radouber. Il avait deux dames turques sur son bord, qui se rendirent tout de suite chez le consul français, et y restèrent pendant tout le temps du radoub. Toutes les instances du dey Assen ne furent pas capables de leur faire accepter un palais à côté du sien : elles ne répondirent à sa politesse qu'en protestant contre toute communication avec des Turcs algériens.

Comme la continence n'est pas la vertu favorite des Turcs, les plus vertueux parmi eux, ou ceux que l'âge ou le rang obligent d'en faire parade, épousent des esclaves chrétiennes. Ces malheureuses, séduites ensuite par leurs maris, embrassent généralement le mahométisme. Leurs enfans sont réputés Turcs véritables. Ceux dont la morale est plus licencieuse prennent des concubines parmi les femmes du pays; mais leurs descendans sont mis au rang des Mores, et incapables d'entrer dans l'armée.

La pédérastie est non-seulement commune, mais même impunie, parmi les Turcs algériens. Les deys, les beys, et les grands la pratiquent ouvertement, surtout depuis qu'ils ont découvert que plusieurs de leurs prédécesseurs avaient été détruits par leurs maîtresses. Ils suppléent aujourd'hui à ces dernières par de beaux et jeunes esclaves. On rapporte à cette occasion une aventure fort touchante. Un esclave portugais, d'environ dix-huit ans, eut le malheur de captiver son maître. Il résista cependant à toutes les sollicitations et les menaces de ce brutal. Il communiqua sa situation au père administrateur de l'hôpital espagnol, et lui demanda conseil.

Ce prêtre l'exhorta à ne point se relâcher, et à mourir plutôt que d'être l'instrument d'un crime qui attira le feu du ciel sur Sodôme. Le jeune Portugais se recommanda aux prières de ce bon religieux, et lui promit de ne se laisser vaincre par aucun danger. Son maître, furieux qu'il résistât à ce qu'il regardait comme un honneur, en vint à la violence et voulut le saisir. Le jeune esclave arrache alors le poignard pendu à la ceinture du Turc, et le lui plonge dans le sein. C'était l'unique moyen de conserver son innocence. Mais comme c'est un crime capital dans toute personne d'une autre nation, et dans un esclave surtout à l'égard de son maître, de lever la main sur un Turc, le Portugais fut condamné à être traîné par la ville à la queue d'un cheval. Tous les ministres étrangers intercédèrent pour lui; des sommes considérables furent offertes pour lui sauver la vie; mais tout fut inutile. On ne lui laissait d'autre ressource que d'embrasser le musulmanisme, après avoir produit deux témoins qui déposassent qu'ils le savaient dans le dessein de se faire mahométan avant qu'il commît le meurtre. Mais le jeune esclave, soutenu par les ferventes exhortations de tous les Chrétiens

qui étaient présens, rejeta cette offre avec une fermeté héroïque, et préféra la mort à l'apostasie. Le père administrateur l'accompagna dans son exécution. Il lui peignit avec les couleurs les plus vives la gloire et la béatitude dont sa fidélité allait être récompensée. Tous les habitans furent extrêmement touchés de la vue d'un tel spectacle. Les femmes, surtout, naturellement tendres, remplissaient l'air de leurs lamentations. Elles se déchaînaient contre le prêtre, et conjuraient le patient d'embrasser le mahométisme; mais, inébranlable au milieu des tourmens, il conserva sa tranquillité jusqu'au dernier moment de sa vie.

La plupart des jeunes esclaves sont exposés aux mêmes assauts. S'ils imitaient notre Portugais, ils formeraient un long martyrologe; mais son exemple n'engendre guère d'imitateurs.

L'habillement des Turcs algériens est fort modeste, et très-différent de celui des Mores. Le dey et les grands portent une chemise de gaze avec des manches fort larges. Leurs culottes, larges aussi, sont, durant les grandes chaleurs, d'un drap fin ou de coton. Ils les attachent avec un cordon coulant. Elles sont

étroites par le bas, et descendent jusqu'à mi-jambe. Ils portent aussi une sorte de veste sans manches, et par-dessus, une robe qui descend jusqu'aux chevilles. Cette robe a de fort petits boutons de soie, d'or ou d'argent : le col, les boutonnières et les devans en sont bordés d'une tresse aussi de soie, d'or ou d'argent. Les manches en sont étroites comme celles de nos vestes ; garnies tout le long de boutonnières, semblables à celles de devant, ils peuvent les retrousser dans les chaleurs. Cette robe a aussi, à la hauteur de la poitrine, en dedans et en dehors, de petites poches, où ils mettent leur montre, leurs papiers, etc. Ils passent par dessus, à l'endroit des reins, une ceinture, où ils attachent plusieurs couteaux, dont les manches sont d'agathe ou de quelque autre pierre précieuse ornée d'argent. Par-dessus tout cela, ils portent un caffetan aussi long que la robe. Ces caffetans étaient autrefois de soie, ou d'étoffe d'or ou d'argent ; mais les plus beaux ne sont aujourd'hui que de fin drap. Les manches en sont fort larges ; elles descendent jusqu'au coude, et sont ornées de broderies et de gances d'or ou d'argent. Ils vont sans bas, à moins qu'ils ne soient infirmes. Ce serait un déshonneur aux

soldats turcs d'en porter. Leurs mules sont de maroquin jaune ou rouge, et étroites par le bout. Elles ont un petit fer à cheval au lieu du talon. Ils les quittent en entrant chez les personnes distinguées. Leur turban est très-différent de celui des Levantins. C'est un petit bonnet mince de couleur rouge, artistement entouré de plusieurs aunes de mousseline. Ils lui donnent le nom de *tulbend*, d'où dérive celui de turban. Tout le monde convient qu'il a plus de grâce et qu'il est plus commode que celui des Turcs du Levant. Ce dernier est large et applati vers la pointe, découpé ou entortillé autour du bonnet ; ce qui forme un effet fort désagréable. Les vieux Turcs, et ceux qui possèdent des dignités, portent la barbe coupée en pointe, et ont les joues rasées. Ils se rasent aussi la tête, à cause de la chaleur du turban. Un turc d'âge, ou de distinction, qui serait sans barbe, s'exposerait à la risée du public.

Les jeunes Turcs ne portent ni barbe, ni turban. Ils n'ont que des moustaches, dont ils sont fort curieux, et un petit bonnet de beau drap. Plusieurs d'entre eux, ceux surtout qui fréquentent la mer, n'ont pour habillement que de grandes culottes de drap

ou de coton, une robe fort courte, avec une ceinture par-dessus, et une petite jaquette.

Quelques jeunes Turcs, de même que certains Mores et Arabes, laissent derrière la tête une longue touffe de cheveux. Plusieurs auteurs, donnant dans l'erreur vulgaire, ont débité que les Mahométans portaient cette touffe comme un moyen laissé à Mahomet pour les enlever plus commmodément dans le ciel : mais de pareils contes déshonorent ceux qui les publient. Après des recherches réitérées sur le motif de cette touffe, on s'est assuré qu'elle n'est ordinairement qu'un jeu, ou une fantaisie des jeunes gens qui la portent. Si elle marque chez eux quelque dessein, c'est de faire voir la couleur de leurs cheveux, ou montrer qu'ils ne sont point chauves.

L'habillement des femmes qui habitent les villes diffère peu de celui des hommes. Leurs caleçons descendent jusqu'aux chevilles. Quelques-unes portent des bas ou des brodequins, avec des mules d'un cuir doux et mince : mais la plupart ne portent que des mules et point de bas. Les robes et les caffetans des dames sont de soie, ou de tissu d'or ou d'argent, avec des ornemens de même. Elles tressent leurs cheveux, et les entrelacent de perles,

de diamans, de turquoises, d'émeraudes, et d'autres pierres précieuses. Elles portent de très-belles boucles d'oreilles, et des colliers à cinq ou six rangs, qui leur descendent sur la gorge. Elles ont aussi des bracelets et des bagues. Les pauvres, qui partout affectent d'imiter les riches, au lieu de perles et de diamans, portent du corail et de l'ambre jaune avec des bagues et des bracelets d'argent. Lorsque les femmes des Turcs paraissent en public, elles se couvrent le visage avec un mouchoir blanc depuis les yeux jusqu'au menton, et s'enveloppent tout le corps d'une gaze blanche, si mince et si claire, qu'on voit leurs cheveux, leurs bijoux et leur habillement; mais on ne peut point les reconnaître elles-mêmes.

Les enfans des Turcs de distinction portent des bonnets mouchetés, et ornés de sultanines, pièces d'or d'environ huit chelins. Quelques uns les en couvrent entièrement, ce qui marque la plus haute qualité. Mais si les parens se trouvent manquer d'argent, ils ôtent ces sultanines des bonnets pour subvenir à leurs besoins, et les enfans gardent la maison.



CHAPITRE VI.

Des Chrétiens.

Les Chrétiens sont ici en très-petit nombre, si l'on en excepte les esclaves, qui n'y sont toujours que trop nombreux. Outre qu'il ne s'y fait que très-peu de commerce, les Juifs naturels, qui fourmillent dans le pays, s'emparent de toutes les occasions où il y a le moindre gain à faire.

Les esclaves y sont en tout temps si nombreux, qu'il leur serait aisé de se rendre maîtres des principales villes s'ils pouvaient se communiquer, ou qu'ils ne fussent pas retenus par les terribles châtimens infligés au moindre soupçon de révolte.

On ne voit point ici de domestiques libres. Chaque maison, depuis celle du dey jusqu'à la hutte du moindre habitant, a des esclaves chrétiens. Ces malheureux sont l'objet le plus

avantageux du commerce des Algériens, soit par la rançon qu'ils retirent des esclaves aisés, soit par celle qu'ils reçoivent des pères de la Merci, lorsque ces religieux viennent racheter les captifs.

Ceux qui possèdent un grand nombre d'esclaves, les louent aux propriétaires de galères, ou pour leur aider à les équiper ou pour aller en mer. Ils les louent aussi pour domestiques aux étrangers qui viennent s'établir dans les villes.

Il est permis à toute nation d'acheter des esclaves chrétiens : mais ceux qui professent le christianisme, n'usent jamais de ce privilége. On est persuadé en Europe, d'après je ne sais quelle tradition, que les esclaves chrétiens sont forcés d'embrasser le mahométisme, ou du moins qu'on emploie les promesses, les menaces, et les mauvais traitemens pour les y contraindre. Mais ce rapport est si éloigné de la vérité, qu'il est certain que les possesseurs de ces esclaves seraient très-fâchés de leur apostasie. Ce n'est pas qu'elle leur valût la liberté, mais l'espérance de la forte rançon que les maîtres attendent des pères de la Merci cesserait dès-lors. C'est ce même espoir qui fait préférer aux Algériens l'acqui-

sition des esclaves chrétiens à celle de tous les autres. Il arrive quelquefois, à la vérité, que si le dey est porté à sauver un esclave chrétien condamné au supplice, on lui laisse l'alternative de la mort ou du mahométisme avec la liberté : mais cette indulgence n'a jamais lieu dans les crimes d'État.

Les jeunes esclaves au dessous de douze ans sont les seuls qui excitent le zèle religieux de leurs maîtres. Ils tiennent la conversion de tels esclaves pour l'acte le plus méritoire devant Dieu. Il n'y a que les gens riches qui les achètent. Ils les font élever de la manière la plus honorable, et les adoptent même quelquefois pour leurs enfans. Mais lorsque les esclaves sont parvenus à l'âge d'homme, le maître les exhorte plutôt à persévérer dans leur religion; car, outre qu'il ne peut plus les revendre s'ils apostasient, ils ont alors plus d'occasions de s'échapper.

C'est un dicton parmi les Algériens qu'un mauvais chrétien ne peut faire un bon musulman. Si la liberté était la récompense de la conversion au mahométisme, les maîtres perdraient le prix de la rançon. Aussi est-il certain qu'on rejette la plus grande partie des esclaves qui offrent d'apostasier.

Les registres de l'hôpital espagnol établi à Alger font mention d'un esclave de Marseille qui, en 1641, montra un grand désir de se faire mahométan pour éviter d'aller en mer. Son maître *Hali*, général des galères, rejeta absolument son offre ; mais l'esclave, voyant la flotte prête à faire voile, endossa l'habit turc, et s'alla présenter devant son maître. Celui-ci, soupçonnant l'artifice, l'appella par son nom de *Jean*. L'esclave répondit d'un ton ferme, je ne suis point Jean, je suis *Mustapha*. Hali, assuré de l'imposture de la manière la plus propre à vérifier le fait, ordonna une rude bastonnade. L'esclave, souvent interrogé dans l'opération s'il était Jean ou Mustapha, soutint quelque temps la gageure ; mais sentant que ses affirmations ne terminaient point son châtiment, il s'écria enfin : je suis Jean, et non Mustapha ; je suis chrétien et non mahométan. A cette confession, les coups cessèrent, il fut conduit à bord de la galère ; il eut quelque temps après le bonheur d'être racheté.

CHAPITRE VII.

De la Religion.

Les anciens Africains de ce royaume, et de toute la Barbarie, étaient de ces idolâtres qui adoraient le soleil et le feu. C'est en l'honneur de cet élément qu'ils entretenaient un feu perpétuel dans leurs temples, comme celui des vestales romaines.

Ces barbares eurent le bonheur de recevoir la lumière de l'Evangile dans le 4e siècle. Ce fut par le moyen de quelques seigneurs siciliens, qui avaient réuni leurs forces pour la conquête de Tunis et de Tripoli. Plusieurs princes chrétiens de la secte africaine, chassés d'Italie par les ravages des Goths, contribuèrent ensuite à répandre la foi le long des côtes de la Méditerranée. Ici, comme en Europe, il s'éleva des hérésies, et des sectes dont certaines niaient la suprématie du Pape. On peut

juger du nombre des chrétiens d'Afrique par celui de leurs pasteurs. Il se tint en 411 un concile national à Carthage, où assistèrent quatre-vingt-six évêques orthodoxes, sans parler de cent vingt, qui étaient absens. Le christianisme et l'idolâtrie se trouvaient alors confondus ensemble, dans l'intérieur du pays, de la manière la plus choquante. Mais la révolution étonnante arrivée dans le 7e siècle changea entièrement de face les affaires. En 663, les Arabes mahométans pénétrèrent en Afrique, assistés de vingt-quatre mille Turcs, commandés par *Occuba-Ben-Nazic*. Rien ne leur résistant, ils y établirent leur religion naissante par le fer et le feu, et en chassèrent les chrétiens, qui se réfugièrent en Espagne et en Italie.

Le peu qui y resta fut indistinctement persécuté avec les idolâtres. Leur destruction totale n'arriva cependant qu'au 13e siècle, lorsque les chérifs, race de princes arabes descendus de Mahomet, subjuguèrent la Barbarie. Scrupuleusement attachés à la doctrine de cet imposteur, ils ne laissèrent pas un seul chrétien dans le pays, et employèrent les tourmens pour forcer les idolâtres à embrasser le mahométisme.

Les idées des hommes varient si fort en matière de spéculation, qu'on compte dans la seule Afrique jusqu'à soixante-douze sectes différentes; quoique, quand au fond, la religion y soit la même que celle qui se trouve établie dans toute l'étendue de la domination turque. Chacune de ces sectes tient sa doctrine pour envoyée du Ciel, et la regarde comme la seule qui conduise sûrement à la béatitude. Nous ne parlons pas même de plusieurs ordres de marabous et de santons, qui pratiquent nombre d'absurdités différentes. Toutes ces sectes ne sont cependant que les branches de deux troncs, Mahomet et Hali. La doctrine du premier prévaut dans l'Empire Ottoman; celle du second dans la Perse. La première est établie dans le royaume d'Alger, mais on y tolère l'autre, pourvu que ses sectateurs ne parlent et n'écrivent point contre leurs adversaires.

Les sectateurs de Mahomet tiennent pour la prédestination absolue. Ils enseignent que Dieu est également la cause du bien et du mal; que Dieu et la loi sont éternels; que la Divinité se rendra visible dans sa propre essence; que Mahomet fut enlevé dans le ciel

en corps et en âme, et qu'il est indispensable de prier cinq fois par jour.

Les Persans veulent au contraire que Dieu ne soit la cause que du bien; que lui seul, et non la loi, soit éternel, ou incréé; que les esprits bienheureux ne voyent Dieu que par ses opérations; que l'âme de Mahomet fut reçue dans le ciel séparée de son corps, et qu'il suffit de prier trois fois par jour. Entr'autres marques d'animosité que cette différence d'opinions occasionne parmi les deux sectes, les Persans n'employent le vert qu'aux usages les plus vils, par la raison que c'est la couleur la plus honorable chez les Mahométans. Leurs théologiens diffèrent aussi dans l'explication de plusieurs passages de l'Alcoran.

Toutes ces sectes déclament charitablement l'une contre l'autre, et se traitent d'hérétiques. De tous les sectaires mahométans, les plus remarquables sont les trois ordres de marabous, connus sous les noms de santons, de cavalistes, et de sunatiques.

Les *santons* suivent différentes règles. Certains se couvrent de haillons; d'autres vont entièrement nus, et font des gestes ridicules inspirés par le fanatisme. D'autres, d'un ordre plus grave et plus composé, méprisent

toutes ces extravagances. Ils tiennent seulement que les bonnes œuvres, le jeûne, les austérités et l'abnégation de soi-même les élèvent jusqu'à la pureté des anges. D'autres prétendent que, parvenus à un certain degré de perfection, ils ne peuvent plus pécher, opinion qui a donné naissance à plusieurs pratiques détestables.

Les *cavalistes* sont très-exacts dans leurs jeûnes et leur abstinence. Ils ne mangent jamais de viande, ni de poisson, et se nourrissent simplement de végétaux. Ils ont des formes de prières pour chaque mois; pour chaque jour et pour chaque heure. Ils parlent beaucoup de visions célestes, et d'entretiens avec les anges. Ces esprits bienheureux les instruisent, disent-ils, des mystères les plus sublimes, et résolvent leurs doutes. Ils portent toujours des talismans carrés, avec des figures et des caractères gravés dessus. Cet ordre se vante d'avoir pour fondateur le fameux *Beni*, docteur Arabe.

Les *sunaquites* sont de purs misantropes. Ils s'ensevelissent dans des déserts, séparés de tout commerce avec les hommes, dont ils évitent même la vue. Ceux-ci ne vivent non plus que de végétaux. Leurs dogmes sont

pris du judaïsme, du christianisme, du mahométisme et du paganisme, confondus ensemble. Ils sacrifient des animaux, et ne sont circoncis qu'à 30 ans. Ils prétendent que toutes les religions viennent originairement de Dieu; qu'ils sont eux-mêmes les plus parfaits de tous les hommes, et que ce sont leurs prières et leurs austérités qui suspendent la colère divine et l'empêchent de détruire ce monde.

Le peu de respect qu'on a dans les villes du royaume d'Alger pour ces religions fanatiques, fait que les santons les fréquentent très-peu. Le vol, ou tout autre crime qu'ils peuvent commettre impunément parmi les Arabes, sous prétexte d'inspiration, trouverait dans ces villes sa juste punition. Les Turcs, qui ne s'en laissent point imposer par leurs grimaces, étranglent un marabou avec aussi peu de cérémonie que le dernier des esclaves.

La plupart des Turcs Algériens n'ont de la religion que l'extérieur. Ils vivent dans l'ignorance la plus crasse, et dans la dernière dissolution. On ne doit point s'en étonner, puisque la milice, où réside l'autorité, est un composé du rebut des Turcs levantins, et de renégats juifs ou chrétiens. Les chefs font seu-

lement fort exacts à faire observer toutes les cérémonies religieuses; ils se contraignent même en public pour éviter le scandale, et ne point donner mauvais exemple. Mais on trouverait à peine parmi ces Turcs une personne d'une vertu solide, si l'on en excepte les *hagis*, qui s'attribuent une sainteté particulière, et quelques autres, qui effectivement domptent leurs vices et modèrent leurs passions.

On appelle hagis ceux qui ont fait le voyage de la Mecque, et visité le tombeau de Mahomet. Regardés déjà comme sanctifiés, on les traite partout avec la dernière distinction. Ce respect inspire à tous les autres le désir de faire le même voyage. Mais c'est un bonheur que très-peu sont en état de se procurer. Car, outre le temps, la fatigue et les frais de la route, on est obligé à une offrande, faute de laquelle le pélerinage demeurerait sans récompense.

Les chérifs tirent leur origine de Mahomet. Ils portent un turban vert, et cette distinction n'appartient qu'à eux seuls. Tels parmi eux sont accablés de misère, qui ne voudraient pas renoncer à ce droit pour les offres les plus avantageuses. Ces chérifs n'ont

cependant aucun titre ni document pour prouver leur descendance. Ils ne la tiennent que d'une tradition non interrompue, transmise de père en fils. Une imposture à cet égard n'en serait pas moins punie de la mort.

La plupart des habitans du royaume d'Alger portent un chapelet de corail, d'ambre ou d'agathe. A mesure qu'ils en font glisser les grains, ils profèrent les attributs de la Divinité, mais d'une manière si négligée, qu'il est aisé de s'apercevoir que cette action part plutôt de l'habitude que d'une vraie dévotion.

Quelques-uns des plus grossiers prononcent uniquement à chaque grain les mots *Sta-ferala*, c'est-à-dire, Dieu me garde. D'autres, dont l'ignorance n'est pas tout-à-fait si grande, répètent sur chaque grain, *Alla Illa, Méhémet rosoul alla;* il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. Les plus savans parmi eux ajoutent à cette confession un catalogue des attributs divins, qu'ils récitent sur le chapelet dans l'ordre suivant.
» Au nom du seul Dieu, loué soit le Dieu
» seul; au nom du Dieu tout-puissant, loué
» soit Dieu dans sa toute-puissance; au nom
» du Dieu infiniment bon, loué soit Dieu dans
» sa bonté; au nom du Dieu infiniment sage,

» loué soit Dieu dans sa sagesse ; au nom du » Dieu miséricordieux, loué soit Dieu dans » sa miséricorde ; au nom du Dieu éternel, » loué soit Dieu dans son éternité; » etc. Ils concluent cette tirade en disant : » Loué soit » Dieu le souverain de l'univers ; ô Seigneur » qui jugez tous les hommes, je vous adore ; » je mets toute ma confiance en vous ; je con- » fesse que vous n'avez point engendré et » que vous n'avez point été engendré vous- » même ; que vous êtes au-dessus de toute » ressemblance, et que rien n'est égal à vous. » Mais cette dévotion est si machinale, et si vide de réalité dans quelques-uns, qu'ils passent sur le chapelet pendant qu'ils parlent de matières entièrement étrangères au sujet. Au reste, mieux valent encore des distractions, que ce qu'on a vu chez des chrétiens d'Europe qui se poignardaient, un rosaire à la main.

Je passe sous silence leurs mosquées, leurs mariages, leurs enterremens, et les autres cérémonies religieuses, conformes à celles des Turcs ; on en trouve la description dans les auteurs qui ont traité de ces peuples.

Toutes les religions sont tolérées dans le royaume d'Alger. Tous les étrangers, tant esclaves que libres, y ont leurs prêtres et leurs

églises. Ces religions y sont même protégées, pourvu que ceux qui les professent ne parlent point trop librement du gouvernement, ni de la foi mahométane; indiscrétions qui ne sont jamais pardonnées.

Très-peu de femmes ont ici quelque idée de religion. On regarde comme tout-à-fait indifférent qu'elles prient ou non, qu'elles aillent à la mosquée ou qu'elles restent chez elles. Elles sont en conséquence élevées dans l'ignorance la plus grossière. Elle ne semblent faites que pour être les dupes des hommes. On leur persuade qu'elles ne sont faites que pour contribuer au plaisir des hommes, et à la génération de l'espèce. Cette opinion, et la chaleur du climat, portent les femmes à tous les excès du libertinage; et conséquemment à toutes les ruses et les manœuvres nécessaires pour se satisfaire. Celles qui vivent dans l'aisance et dans l'oisiveté, sont les plus licencieuses. Toutes leurs conversations roulent, dans leurs visites, sur les délices de l'amour, et sur les manières d'y raffiner. Elles tâchent de prévenir par cette science le dégoût du mari, et de reculer les suites de l'âge, si pernicieuses à leur bonheur. Le meilleur traitement à quoi elles puissent s'attendre, est

d'être regardées dans leur vieillesse comme d'anciens animaux domestiques. Séquestrées alors dans un coin de la cour, ou dans quelque autre mauvais réduit, elles y sont nourries des restes de la table du maître. Mais la coutume ordinaire est de les répudier dès qu'elles ne sont plus propres pour la génération ou pour les plaisirs. Comme les hommes épousent ici des femmes de toute nation, et de toute religion, esclaves ou libres, il arrive que les enfans ont autant d'indifférence pour la mère qu'ils ont de respect pour le père.

CHAPITRE VIII.

Des Mœurs et des Coutumes des habitans.

Une dissolution générale dans les mœurs, l'orgueil et la brutalité envers les étrangers, forment le caractère des habitans du royaume d'Alger. Cette dépravation est due surtout à leur éducation. Ceux qui ont été esclaves chez les Chrétiens, certains vieux officiers et les marchands qui voyagent, valent un peu mieux que les autres.

Les Algériens, accoutumés dès leur enfance à voir des esclaves de toutes les nations, s'habituent à penser que les autres peuples sont naturellement destinés à la servitude. Cette opinion tend à nourrir chez eux le dernier mépris pour tous les étrangers. Ils détestent surtout les Espagnols et les Portugais, comme les perfides usurpateurs des pays qui appartenaient autrefois à leurs ancêtres.

Les soldats Turcs sont communément la lie du Levant. Vains de se voir maîtres d'un grand royaume, et habiles à parvenir aux dignités, ils traitent les Mores et les Arabes avec tant d'insolence, que leur gouvernement n'est pas supportable.

Infatués de leur grandeur et de leur puissance, ils se font appeler *effendi*, qui signifie seigneur ; tandis qu'un More ou un Arabe, fût-il de la plus haute naissance ou le plus riche du pays, ne reçoit que le titre de *cidi*, qui, en notre langue, répond à celui de monsieur.

La milice et les consuls étrangers donnent au dey la qualité d'effendi, mais les Mores et les Arabes lui donnent celle de sultan. Tous les étrangers qui n'ont point de caractère public, ont soin aussi de flatter son orgueil du même titre.

Ceux qui ont l'administration des affaires peuvent, à la moindre malversation, être forcés à rendre compte, et même déposés ou étranglés. Cette crainte les rend plus modérés et plus circonspects. Les catastrophes de plusieurs de leurs prédécesseurs sont pour eux autant de leçons de modération et de prudence.

Les marchands qui voyagent parviennent, par les connaissances qu'ils acquièrent dans les différentes nations, à vaincre les préjugés d'une éducation barbare, et sont alors fort sociables.

Les Mores et les Turcs qui ont été esclaves chez les Chrétiens surpassent les autres en vertu et en jugement. Détenus chez les princes européens, ils ne peuvent que se désabuser de la fausse idée qu'ils s'étaient faite de la puissance et de la grandeur de leur pays. Ils voient les flottes et les troupes des Chrétiens, leur commerce, leur police, leur opulence et leur splendeur. Ils éprouvent leur douceur et leur générosité : aussi est-ce ces sortes de Turcs qui traitent généralement les esclaves Chrétiens avec le plus d'humanité. Ils ont même la précaution de se procurer, auprès des consuls étrangers, des certificats de la douceur de ce traitement. Leur vue est en cela de s'autoriser à réclamer la reconnaissance des Chrétiens, si eux ou leurs enfans devenaient leurs esclaves.

Tous les étrangers sont conduits à leur arrivée devant le dey, par le capitaine du port, ou par un de ses officiers. Le dey leur présente sa main à baiser; il leur demande

en langue franque d'où ils viennent, quelles affaires les amènent, le séjour qu'ils doivent faire et l'endroit où ils vont. Après ces questions, il les renvoie. Ils sont ordinairement accompagnés du truchement de leur nation, qui les instruit de l'étiquette, et interprète les questions du dey et les réponses qu'ils y font.

Les étrangers ne portent point d'armes dans aucune ville du royaume, surtout à Alger. Il n'y a que les consuls et les ministres des princes étrangers qui aient ce privilége, et même ils n'en profitent pas. Les rues sont, à la vérité, si étroites, qu'une épée leur serait incommode; elle pourrait d'ailleurs occasionner des querelles avec les janissaires, ce qu'on doit éviter avec grand soin.

Dès qu'on voit venir un Turc, il faut lui faire place; quiconque y manquerait, serait accablé d'injures. Un Chrétien ne saurait paraître en public sans être insulté par les jeunes Turcs et les Mores; mais il ne doit faire aucune attention à cette canaille. Son ressentiment assemblerait la populace autour de lui, et lui attirerait quelque désastre. Le gouvernement, il est vrai, ne tolère point de pareilles licences. Si la partie lézée porte sa plainte au

dey, elle est sûre d'une prompte et pleine justice.

C'est un point de religion chez le gouvernement algérien d'accorder une tolérance générale. Ceux même qui montrent plus de zèle pour leur religion sont les plus estimés, et ceux à qui on rend plus volontiers service.

Les Algériens préfèrent les esclaves catholiques romains à tous les autres. Ils sont dans l'idée que la confession les rend plus fidèles et plus obéissans. Aussi les maîtres tâchent-ils de les faire confesser toutes les semaines. Plusieurs instruisent même les confesseurs des fautes de leurs esclaves, et portent l'exactitude jusqu'à les faire conduire à l'église aux fêtes de Noël, de Pâques et de Pentecôte. Ils s'informent ensuite s'ils se sont réellement confessés.

Les banqueroutes sont punies de mort à Alger. Les Turcs sont étranglés, les Mores sont pendus, et les Juifs sont brûlés. Quant aux Chrétiens, il faut que le consul ou le corps de la nation satisfasse à toutes les dettes. Ceux qui disparaissent sans payer, sont réputés banqueroutiers. Ceux qui se trouvent hors d'état de satisfaire leurs créanciers, doivent, pour éviter la peine de la loi, livrer à

leur discrétion leurs effets et leurs personnes.

On doit être bien attentif à ne jamais faire aucune libéralité ni aux Turcs ni aux Mores, de peur que ce qu'on donne volontairement ne fasse une sorte de loi dont ils se prévalent dans l'occasion. En effet, les consuls se trouvent tous les jours obligés de faire des présens qu'ils n'auraient point à faire, si leurs prédécesseurs n'en avaient amené la mode en en faisant de semblables par des vues particulières. Si, dans certains cas, un étranger fait un présent aux gens en place, ils le demandent constamment dans la même occasion : leurs successeurs le regardent même comme un droit acquis et attaché à leurs emplois.

Si quelqu'un établi dans le pays a la politesse d'inviter un Turc à dîner, dans une visite d'affaires ou de pure cérémonie, c'est un droit où il s'engage. Toutes les fois que ce Turc se trouve ensuite chez l'étranger à l'heure du dîner, il se met cavalièrement à table. Il croirait outrager le maître de la maison, s'il ne lui faisait pas cet honneur. Et quelque désagréable que soit la compagnie d'un hôte pareil, il vaut encore mieux la supporter que de congédier le parasite.

Si un capitaine de vaisseau, chargé de

fruits, de confitures et de marchandises semblables, en fait quelque présent à certains Turcs pour les engager à accélérer l'expédition de leurs affaires, ils insistent à chaque voyage sur le même présent, quoique le même cas ne subsiste plus. Il appellent ceci *demander l'usage*. Pour éviter tous ces inconvéniens, il ne faut leur rien donner que conditionnellement et sous l'exclusion de l'avenir. Pour lors, ils ne réclament plus leur prétention.

Lorsque les Algériens vont en visite, ils commencent par envoyer leur nom, et entrent ensuite dans une petite cour, ou salle basse. Si le maître de la maison est porté à les recevoir, il paraît d'abord avec du tabac, des pipes et du café. Mais s'il veut se montrer encore plus civil envers celui qui le visite, il l'oblige de monter dans l'appartement. Alors, toutes les femmes en sont averties, afin qu'elles ne se trouvent point dans le même lieu. Cette cérémonie s'observe avec tant d'exactitude, que si quelqu'un était surpris sur les degrés, ou dans quelqu'autre endroit de la maison, il serait pris comme voleur, et mis à mort sur la preuve du plus petit larcin. Fût-on même parfaitement innocent, il est presque inouï qu'on évite la peine cor-

porelle ou pécuniaire. On présume que quiconque ose entrer dans une maison, sans envoyer auparavant son nom, a quelque dessein sur les femmes, s'il ne vient pas pour voler.

Les hommes ne sont pas moins exacts à se tenir à l'écart dans les visites que leurs femmes se rendent. Ces visites fournissent au sexe des occasions fréquentes de libertinage avec les esclaves chrétiens. Les maîtres ne conçoivent aucun soupçon sur leur compte. La bassesse de leur état les met, dans l'esprit des Algériens, au niveau de leurs bêtes de somme. Aucun mari, quelque relevée que soit sa qualité, n'entre jamais dans l'appartement de ses femmes tandis qu'elles ont quelqu'étrangère avec elles.

Lorsque les Chrétiens visitent les Algériens, ils sont reçus dans la salle basse comme les gens du pays. Il y a même de ces infidèles qui ne font aucune difficulté de les admettre parmi leurs femmes et leurs filles; regardant tous les Chrétiens, tant libres qu'esclaves, comme gens sans conséquence. Mais il est rare que les Chrétiens visitent les Algériens chez eux, parce que ces derniers, tant ceux qui sont en place, que les marchands et les artisans, ont leurs différens rendez-vous.

Ici, comme dans tous les pays mahométans, les femmes ne peuvent se montrer qu'à leurs époux. Ceux même qui se marient n'ont la permission de voir leur prétendue qu'après la cérémonie du mariage. C'est ainsi qu'avant leur union, ils ignorent parfaitement leurs vices et leurs vertus réciproques. Si le mari parvient à quelque connaissance sur ces articles, ce n'est que par le moyen de quelques parentes qui visitent la prétendue à ce dessein; encore ce stratagême est-il défendu par la loi.

Les Algériens, soit Turcs, Mores ou Arabes, qui veulent se distinguer en vertu, mènent une vie simple, frugale et laborieuse. Ils fuient même les amusemens si fort en vogue dans tous les autres pays. Levés à la pointe du jour, ils commencent par se purifier, et disent ensuite leurs matines, qu'ils appellent *caban*. Ils dînent entre dix et onze, afin d'être libres pour leur dévotion de midi. Ils se retirent le soir dans leur maison pour dire leurs vêpres, qu'ils nomment *lazero*. Après cette dévotion, personne n'est vu dans les rues que les libertins ou ceux qui ont des affaires bien pressantes. Ils ne sont pas moins exacts dans

leur double dévotion de la nuit, nommée *magarapa* et *latamar*.

Les Algériens n'ont ni concerts, ni jeux, ni aucun spectacle public ou particulier. Il passent la moitié de leur temps à boire du café et à fumer. Ils n'ont jamais d'autre compagnie que celle de leurs propres femmes, de leurs concubines ou de leurs esclaves. Tous les jeux sont défendus, à l'exception des échecs et des dames. Il ne leur est même pas permis de jouer de l'argent à ceux-ci. De sorte que toute la perte ou le gain se réduit à quelques tasses de café ou de sorbet, et à un peu de tabac.

Leur *ramadan*, ou carême, est une espèce de carnaval pour leur jeunesse; mais beaucoup plus décent que celui des catholiques, qu'ils appellent *la saison folle des Chrétiens*. Ils en regardent les bals et les mascarades avec le dernier mépris. Ils s'abstiennent de manger jusqu'au coucher du soleil. Alors, les jeunes gens sortent de chez eux et courent les rues avec des guitarres et des tambours. Ils accompagnent ces instrumens de chants et d'exclamations, et mangent et boivent par intervales. Mais les plus réservés, et qui ont leur

caractère plus à cœur, restent chez eux, et ne prennent point de part à ces folies.

Ceux des mahométans qui affectent une dévotion plus épurée, craignent même de recevoir avec l'haleine des corpuscules de viande ou de boisson. Pour éviter cette souillure, ils se couvrent le visage toute la journée, d'une gaze ou d'un linge fin. Cette scrupuleuse coutume a donné lieu à un rapport populaire dans le pays. On y débite que dans la première audience que le roi de Maroc donna à M. de Saint-Olon, ambassadeur de France, il se couvrit le visage, parce qu'il croyait tout chrétien indigne de le voir en face. J'ai demandé à un More, qui était alors à la cour de ce prince, s'il y avait quelque vérité dans ce rapport. Il m'a assuré que la dernière partie en était fausse, et que le roi n'avait le visage couvert que parce que l'audience s'était donnée un jour de jeûne, temps où ce prince ne se découvre jamais. D'ailleurs, ajouta le More, ce monarque a tant d'aversion pour le vin et les autres liqueurs, qu'il en fuit jusqu'à l'odeur; et les chrétiens sont si adonnés à ces boissons, que sans cette précaution ils l'auraient incommodé de leur haleine.

Les habitans du royaume d'Alger sont extrêmement avares et taquins. Ils se font même un honneur de ce vice. Ils disent communément que les Chrétiens représentent un Algérien sous la figure d'un homme qui, éborgné par une rixdale, se laisse enfoncer un couteau dans l'autre oeil pour avoir cette monnaie. Ils sont si sobres, que très-peu de chose leur suffit. Mais malgré cette apparence de vertu, chaque chef de famille a un trésor caché, selon une vieille coutume du pays.

Les Chrétiens s'imaginent généralement que ce trésor est l'effet de leur croyance à la métempsycose, et qu'ils le cachent dans l'espérance d'en jouir dans l'autre monde. Mais plusieurs personnes sensées du pays m'ont assuré que cet usage avait une cause plus prudente, et qu'il n'était dû qu'à la crainte de l'oppression de la part du souverain. Les Algériens savent que, dans tous les besoins de l'état, réels ou supposés, le dey se saisit de tout l'argent dont il peut s'emparer, sans qu'il y ait jamais eu d'exemple d'aucune restitution. D'ailleurs, ceux que les révolutions fréquentes du royaume d'Alger obligent à se sauver pour se soustraire aux violences de la faction victorieuse, sont souvent dans l'impossibilité

d'emporter leur argent. Mais ils espèrent de le conserver, en découvrant ensuite à un fils, à un parent, ou à quelque ami fidèle, l'endroit où ils l'ont caché. C'est, en cas d'événement, la seule voie d'assurer une subsistance à leur famille. Quand un homme est étranglé, ce qui n'est pas rare, tous ses effets sont confisqués au profit du gouvernement. Dans ce cas, le *pitremelgi*, ou receveur des amendes, fait chercher les fondemens des maisons du criminel, et remuer jusqu'à la terre de ses champs.

Les ameublemens sont très-simples, même parmi les gens les plus riches. Ils n'ont ni tapisseries, ni chaises, ni glaces, ni bureaux, ni buffets, ni tableaux, ou autres inventions du luxe. Les murs ne sont que blanchis. La plus belle chambre n'est ornée que d'un tapis ou d'une natte de jonc ou de feuilles de palmier. Les naturels du pays laissent leurs mules à la porte, parce que les rues sont toujours fort sales. Au milieu de la chambre est une alcove, haute environ d'un pied, avec un tapis et des oreillers. On s'y assied le jour et on y couche la nuit. A un bout de cette chambre, qui est ordinairement fort longue, est un rideau de toile sans anneaux, et attaché

seulement d'un bout à l'autre. Derrière ce rideau sont leurs couvertures et autres ustenciles de nuit. Ils y tiennent aussi un coffre peint, qui contient leurs habits et autres hardes. Ils y pendent à des chevilles ceux dont l'usage est journalier. Leurs fenêtres et leurs portes ont des rideaux de fine toile, bordés de ruban. Ceux-ci sont aussi sans anneaux et uniquement attachés aux deux côtés. Près des fenêtres sont des niches pour tenir les ustenciles de table et autres choses semblables.

On ne voit ici que peu ou point de vaisselle d'argent. On ne s'y sert même point de fourchettes, et les cuillers sont de bois. On n'a que des vases de terre, avec quelques grands plats ou bassins d'étain. Les Algériens mangent ordinairement sans table. Ils placent les services sur une natte, qu'ils ôtent après le repas. Les personnes de la plus haute distinction se servent d'une table ronde et basse, recouverte d'une plaque d'étain travaillée. Ils n'y mettent point de nappe. Une serviette, qui entoure la table, sert à toute la compagnie. Quelques uns, qui prétendent à l'élégance, ont des fourchettes d'argent; mais ils les tiennent de la manière la plus gauche.

Celles des femmes qui veulent ajouter à

leurs charmes naturels, se frottent le bout des doigts avec l'herbe appelée *gueva*, qui les teint d'un beau bleu. Elles se noircissent aussi les cheveux et les sourcils avec de l'antimoine réduit à une poudre extrêmement fine. Ce sont-là leurs cosmétiques les plus recherchés.

Quelques-unes, pour inspirer une passion plus vive aux hommes, leur donnent la poudre de la racine *surnag*, qui croît sur le côté occidental du mont Atlas. Les Algériens lui attribuent une efficacité si surprenante, qu'ils croient que c'est assez qu'une fille en approche pour perdre sa virginité.

Ils montrent à leurs enfans à lire et à écrire en même temps, usage qui est établi dans tout le Levant. Les maîtres tracent d'abord les lettres avec un crayon, et les écoliers les forment ensuite avec la plume. On continue cette manœuvre jusqu'à ce que leur main soit affermie, et qu'elle donne aux lettres la proportion requise. On leur en apprend en même temps la prononciation et la lecture.

Le maître punit les fautes de ses écoliers de la bastonnade : assis, comme ils sont, sur des nattes, avec les jambes croisées, pieds nus, il lui est aisé de leur lier ces derniers

avec un instrument fait exprès, nommé *falaca*, qui les tient collés ensemble. Il les fait ensuite tenir par quelqu'un dans une situation presque perpendiculaire, et y applique avec une règle ou un bâton autant de coups qu'en mérite la faute.

Les Algériens se récrient beaucoup contre notre pratique de fouetter les enfans. Ils l'estiment non-seulement indécente et scandaleuse, ils la regardent même comme un crime abominable. Aussi, s'il arrivait à un maître d'école d'introduire cette manière de discipline, son innovation serait sévèrement punie.

Les mahométans, ceux d'Alger surtout, sont dans la maxime de taxer le pain, le vin, les légumes et les autres nécessités de la vie, qui se vendent en détail. La moindre exaction commise à ces égards est punie sans rémission. Le prix de ces denrées varie selon l'abondance ou la disette, et les autres circonstances. Ils font de cette taxe un article essentiel de leur religion, et c'est la première fonction du nouveau dey.

Ibrahim, surnommé le fou, qui fut élu dey au mois de mai 1710, voulut signaler son avènement à la régence par un acte de justice qui, en imprimant la terreur aux

exacteurs lui gagnât l'estime des honnêtes gens. Il sortit un matin accompagné d'un seul esclave, et déguisé lui-même en esclave. Il avait eu soin d'instruire cet esclave de ce qu'il exigeait de lui. Ils entrèrent d'abord dans une petite boutique, dont le propriétaire était soupçonné par le dey de mauvaise foi dans son commerce. Nos esclaves lui dirent que leur maître les envoyait travailler à la campagne, sans leur accorder la subsistance nécessaire; que, pour prévenir la faim, ils voulaient faire préparer un plat à la mode de leur pays, dans un cabaret de la ville, et l'arroser gaiement d'une bouteille de bon vin; qu'ils le priaient de leur vendre le ris et les raisins secs nécessaires pour ce mets. Ils lui recommandèrent fort en même temps de leur garder le secret, attendu que si leur maître, qu'ils lui nommèrent, venait à découvrir la cause de leur retardement, ils en seraient grièvement punis. Le marchand more les assura qu'ils pouvaient compter sur sa discrétion : mais il eut soin de leur vendre le ris et les raisins fort au dessus de leur valeur, ne soupçonnant point qu'il eût rien à craindre de la part de deux misérables esclaves. Le dey, de retour dans son palais, reprit ses

habits, et se plaça sur son trône. Bientôt, l'esclave qui l'avait accompagné, vint porter sa plainte contre l'exaction du marchand. Ibrahim le manda sur-le-champ. Il nia le fait, et soutint que c'était une invention de l'esclave pour ravoir son argent avec la marchandise. Le dey, sans lui faire connaître qu'il avait été présent à la vente, lui ordonna de rester. Il envoya proclamer tout de suite que si quelqu'un, soit Turc, More, Chrétien ou Juif avait quelque plainte à la charge de ce marchand, il n'avait qu'à se rendre incontinent à son palais. Cette proclamation y attira plusieurs personnes, qui vinrent accuser le More d'extorsion. Le dey lui fit donner par provision cinq cents coups de bâtons sur la plante des pieds; et pour avoir osé mentir en sa présence, il le condamna à une amende de cinq cents piastres envers le trésor public. Après ce préliminaire, son affaire fut portée devant la justice ordinaire, qui le condamna à être pendu. Le dey voulut que cet exemple de rigueur, exercé sur le premier prévaricateur découvert dans sa régence, servît à intimider les autres.

Qelques jours après, le dey se promenant avec sa cour, aperçut un More près du port,

qui de temps en temps portait quelque chose à la bouche, qu'il tirait d'un gros paquet caché sous ses habits. Il s'approcha de lui et découvrit que c'était un cabas de très-belles prunes. D'où as-tu ce fruit, lui demanda le dey? Je viens de l'acheter d'un matelot de Marseille, pour régaler ma famille, répondit le More. Ibrahim, qui connaissait la misère de cet homme, répliqua qu'à peine capable de donner du pain à ses enfans, il devait certainement avoir volé ces prunes. Si même tu les avais achetées, ajouta-t-il, tu mériterais d'être puni pour avoir eu la folle présomption d'acheter ce qui n'est propre que pour un riche marchand, ou pour un officier. Il ordonna à un *chaoux* de conduire ce More à son palais, et de l'y retenir jusqu'à son retour. Le dey s'avança ensuite sur le quai et envoya chercher le maître et les matelots d'une tartane de Provence, arrivée depuis peu. Il leur demanda s'ils avaient vendu leur cargaison, et en particulier leurs prunes; si la vente avait été bonne, et s'ils avaient été payés exactement. Le capitaine répondit qu'outre que le marché n'avait pas entièrement répondu à son attente, on venait de voler un cabas de prunes à un de ses matelots. Le dey lui demanda s'il reconnaî-

trait le cabas? à quoi il répondit qu'il était marqué du nom de celui à qui il appartenait. Ibrahim ordonna à l'équipage de le suivre à son palais. On trouva que la marque répondait à la description, et les prunes furent rendues au propriétaire. Le More reçut d'abord cinq cents coups de bâton, pour avoir menti au dey, et fut pendu dans moins d'une heure après le vol. Mais cet Ibrahim si inflexible à l'égard de ses sujets, fut étranglé lui-même, la lune suivante, pour mauvaise administration.

Les Algériens se sont toujours fait gloire de négliger toutes les précautions employées par les Chrétiens pour prévenir la communication de la peste. C'est, à leur avis, s'opposer aux décrets éternels de la providence, et au cours de la prédestination absolue, qui en est le résultat. Il me souvient qu'un navire anglais, chargé à Alexandrie où était la peste, arriva à Alger en 1718. Le capitaine et plusieurs marchands mahométans étaient morts dans le passage. Malgré les vives remontrances de tous les consuls, les soies et les cotons furent déchargés le jour même de l'arrivée du vaisseau. Cette imprudence fut heureusement sans mauvaise suite. Les Algériens

s'éloignèrent cependant de leur conduite ordinaire à l'égard de l'affreuse peste de Provence. Elle les alarma si fort en 1720, qu'ils laissèrent de côté leur prédestination, et refusèrent de commercer avec les vaisseaux qui venaient de Marseille. Ils ne permirent même pas qu'il sortît une seule lettre de ces navires, quoiqu'avec les précautions usitées en pareils cas.

On ne voit pas un seul médecin à Alger, ni dans le reste du royaume. Les bigots mahométans en censurent l'usage. Ils prétendent que c'est tenter Dieu, que de prendre dans les maladies internes des remèdes prescrits par l'art de l'homme. J'ai vu le dey *Baba Hali* emporté par une fièvre violente, sans qu'on pût l'engager à prendre aucun remède, quoiqu'un habile chirurgien français, qui était son esclave, lui promît guérison. Il rejeta tout secours, sous prétexte que le nombre de ses jours était fixé par les décrets éternels. Les seules applications externes sont employées parmi les Algériens. Chaque famille est pourvue de ces sortes de remèdes, en cas d'accident. Ces peuples sont fort actifs, peu sujets aux maladies, et parviennent à un grand âge. On doit attribuer principalement

ces heureux effets à leur tempérance, à la simplicité de leur nourriture, et à l'exercice, auquel on les accoutume dès l'enfance.

CHAPITRE IX.

Division du royaume d'Alger en trois gouvernemens.

Ce royaume a été divisé en différentes souverainetés, provinces, gouvernemens, seigneuries ou républiques, suivant la variété de ses différentes révolutions et le caractère naturel des divers peuples qui l'ont successivement conquis. C'est de là qu'est venue la variété qui s'observe dans les auteurs qui ont écrit de ce pays dans différens temps.

Les Turcs, aujourd'hui souverains du royaume d'Alger (si des tyrans peuvent mériter ce titre), l'ont partagé en trois gouvernemens. Ces Turcs ne sont cependant qu'une poignée de monde, eu égard à l'étendue du pays et au nombre de ses autres habitans.

Ce royaume a peu de villes murées, ou d'autres édifices. Les nombreuses tribus de la

campagne mènent une vie errante, et logent sous des tentes. Un certain nombre de familles forme une tribu, et composent un *adouar* ou campement particulier. On change la situation de tous ces campemens suivant les saisons, pour la commodité de l'agriculture et du pâturage.

Les trois gouvernemens sont celui du levant, celui de l'ouest et celui du midi, chacun sous le pouvoir d'un bey, qui relève du dey d'Alger, souverain de tout le royaume.

Du gouvernement du Levant.

Ce gouvernement comprend la ville de *Constantine*, sa capitale, celles de Bonne, de Bugie, de Gigeri, de Steffa, de Tebessa, de Zamore, et de Piscara. Les Turcs ont garnison dans toutes ces places.

Sous la juridiction du même gouvernement sont compris aussi les territoires de *Couco* et de *Labez*. Ils faisaient autrefois deux différens royaumes. Les habitans se sont conservés indépendans d'Alger jusqu'à ce jour, à cause de la situation de leurs pays, inaccessible à la milice turque. Ils vivent sous le gouvernement limité de leurs cheques, choisis par cha-

que *aouar*. *Calo*, comptoir français, est aussi du même gouvernement.

Constantine, qui est la seule ville qui reste de la province de ce nom, fut d'abord appelée *Cirta* par les Numidiens, ses fondateurs. On prétend que le nom de Constantine lui vient d'une fille de l'empereur Constantin, qui la rebâtit avec une grande magnificence. Les Mores l'appèlent *Cassuntina*.

Cette ville est bien fortifiée, et bâtie dans une situation avantageuse, à trente lieues de la mer. Ses magnifiques restes nous donnent une haute idée de son ancienne grandeur. Elle était, sous Caligula, la capitale de la Mauritanie Césarienne.

Cette province est limitrophe du royaume de Tunis, et enfermée entre le mont Atlas, la Méditerranée et la province de Gigeri.

Le bey du Levant a une garde de trois cents Spahis et de quinze cents Mores, entretenue à ses frais, parce que ces troupes ne sont point sur l'état.

Dans le voisinage de Constantine, sur la côte de la mer, on voit les ruines de *Colo*, ville romaine, détruite dans les guerres suivantes. Il y reste un château sur un rocher fort élevé, avec une garnison sous le com-

mandement d'un âga. Dans un village voisin est une petite factorerie française, que le gouvernement algérien protège avec attention. Le facteur trafique avec les Mores, dont il prend des cuirs, de la cire et de la laine. Lorsqu'il en a une quantité suffisante, il en informe le directeur de Colo, qui lui envoie des vaisseaux pour prendre ces marchandises.

Les montagnes de Colo abondent en singes fort sauvages, si grands, que lorsqu'ils se tiennent sur leurs jambes de derrière, ils ont la hauteur d'un homme. Les Mores ont l'art de les prendre en tout temps, mais ils ne le font jamais que dans les occasions d'une vente considérable.

Sur la même côte, se voient encore quelques maisons, qui sont les tristes restes d'une superbe ville fort ancienne, appelée *Stora*. Il y a une rade fort commode. C'est ici que les Génois, et ensuite les Français, commencèrent leur commerce d'Afrique. Ces derniers l'ont depuis étendu avec succès, au moyen d'une compagnie marchande. Les ruines des villes et des forts romains se voient encore dans toute cette province.

Une chaîne de très-hautes montagnes traverse ce district. Elles sont habitées par des

Mores et des Arabes, qui les préfèrent à un séjour plus commode et plus agréable, où ils sentiraient davantage le poids de la tyrannie. Ils sont si unanimes dans leur amour pour la liberté, que si le bey de Constantine vient à violer quelque convention faite avec eux, tous les cheques unisssent leurs forces contre lui. Elles composent un corps de trente à quarante mille hommes; mais ils n'ont point d'armes à feu, et ne se servent que de flèches et de javelines.

Lorsque les femmes de ces montagnes sont maltraitées de leurs maris, ou mécontentes d'eux, elles passent d'une montagne à une autre. Cette équipée occasionne souvent la guerre entre deux ou plusieurs tribus. Mais l'argent, les bijoux et les autres effets précieux emportés par ces Hélènes, en sont bien plus souvent le motif que le recouvrement de leur personne.

Constantine fut toujours la résidence des rois arabes, depuis la conquête de l'Afrique par ce peuple jusqu'à l'année 1520. L'usurpateur Barberousse s'étant alors emparé de Colo, le commerce de Constantine en fut entièrement ruiné. Pour le recouvrer, ses habitans se soumirent au conquérant. Cette ville,

avec ses dépendances, a fait depuis une province du royaume d'Alger.

Bonne, port de mer, prise pour l'ancienne Hippone, était autrefois la capitale d'une province tributaire des rois de Constantine. Cette ville florissante et magnifique fut bâtie par les Romains, et devint encore plus fameuse par la naissance de saint Augustin. Les naturels du pays ne veulent point qu'elle soit l'ancienne Hippone. Cette ville ayant été prise et reprise plusieurs fois, fut enfin détruite. On bâtit ensuite, de ses ruines, à environ une lieue de-là, une petite ville, appelée *Baled-el-Ugned*, ou le lieu des jujubes, à cause du grand nombre de jujubiers qui sont dans le voisinage.

Je ne crois pas que Bonne soit l'ancienne Hippone, à moins qu'on ne veuille se le persuader par les raisons suivantes. A une petite lieue de cette ville, on voit, dans un jardin de figuiers, les ruines d'un édifice qu'on dit être celles de la cathédrale de saint Augustin. On y observe une statue de marbre, mais si mutilée, qu'il ne reste aucun vestige dans les traits ni dans les draperies. Près de là est une excellente source, appelée par les gens du pays la fontaine de Saint-Augustin. Les figuiers

portent aussi le nom de ce saint. Les matelots français et italiens ne manquent jamais de boire de cette eau sanctifiée, ni de se prosterner devant les débris de la statue, pour y offrir leurs prières au saint évêque d'Hippone. J'ai vu quelquefois de ces bons dévots fort occupés à détacher de petites pièces de ce bloc, ou pour leur propre usage, ou pour en faire présent à quelque ami pieux. Le fruit des figuiers mentionnés ci-dessus est très-délicieux. Les Mores pendent à leurs branches des chapelets de figues fanées ou amères, dans l'idée qu'elles attirent toute l'amertume de l'arbre, et qu'elles en rendent ainsi le fruit beaucoup meilleur.

Bonne est aussi une conquête de Barberousse, faite sur les Tunisiens. Ceux-ci la reprirent en 1535, mais ils la reperdirent bientôt. Elle a resté depuis sous la domination des Algériens. Elle est commandée par un petit fort, où est une garnison de trois cents soldats turcs, sous le commandement d'un aga, qui est aussi gouverneur de la ville.

Les vaisseaux se mettent ordinairement en rade près du fort Génois, à une lieue à l'ouest de la ville. Il n'y a point de bon ancrage à une plus grande distance de la côte,

à cause de la prodigieuse profondeur de la mer.

On voit encore dans le district de Bonne les restes d'un port de mer, nommé *Mella*, mais très-peu considérable aujourd'hui.

Tabarca, situé à vingt lieues à l'est de Bonne, est aussi dans la juridiction de cette dernière ville; mais il appartient à présent aux Tunisiens, et sert de borne entre leur côte et celle d'Alger. A l'opposite de Tabarca, à environ demi-lieue du rivage, est une île du même nom. Elle était autrefois possédée par les Espagnols, mais elle appartient aujourd'hui à Messieurs Lomellini, nobles génois. Il y a un fort avec garnison, plusieurs maisons particulières et une factorerie pour la pêche du corail et le commerce de Barbarie.

Tout contre Tabarca est un petit endroit commé *la Calle*, où la compagnie du Bastion de France a son comptoir. Le fort est muni d'artillerie. Il y a un assez grand logement pour les officiers et les employés de la compagnie. Ils y ont aussi un jardin, un hôpital, une chapelle, et un cimetière. Ici est encore la station des bateaux pour la pêche du corail.

En 1560 la compagnie de Marseille avait

élevé un fort près de cet endroit pour la sûreté de son magasin à blé, et celle des bateaux pour la pêche du corail. Mais ce fort fut démoli par les troupes algériennes, sous le prétexte que les Français avaient acheté tout le blé, et occasionné par là une famine dans le pays.

En 1628, Louis XIII envoya un ingénieur pour bâtir un autre fort, sous le nom de *Bastion de France*; mais à peine les fondations en étaient jetées que les Mores et les Arabes les détruisirent, et obligèrent l'ingénieur à se rembarquer. Le Roi, qui ne voulut point abandonner une entreprise si avantageuse au commerce de ses sujets, l'accomplit quelques années après, et les Français s'établirent dans le fort. Mais sa situation ne convenant point au port, la compagnie du Bastion de France a depuis acquis *la Calle* des Algériens, et obtenu du dey la liberté du commerce avec les Mores et les Arabes. La Calle est à présent un fort petit endroit, quoique les restes d'une grande ville.

Tobessa est une ancienne ville, mais aujourd'hui de peu de conséquence. Elle est située sur les confins des royaumes de Tunis

et de Biledulgérid. Les murs en sont baignés par la rivière de *Magrada*.

Gigeri est à l'est, à cinq lieues d'Alger. Il a un château qui commande le pays d'alentour à une distance considérable. Il appartenait autrefois au royaume de *Bugie*. Il est situé sur une langue de terre, qui s'avance dans la mer. Cette langue forme par la disposition de ses rochers deux havres séparés, un à l'est et l'autre à l'ouest. Le territoire de Gigeri est sans villes et sans maisons; tous les habitans ne forment que des tribus errantes. On y voit une montagne fort élevée, appelée *Aurax*; elle est longue de vingt-cinq à trente lieues, et par-tout fort escarpée. Elle se trouve habitée par une race d'Arabes, nommés *Cabeylezen*, qui s'y réfugièrent pour conserver leur liberté; aussi y sont-ils restés invincibles jusqu'à ce jour, par la force naturelle de leur situation. Depuis l'année 1664, que les Français furent délogés de Gigeri, les Cabeylezen font esclaves tous les étrangers qui tombent entre leurs mains. Avant cette époque, la compagnie du Bastion de France y avait une factorerie pour le trafic des cuirs, des blés et de la cire : mais la

guerre s'étant déclarée entre la France et le royaume d'Alger, le duc de Beaufort, amiral de France, eut ordre d'élever un fort sur la côte, pour faire respecter le nom Français et tenir les Arabes en échec. L'ouvrage fut commencé avec vigueur; mais le duc, informé qu'un corps de ces Arabes s'avançait pour le combattre, alla les chercher à la tête de huit cents hommes. La difficulté des chemins l'obligea bientôt à revenir sur ses pas. Ces barbares, comme il nous plaît de les appeler, profitant du temps où l'amiral était allé en course contre les Algériens, emportèrent le fort d'assaut. Les Français du village, qui se virent alors exposés aux irruptions continuelles des Arabes, résolurent de frapper un coup décisif, et de se mettre ainsi à couvert de leurs insultes. M. du Fretoy marcha à la tête de la cavalerie; l'infanterie le suivit. Mais les Français, fort inférieurs à l'ennemi, furent bientôt mis en déroute. Ils tâchèrent de gagner quelques vaisseaux, qui se trouvèrent dans le hâvre. Les barbares les suivirent dans leur fuite précipitée. Ils tuèrent ou firent esclaves 400 hommes qu'on avait laissés derrière pour arrêter les Arabes pendant qu'on embarquerait l'artillerie et le bagage, dont cependant

une grande partie tomba entre leurs mains. Cette défaite fut imputée par M. du Fretoy à la négligence du commandent de l'infanterie. En 1514, Barberousse avait annexé cette province au royaume d'Alger.

Lorsqu'il se fait quelque naufrage sur la côte de Gigeri, les Arabes descendent en foule de leurs montagnes, et se saisissent de tout ce qui se présente. Ils ne respectent aucune nation; seulement, lorsque le vaisseau est turc, ils ont l'attention de renvoyer les mahométans, en leur laissant de quoi subsister jusqu'au premier endroit où ils peuvent trouver quelque secours. Pour les Chrétiens, les Grecs et les Juifs, ils les font esclaves, quand même la régence d'Alger serait en paix avec les souverains respectifs de ces peuples. Ce serait en vain que le dey prendrait le ton de maître avec ces barbares. Parmi les différens exemples de leur indépendance, je me contenterai de rapporter les deux ou trois suivans.

En 1679, une barque de Tunis échoua sur la côte de Gigeri. Les montagnards s'en saisirent d'abord, mais ils laissèrent la liberté aux Turcs et aux Mores qui en formaient l'équipage. Après avoir dépouillé le vaisseau de

ses agrès, de ses armes, et de tout son attirail, ils en voulurent enlever les ferremens, que ces barbares estiment beaucoup. Mais comme la chose était impraticable sans briser le navire, et qu'ils ne savaient comment s'y prendre, ils s'avisèrent de mettre le feu à la Sainte-Barbe. Ils crurent que lorsque le vaisseau serait en pièces ils pourraient ramasser une partie du fer sur le rivage, et attirer le reste avec des crocs. Cette manœuvre coûta la vie à plus de cinquante, et en blessa encore un plus grand nombre, qui se trouvèrent à la portée des éclats. Ils furent en partie consolés de ce désastre par la capture de quelques esclaves chrétiens, et surtout par la grande quantité de fer qu'ils emportèrent dans leurs montagnes.

En 1718, le *Saint-Antoine*, vaisseau français, commandé par le capitaine Guignon, fut assailli d'une violente tempête. La quantité d'eau qu'il faisait fit juger au capitaine qu'il était temps de se jeter dans la chaloupe. Mais sept matelots, occupés à la préparer, furent tout-à-coup séparés du navire, sans qu'il leur fût possible de le rejoindre. Dans cette extrémité, une rame leur servit de mât, et une *jacquette*, de voile. Le vaisseau coula

à fond à leurs yeux. Ils furent ballotés pendant plusieurs jours sans savoir où ils étaient. Deux des matelots tombèrent dans la mer; le froid et la faim en firent périr deux autres. Les trois qui restaient n'avaient pour tout soutien que la neige, qui tombait alors fort épaisse, quoique ce météore soit fort rare dans ce climat. Cette circonstance leur fit juger qu'ils n'étaient pas éloignés de terre. En effet, ils abordèrent le huitième jour entre Bugie et Gigeri, sans savoir où ils étaient. Ils furent bientôt saisis par les Arabes; mais couverts d'ulcères causés par la rigueur du froid, et presque morts de faim et de fatigue, ces barbares ne les crurent nullement propres à leur dessein. Ils les conduisirent dans leurs tentes, et après leur avoir fait prendre quelque rafraîchissement, ils les envoyèrent à un marabou, dont l'hermitage se trouvait dans le voisinage. Le solitaire dépêcha un More au dey d'Alger pour l'informer du naufrage et du misérable état des trois Chrétiens qu'il avait actuellement avec lui. Le dey instruisit le consul français de ce message, et lui donna trois spahis pour aller prendre les trois matelots, qui furent délivrés au consul.

Lorsque les vaisseaux d'une nation en paix

avec Alger échouent sur la côte ou gagnent le rivage pour éviter leurs ennemis, ils reçoivent un traitement beaucoup plus humain. Dans ces occasions, le dey, le bey et les agas ne manquent jamais de leur donner l'assistance nécessaire. Mais il n'arrive que trop souvent que les Mores, sortis de leurs montagnes, ont pillé le vaisseau avant que le secours arrive. Lorsqu'on peut se saisir de quelques-uns de ces brigands, ils sont punis avec la dernière sévérité.

Bugie, port de mer, est une ville forte, bien peuplée, et la capitale de la province à laquelle elle donne son nom. Elle est située entre Gigeri et Alger, sur le penchant d'une haute colline, au pied de laquelle règne une baie fort commode. Cette ville, bâtie par les Romains, fut la résidence des gouverneurs goths après la conquête de l'Afrique par ces derniers. Ils en furent chassés en 762, par Abni, roi des Sarrasins. Joseph, premier roi de Maroc, ayant ensuite conquis la province, en investit Hucha Urmeni, prince de sa famille. Le roi de Ténez en chassa ce dernier au douzième siècle, et plaça sur ce trône son fils, Albuférez. Sa postérité le posséda jusqu'à l'année 1510, que Pierre, comte de Navarre,

s'empara de Bugie au nom de Ferdinand V, roi d'Espagne. Il y ajouta des fortifications considérables.

En 1512, Barberousse assiégea cette ville avec ses galères et un corps d'Arabes et de Mores, commandé par le roi détrôné. Mais le pirate, qui était plutôt cruel que brave, ayant été blessé, leva le siége. Il le reprit en 1514, et se rendit maître de la ville et d'un des forts. Les Espagnols, dans la suite, obligèrent Barberousse d'abandonner ces conquêtes. Après le désastre arrivé à Charles-Quint devant Alger, les Algériens, profitant de leur bonheur, menèrent toutes leurs forces devant Bugie. Ils s'emparèrent bientôt du château qui est près de la mer, et du fort de l'Empereur, d'où ils battirent la ville. Alonze de Peralta fut obligé de capituler, mais il lui en coûta la tête à son retour en Espagne.

Stefe est aujourd'hui une place forte médiocre. Elle est située au sud de Bugie, dans une plaine fertile et des plus charmantes, qui s'étend jusqu'aux montagnes de Labez.

Tebessa et *Zamore* ne sont aussi que des restes de villes qui appartenaient autrefois à la province de Bugie. Elles sont aujourd'hui dans un misérable état.

Le territoire de Bugie, comme celui de Gigeri, est entouré presqu'entièrement de montagnes, connues sous les noms de Benijabar, d'Auraz et de Labez. Elles sont totalement habitées par des anciennes tribus d'Arabes, de Mores et de Sarrasins. La plupart de ces gens portent, suivant un usage immémorial, l'impression d'une croix sur la main. Quelques-uns en ont même une imprimée sur chaque joue. Toute la raison qu'ils savent donner de cette coutume, est qu'ils la tiennent de leurs ancêtres. Mais en voici la vraie origine. Lorsque les Goths envahirent l'Afrique, ils traitèrent les Chrétiens avec beaucoup de douceur pour éprouver les mêmes égards. Les autres habitans du pays s'avisèrent de porter sur eux le symbole de cette religion, afin de passer pour sectateurs de l'Évangile; et ils continuent encore le même usage, quoique les raisons qui lui ont donné lieu ne subsistent plus il y a long-temps.

Biscare appartient à la province de Zeb, en Numidie. Elle est située au sud du royaume de Labez. Les Algériens, dans les incursions qu'ils font annuellement pour emmener des esclaves, se sont peu à peu emparés de cette province pour s'ouvrir un passage plus

facile dans celles du midi. Il subsiste encore quelques restes de cette ancienne ville, où est toujours une garnison pour tenir en respect les Mores et les Arabes, qui errent dans des tentes. Le pays est partout fort misérable. Les habitans s'occupent à mener en vente, dans les ports du royaume d'Alger, des lions, des tigres, des autruches, et d'autres animaux, qu'ils ont l'art d'apprivoiser. Il se trouve constamment à Alger grand nombre de ces Arabes, connus sous le nom de Biscaras. Ils y sont employés aux viles occupations de porteurs d'eau, de vidangeurs, de cureurs de puits, de ramoneurs et de portefaix. Quand ils ont amassé quelque argent, ils retournent chez eux pleins de joie et d'arrogance. Elle leur vient des grands égards que leur attire leur petite fortune, tant les espèces sont rares dans ce canton. Nous aurons occasion de parler dans la suite de la police de ce peuple, et des avantages qu'il procure à la ville d'Alger par leurs fonctions différentes.

La province, ou, comme on l'appelle, la montagne de *Couco*, formait jadis un royaume. Ses princes acquirent en Espagne beaucoup de gloire, par les exploits qu'ils y firent. Mais les Arabes, les Bérébères et les Azagues, qui

l'habitent à présent, vivent dans la plus grande misère. Ils s'estiment néanmoins au-dessus de tous les autres par leur origine et leur indépendance, dont ils sont si jaloux, qu'ils évitent tout commerce avec leurs voisins, crainte d'être surpris par les Algériens, et de tomber par-là dans la servitude générale. Tous les moyens employés par le dey d'Alger pour les contraindre au tribut auquel les autres se sont soumis, ont été inutiles jusqu'à présent. Ils ont conservé leur liberté tantôt en combattant avec bravoure, tantôt en écrasant leurs ennemis par des tas de rochers qu'ils précipitaient sur leurs têtes.

Ce pays est entre Alger et Bugie. Il tire son nom d'une ancienne ville, où ses rois avaient un superbe palais, qui n'est plus qu'un tas de ruines. Cette ville était située au pied de la montagne de Couco. Les villages et les fermes dont elle était couverte offraient à la vue un pays fertile et abondant. Elle avait aussi un port appelé Tamagus. Ses habitans y faisaient avec les vaisseaux de Marseille un commerce considérable de cuirs, de miel et de cire.

Les habitans de cette montagne conservent une haine irréconciliable pour les Turcs, de-

puis le meurtre du prince Sélim Eutémi. Nous avons déjà vu que les Algériens l'avaient appelé pour les gouverner et les défendre contre les Espagnols. Seremeth-Bem-el-Badi, parent de ce prince, et alors roi de Couco, craignit que son royaume ne devînt aussi la proie de Barberousse. Pour prévenir ce malheur, il fit alliance avec les Espagnols. Lorsqu'en 1541 Charles-Quint parut à la vue d'Alger avec sa formidable flotte, ce roi Arabe se préparait à lui envoyer des provisions, et 3000 soldats bien armés, qui devaient former l'avant-garde de l'armée Espagnole ; mais ayant appris que les forces de l'empereur avaient été détruites par une tempête, et qu'il abandonnait son entreprise, il fit revenir ses Arabes. Pour punir la démarche du roi de Couco, Assen pacha envoya une armée de Turcs pour l'assiéger dans sa capitale. Ce prince, incapable de résister à cette attaque, se soumit, et offrit son fils en ôtage pour le payement de la somme promise, sous condition cependant que les troupes Algériennes seraient rappelées. Cette paix fut cimentée bientôt après par un mariage entre Assen et la fille du roi.

Cette alliance attira à Alger nombre d'habitans de Couco. Ils y furent bien accueillis

du pacha. Mais il porta trop loin sa bonté, en leur permettant d'acheter des armes dans la ville. La grande quantité qu'ils en acquirent alarma si fort la milice turque, qu'elle commença à se mutiner. Le pacha, trop complaisant pour sa femme, refusa de révoquer ce privilége. Il fut saisi par cette soldatesque, et envoyé à Constantinople, chargé de chaînes. Il n'était coupable que d'imprudence, mais les mutins l'accusèrent à la Porte d'avoir voulu usurper la souveraineté par le secours des habitans de Couco. Il s'est fait depuis plusieurs petites guerres entre les deux états, mais toujours à l'avantage des Algériens.

Au commencement du dix-septième siècle, le roi de Couco céda Tamagus aux Espagnols : mais ils en furent bientôt chassés par les Algériens. Ceux-ci, pour mettre fin aux pratiques clandestines entre les Arabes et les Espagnols, détruisirent la ville de Couco, ravagèrent la plaine, et obligèrent le roi et tous ses sujets à fuir dans les montagnes.

Les montagnes de Couco produisent du grain, des fruits, et des bestiaux en abondance. Elles sont agréablement diversifiées par des vallées riantes, des campagnes fertiles, et des sources vives. Lorsque les deys d'Alger

craignent quelque châtiment, ou qu'ils sont las du gouvernement, ils se réfugient ordinairement dans ce séjour. Mais si on venait à découvrir leur dessein, ils seraient perdus sans ressource, et leurs richesses confisquées. S'ils sont assez heureux pour gagner ces retraites, ils y vivent dans la tranquillité et la splendeur; ou bien ils se rendent dans quelque résidence plus éloignée, et plus agréable.

Labez, qui formait jadis un royaume séparé, est situé au midi de Couco. Il ressemble assez à ce dernier par ses montagnes, et par les mœurs et les coutumes de ses habitans. Mais il paye un tribut à Alger, qui consiste communément en chevaux. Le plus grand produit de cette province est une espèce de jonc, dont on fait ces belles nattes, appellées *labez* en arabe, d'où le pays tire son nom.



CHAPITRE X.

Du Gouvernement de l'Ouest.

Ce gouvernement comprend Oran, Trémécen, Mostagan, Ténez et Serselly. Oran est la résidence ordinaire du bey, mais Trémécen jouit de ce privilége lorsque la première de ces deux villes est au pouvoir des Espagnols.

Oran est située sur la côte de Barbarie, et sous le même méridien que Carthagène en Espagne. Ses fortifications ne sont surpassées que par celles d'Alger. Il est situé à environ cinquante lieues au Sud-Ouest de cette dernière ville. Les Espagnols s'en rendirent maîtres en 1505, sous le ministère du fameux Ximenez. Mais en 1708, les Algériens les en chassèrent. Cette importante place est entourée de forts et de châteaux, et sa rade commandée par une batterie considérable. La

perte de cette ville fut grande pour l'Espagne, attendu qu'elle lui servait d'entrepôt pour son grand commerce d'esclaves, et pour celui du blé, de l'huile, des cuirs, de la cire et des autres marchandises d'Afrique. Elle lui était aussi d'un grand avantage toutes les fois qu'il se formait dans le pays quelque entreprise contre les Algériens.

Oran a aussi dans sa juridiction le village et la rade de *Marsalqui-Bir*, qui en arabe signifie un grand port; aussi les géographes l'estiment-ils un des plus spacieux qu'on connaisse.

Les Algériens, persuadés de l'importance de cette place, en avaient la conservation fort à cœur. Ce motif les porta à en faire la résidence du bey de l'Ouest, qui auparavant tenait sa cour à Trémécen. Outre la garnison ordinaire, il entretenait toujours à ses dépens une garde de quinze mille Mores et de deux mille *Coulolis*. C'est le nom des enfans des Turcs ou des renégats qui ont épousé des femmes Arabes ou Moresques. Malgré toutes ces forces, les Espagnols reprirent Oran sans beaucoup de peine en l'année 1732.

A deux petites lieues d'Oran, du côté du Sud, sont les ruines d'une ancienne ville ap-

pelée *Batha*, qui fut détruite dans les guerres du septième siècle. Elle n'est plus remarquable que par une chapelle bâtie en l'honneur du marabou *Cidi-Ben-Cena*, dont la mémoire est en grande vénération dans le pays. Ce marabou s'est particulièrement distingué par son hospitalité et sa charité envers les malheureux. Il avait son habitation parmi les ruines de la ville. Il évitait la rencontre des voyageurs qui lui paraissaient dans un état d'opulence; mais s'il en voyait qui fussent dans le besoin, ou accablés de fatigue, il les conduisait dans sa cellule, leur donnait le couvert et des rafraîchissemens; générosités qu'il ne manquait jamais d'accompagner de prières et d'exhortations spirituelles. La charité de ce pieux solitaire s'étendait à tous les hommes, tant amis qu'ennemis. Sa réputation lui attira tant de libéralités de la part des riches, qu'il devint possesseur d'un assez grand revenu en terres et en bestiaux pour entretenir cinq cents disciples. Leur règle leur prescrivait de réciter tous les jours, à certaines heures, les attributs de la Divinité, comme par exemple, *Dieu est bon, Dieu est juste, Dieu est tout-puissant*, etc. Ils font usage de chapelets, afin de n'omettre aucun article de cette longue li-

tanie. La secte de ce marabou est aujourd'hui sur son déclin, de même que bien d'autres, depuis que le commerce des Africains avec les Européens leur a ouvert le chemin à une manière de penser plus libre et plus raisonnable.

Trémécen était jadis le plus grand royaume de toute la Mauritanie Césarienne. La ville de ce nom est située à douze lieues de la mer et à trente d'Oran. Elle est ceinte d'une forte muraille flanquée de tours. Elle a cinq portes avec des ponts-levis et des ouvrages extérieurs qui la rendent imprenable à tous les petits princes du voisinage. A peine reste-t-il des vestiges de sa première grandeur, même dans ses bâtimens. On ne trouve plus que misère et ignorance dans cette ville, distinguée dans l'histoire ancienne par sa splendeur et sa littérature. Ses habitans, comme ceux des autres villes de la domination algérienne, sont un mélange d'Arabes, de Mores et de Juifs. Lorsque la résidence du bey de l'Ouest était transportée à Oran, on laissait toujours ici une bonne garnison. Le territoire de Trémécen est terminé par une chaîne de montagnes de l'Atlas, qui sépare le royaume d'Alger de celui de Fez. Les Mores conservent un

grand respect pour la ville de Trémécen, à cause du sépulcre du fameux marabou *Cidi-Ben-Médian*, auquel on attribue plusieurs miracles. Les malheurs de la guerre et les changemens politiques ont fait des florissantes villes de cet ancien royaume des villages ruinés et déserts.

Mostagan est une très-petite ville à vingt lieues d'Oran, du côté de l'Est. Elle n'a rien de remarquable qu'un port commode, et une citadelle qui le commande. A peu de distance est le mont Margarava, qui s'étend à dix lieues à l'Est et à l'Ouest. Il est habité par une nation d'Arabes dont il tire son nom, et qui descendent des anciens Bérébères.

Ténez est situé sur le bas d'une colline, à sept lieues à l'Est de Mostagan. Il y a un bon port de mer à environ une lieue de Ténez. Cette ville avec son territoire dépendait autrefois du royaume de Trémécen : mais ses habitans, profitant des troubles de ce royaume, se choisirent un autre roi. Cette révolte fut leur ruine : car le petit royaume de Ténez devint bientôt la proie des Algériens, qui depuis tiennent une forte garnison dans la ville de ce nom. Le pays produit une grande

quantité de blé, de miel, de cire et de bestiaux.

Serselly est une petite ville ruinée, sur la côte de la mer, à huit lieues à l'Ouest d'Alger. Elle a une garnison, et un hâvre qui ne peut recevoir que de petits vaisseaux.



CHAPITRE XI.

Du Gouvernement du Sud.

Dans l'étendue de ce gouvernement, on ne voit pas une seule ville, pas même un seul édifice public ou particulier. Tous les habitans vivent sous des tentes, divisés en villages errans ou *adouars*. Ils changent de situation selon la saison et la commodité du pâturage ou de l'agriculture.

Le bey, sa cour et sa garde, sont pareillement obligés de camper. Cette dernière consiste en cent spahis Turcs et cinq cents Mores. Ces troupes sont renforcées par des détachemens du dey d'Alger, lorsque le bey du Sud va lever les contributions dans son district. Il en exige aussi du Bildulgérid, lorsque par force ou par ruse il parvient à pénétrer dans le pays.

CHAPITRE XII.

Description de la ville d'Alger.

La ville d'Alger, capitale du formidable royaume de ce nom, est la résidence de la Cour, le poste du principal corps de la milice turque, et la station des galères. Tous ces avantages en font le centre du gouvernement et de toute la force militaire de l'État. Sa situation, à l'égard de Londres, est sous le 36e degré 30 minutes de latitude Nord, et sous le 3e degré 5 minutes de longitude Est.

Cette ville fut fondée, selon l'opinion la plus probable, par *Juba* II, père de Ptolomée. Il lui donna le nom de *Jol*, ou *Julia Cæsarea*, pour en faire un monument éternel de sa reconnaissance envers l'empereur César Auguste. Et c'est apparemment cette ville qui est désignée au revers de plusieurs

médailles des empereurs Claude et Antonin, par les mots *Julia Cesarea*.

Vers la fin du septième siècle, les Arabes mahométans pénétrèrent dans l'Afrique pour y étendre leur religion, et envahirent toute la Mauritanie Césarienne. La haine de ces fanatiques tomba principalement sur tout ce qui portait le nom Romain. Ils en détruisirent les superbes ouvrages, et changèrent les noms de tous les lieux. Ils donnèrent entr'autres à la ville d'Alger celui d'*Algezaïr*, qui en arabe signifie appartenant à une île. Il y en avait une en effet devant cette ville, à laquelle elle se trouve jointe présentement par le mole, et qui forme aujourd'hui un côté du port. Les *Bérébères*, descendus d'un prince Arabe appelé *Moztgana*, subjuguèrent en particulier la ville d'Alger, raison qui la fait encore appeler par les Arabes *Gezaira-al-Beni-Moztgana*.

Cette ville, située entre les provinces de Ténez et de Bugie, est baignée au Nord par la Méditerranée. Elle a environ une lieue de circuit. Assise sur le penchant d'une colline, elle forme de là jusqu'à la mer un grand et bel amphithéâtre. La vue libre et ouverte qu'on a des terrasses de ses maisons sur la mer, offre un aspect fort agréable. La blan-

cheur où l'on entretient constamment ces terrasses donne à la ville, vue à un certain éloignement, l'apparence d'un vaste terrain couvert de linge bien blanc.

Les rues sont si étroites, que deux personnes de front n'y sauraient marcher commodément. Les côtés, beaucoup plus élevés que le milieu, forment deux espèces de parapets, dont le seul entre-deux fait le passage. Leur extrême saleté en augmente encore le désagrément. D'ailleurs, les Juifs et les Chrétiens sont obligés, au premier signe, de faire place aux chameaux, aux chevaux, aux ânes et aux mulets, et n'y manquent pas impunément. La rencontre d'un soldat Turc est encore pire; car si un Chrétien d'un rang quelconque manquait à se coller contre le mur jusqu'à ce qu'il eût passé, il s'exposerait à quelque violent outrage.

Il n'y a à Alger qu'une rue d'une largeur raisonnable. Elle s'étend, de l'est à l'ouest, d'un bout de la ville à l'autre. Elle s'élargit encore dans certains endroits, et c'est là où l'on expose journellement le blé, et les autres provisions en vente, et où les principaux marchands tiennent leurs boutiques.

On pense communément que les rues ne

sont si étroites qu'à cause de l'extrême chaleur du pays. Mais il est évident que cette disposition est due en grande partie aux tremblemens de terre auxquels la ville est exposée. Les soliveaux, dont presque toutes les maisons sont étayées, en sont une preuve incontestable. L'année 1717, elle en ressentit de violentes secousses pendant neuf mois de suite. La calamité qui en résulta fut extrême; tous les habitans quittèrent la ville, à l'exception du dey et des officiers du divan, qui se tinrent dans le palais de ce prince; tous les chemins étaient couverts de tentes, remplies de pauvres malheureux, dont plusieurs périrent par la faim. Les maisons de campagne furent non-seulement renversées dans l'étendue d'une demie-lieue de la ville, la terre même s'entr'ouvrit et se bouleversa.

CHAPITRE XIII.

Des bâtimens de la ville d'Alger.

Les fondemens et le bas des murs de la ville son bâtis de pierre de taille, et la partie supérieure de brique. La plus grande hauteur de ces murs est, du côté de la terre, environ de trente pieds, et de quarante, du côté de la mer. Ils sont flanqués de plusieurs vieilles tours carrées. Au sud-ouest de la ville est un ancien fort, qui en est séparé par un mur et un fossé, large de vingt pieds et profond de sept. Ce fort, appelé *Alcasabar*, a une nombreuse garnison. Il faisait la seule forteresse, du temps que la ville était possédée par les Arabes.

Alger n'est pourvue d'aucune source d'eau fraîche, qui soit intarissable. Aussi, quoique chaque maison soit munie d'une cîterne, la sécheresse réduit-elle souvent les habitans à

de grandes extrémités. Ils étaient autrefois obligés d'aller chercher l'eau dans la campagne; mais en 1611, un des Mores chassés d'Espagne découvrit une source sur une éminence, près du fort de l'Empereur, environ à trois quarts de mille de la ville. Il fit connaître au dey l'avantage de conduire cette eau dans Alger. Le More fut récompensé, et son projet mis à exécution au moyen d'un aqueduc, qui, à travers différens conduits, distribue l'eau tant à la ville qu'à la campagne. Plusieurs de ces conduits vont remplir un réservoir placé au bout du mole, où les vaisseaux font leur aigade. Les autres vont aboutir à plus de cent fontaines, ou tuyaux, à chacun desquels est attachée une cuillère pour l'usage public. L'eau versée par ces tuyaux, ou répandue un buvant, va se jeter dans un grand nombre d'égouts destinés à conduire les ordures de la ville dans un grand fossé qui les verse dans le port. De ce fossé s'élève, surtout en été dans les basses marées, une puanteur insupportable.

Ceux qui vont boire ou remplir leur cruche aux tuyaux, doivent éviter avec soin d'affecter aucune préséance, et attendre leur tour avec patience. Il n'y a que les Turcs qui

soient exceptés de cette règle; car ils ne manquent jamais de passer avant tous les autres. Un Juif ne doit même pas présumer de se servir tant qu'un More ou même un esclave se trouve présent.

La ville a cinq portes, qui restent ouvertes depuis le point du jour jusqu'au soleil couché. La porte du mole est à l'est. A son entrée sont cinq cloches apportées d'Oran l'année 1708, en signe de trophée de cette importante conquête. Elle mérite ce titre tant par la sûreté où elle met le pays, que par les différens avantages que lui procure son commerce. En 1717, le dey avait vendu ces cloches à un Juif de Livourne. Celui-ci les avait déjà embarquées sur un vaisseau freté pour l'Italie, quand quelqu'un vint dire au dey qu'elles contenaient beaucoup d'argent, et que le Juif possédait l'art de le séparer du reste du métal. Il crut ce rapport, et dit au Juif qu'il n'était plus étonné de son empressement à acheter ses cloches et à les embarquer tout de suite, puisqu'elles renfermaient un mélange d'argent si considérable. Le Juif lui représenta que la valeur des cloches était principalement dans leur formation; qu'on ne les fondait jamais que quand elles étaient fendues ou hors d'état

de servir, et que, même dans ce cas, il n'était pas possible d'en extraire le peu d'argent qu'on supposait mêlé avec l'autre métal pour en perfectionner le son; mais le dey fut inflexible. Ces raisons, de la part d'un Juif, lui parurent toujours suspectes. Le pauvre marchand fut obligé de rendre les cloches et de reprendre son argent. Il fut résolu dès-lors qu'elles resteraient fixées à l'entrée de la porte du môle, comme un monument éternel de la victoire remportée sur les Espagnols.

La porte *Babazira*, qui est un peu au sud de celle du mole, s'ouvre dans le port. On l'appelle communément la porte du poisson, parce que c'est devant elle que s'assemblent les bateaux de pêcheurs. En dedans de cette porte est un chantier pour la construction des vaisseaux.

La porte neuve, ou *Babaxdit*, placée vers le sud-sud-ouest, conduit au fort de l'Empereur.

La porte de *Babazon* est entièrement au sud. Les exécutions publiques se font sur le rempart près de cette porte. Certains criminels y sont pendus; d'autres, tels que les voleurs de grand chemin, sont jetés du haut

du boulevart sur des crochets fichés dans le mur à égales distances.

La porte de *Babalouët* est au nord. Hors de cette porte est le cimetière des Juifs et des Chrétiens : c'est là aussi qu'on les exécute quand ils ont été jugés coupables de quelque délit capital. Le supplice des Chrétiens varie selon les cas; mais les Juifs sont toujours brûlés.

Proche la ville, et du côté de la terre, sont quatre châteaux, dont le plus considérable est celui de l'Empereur, ainsi nommé parce qu'il fut commencé par Charles-Quint. Le pacha Assen le finit en 1545. Il est bâti au sud-sud-ouest, dans une situation avantageuse, d'où il commande la mer, la ville et le pays d'alentour.

Le château neuf, communément appelé *l'Etoile*, forme un heptagone. Il est situé sur une éminence au sud-ouest. Le pacha Assen l'y fit construire, parce que l'armée espagnole s'était postée sur cette éminence, et y avait élevé une batterie.

Les deux autres forts sont nommés *Babazon* et *Babalouët*, parce qu'ils sont situés à l'opposite des portes des mêmes noms. Ils ne sont ni l'un ni l'autre d'aucune considération.

A environ deux lieues du port, au sud-est de son entrée, est bâti, sur la pointe du cap *Motifux*, un fort de ce nom, muni de vingt pièces d'artillerie. Ce sont les restes d'une ville du même nom. Il fut mis en état de défense l'année 1685, lorsque les galères de France, venues pour bombarder Alger, jetèrent l'ancre dans une petite baie, qui est sous ce cap.

On voit deux autres petits forts sur le bord de la mer, et à l'ouest de la ville. Celui qui porte le nom de *fort Anglais*, en est à une demi-lieue. Quelques vaisseaux de cette nation, surpris par le calme, jetèrent l'ancre tout près du rivage. Les Algériens conclurent de-là que cet endroit était exposé aux descentes, et qu'on devait par conséquent le mettre à couvert de pareils événemens; et voilà ce qui donna lieu à la construction et dénomination de ce fort. L'autre petit fort, bâti à la même distance du fort Anglais que ce dernier l'est de la ville, est situé sur une langue de terre appellée *la pointe* des pêcheurs, parce que leurs bateaux viennent ancrer dans une petite baie près de cette pointe. Ce fort n'a que quatre canons. Il fut construit à l'occasion d'une galère, qui, jetée une nuit dans

la baie par le gros temps, remit en mer à la face des Algériens.

Tous ces châteaux, étant commandés par un terrein plus élevé, ne seraient qu'un rempart assez faible contre un corps de bonnes troupes, soutenu d'un train d'artillerie convenable. Les meilleures fortifications se trouvent à l'entrée du port, dont la situation ajoute beaucoup à la sûreté. D'ailleurs les vaisseaux ennemis se trouveraient fort exposés dans la rade et le long de la côte, par le vent du nord, qui y est toujours fort violent, et qui rend la mer terrible.

Le port, dont la plus grande profondeur n'est que de quinze pieds, est l'effet du travail et de l'industrie. Formé par un mole d'environ cinq cents pieds géométriques, il s'étend du nord-est au sud-ouest de la ville jusqu'à un rocher qui forme une petite île. D'ici part un second mole de la longueur du premier, qui conduit du nord au sud et sert d'abri au port. Dans l'angle formé par ces deux moles, est un édifice carré. Dans son milieu se trouve une cour avec une balustrade, et quatre fontaines où les mahométans font leurs ablutions avant l'heure de la prière. A chaque côté de l'édifice est un banc de

pierre couvert d'une natte. C'est ici que l'amiral et les officiers de la marine tiennent tous les jours leurs assemblées. Le long du mole est un quai, destiné à charger et décharger les vaisseaux, et à amarrer les galères et les autres navires.

Au nord du rocher est le fort du Phare, qui est entretenu avec soin pour la sûreté des vaisseaux. Il a trois bonnes batteries de canon de fonte. Au sud de ce fort en est un second, qui défend l'entrée du port. Ses batteries, bien pointées du nord au sud, sont composées de quatre-vingts pièces de canon de trente-six, de dix-huit, et douze livres de balle. La plus grande partie de cette artillerie fut enlevée aux Tunisiens en 1617. Ceux de ces canons qui sont aux armes de France, furent laissés à Gigeri par les Français, l'année 1664. Il y a encore près la porte du mole une plate-forme de six pièces de canon, qui commande pareillement le port.

Du nord au sud du mole sont plusieurs magasins pour enfermer les munitions navales et les prises faites sur les Chrétiens. On y voit aussi un petit chantier pour la construction des vaisseaux.

Les navires sont collés dans le port l'un

jointe à la propreté et à la blancheur où on les entretient, sert d'ornement à l'édifice. Les maisons, qui ne reçoivent du jour que de la cour, n'ont du côté de la rue que de petites fenêtres grillées, pour éclairer les dépenses et les chambres des domestiques. Ces dernières sont bâties sur le grand escalier : mais elles n'y ont point de communication. La loi oblige les Algériens de blanchir tous les ans leurs terrasses et leurs appartemens.

Alger a plusieurs belles maisons, dont le frontispice n'annonce rien de tel. La plupart ont été bâties par les deys, les pachas, et ceux qui ont eu l'administration des deniers publics. On devine bien que l'attention de ces gens-là ne s'est pas toujours bornée au bien général. Plusieurs de ces maisons sont pavées de marbre, et ont des colonnes de la même pierre, avec un plafond orné de dorure, de peinture, et de la sculpture la plus délicate.

Il n'y dans la ville ni places, ni jardins. On peut la parcourir presque partout au-dessus des terrasses. Dans les endroits où la hauteur des maisons est inégale, on trouve toujours une échelle pour passer d'une terrasse à l'autre, lorsque les voisins sont disposés à jouir

ensemble de la fraîcheur de la soirée. Quelque aisé qu'il soit de pénétrer par-là dans les maisons, on n'entend ici jamais parler de vol; attendu que si un étranger est trouvé dans l'intérieur sans avoir auparavant envoyé son nom, il échappe rarement au supplice.

Alger a environ cent mille habitans, sans y comprendre les Chrétiens. De ce nombre sont cinq mille familles Juives d'extraction africaine.

Le beau bâtiment des cinq *casserias* fut commencé en 1650. Il sert de casernes aux soldats turcs non-mariés. Ils y sont servis avec grand soin par des esclaves, aux dépens du gouvernement. Grand nombre de ces esclaves sont aussi continuellement occupés à tenir les appartemens propres. Dans toutes les cours de ces casernes, sont des fontaines pour les ablutions qui précèdent la prière. Chaque caserne contient six cents soldats. Les mariés, la plupart renégats, en sont exclus. Ils logent ailleurs à leurs propres frais. Nous nous étendrons un peu sur cet article dans le chapitre de la milice.

Il y a à Alger cinq *fondacas* ou *albergas*, comme on les appelle en langue franque. Ce sont de grands édifices appartenant à des par-

ticuliers, où sont plusieurs cours, nombre de chambres et de magasins à louer. Très-commodes pour loger les hommes et les marchandises, ils sont principalement occupés par les Levantins, et les autres marchands. Les soldats, exclus des casernes, y prennent aussi leurs quartiers quand ils veulent se conformer aux règles du lieu.

Il n'y a à Alger, ni dans le reste du royaume, aucune hôtellerie où les étrangers puissent loger. Il est vrai qu'il en vient si peu dans le pays, que les aubergistes ne gagneraient pas de quoi subsister. Tous les Chrétiens qui passent à Alger pour affaires, sont reçus chez les personnes à qui ils sont recommandés, ou bien par le consul de leur nation. Ces ministres, qui ne manquent jamais d'offrir chez eux un appartement à tout étranger de quelque marque, reçoivent avec la même générosité tous ceux que quelque malheur a conduits à Alger.

Les esclaves du gouvernement ont, à la vérité, la permission de donner quelques petits logemens, mais leurs chalans ne sont que les plus pauvres de la nation. Les Juifs louent aussi des appartemens garnis aux étrangers de leur religion.

CHAPITRE XIV.

Des Bains chauds.

Il y a à Alger un grand nombre de maisons où l'on tient de ces bains à un prix très-modique. La quantité en devient nécessaire, tant par les ablutions dont les Algériens doivent s'acquitter cinq fois par jour, que parce qu'ils ne manquent jamais de se baigner journellement, à moins de quelque affaire bien pressante. Ces bains diffèrent en grandeur et en beauté, selon le rang des personnes; mais la forme en est presque partout la même. La curiosité nous conduisit un jour, le consul et moi, dans un de ces lieux, accompagnés de l'interprète de la compagnie française. Nous fûmes d'abord introduits dans un salon superbement illuminé, et couvert de nattes. Après nous y être déshabillés, on nous couvrit de deux serviettes, dont l'une fut mise autour de nous

en manière de jupon, et l'autre sur nos épaules, en guise de mantelet. On nous fit passer de-là dans une chambre, où on nous laissa exposés quelque temps à une chaleur douce, pour nous mieux préparer à la chaleur soudaine et excessive qu'on devait bientôt nous faire éprouver dans le grand salon du bain. Ce dernier est un grand dôme pavé de marbre blanc, avec plusieurs cabinets tout-autour, où l'on est lavé et frotté seul à seul. On nous y fit asseoir sur un siége de marbre rond, placé dans le milieu. Nous commençâmes dès ce moment à sentir une chaleur si vive, que la sueur eut bientôt percé nos serviettes. Nous fûmes ensuite conduits séparément dans des cabinets d'une plus douce température. On nous ôta nos serviettes, on nous étendit sur un drap blanc posé sur les carreaux, et nous fûmes ainsi livrés à deux nègres nus et robustes. Nouvellement arrivés du Bildulgérid, ils ignoraient la langue franque, et parlaient même un arabe différent de celui d'Alger. Cette circonstance ne me permit point de leur faire entendre la manière dont je voulais être traité; aussi ne m'épargnèrent-ils pas plus qu'ils auraient fait un More endurci à la fatigue. Un genou en terre, ils me prirent cha-

çun une jambe, et se mirent à me racler la plante des pieds avec une pierre ponce, pour en détruire les callosités. Après cette rude opération, ils s'enveloppèrent la main d'un morceau de camelot, et recommencèrent à me frotter de plus belle partout le corps. Les grimaces et les contorsions qu'ils m'arrachaient leur marquaient assez ce que je souffrais; mais loin de me plaindre, les marauds ne firent qu'appuyer un peu plus, en souriant malignement l'un à l'autre. Ils daignaient seulement m'accorder quelquefois un regard d'encouragement, et me témoigner par leurs gestes le bien que je recevrais de l'opération. Pendant qu'ils m'accommodaient de la sorte, ils m'inondaient le corps d'eau chaude avec de grands vases d'argent. Après cette pénible épreuve, ils me relevèrent pour me mettre la tête sous le robinet, et m'arroser encore d'un déluge d'eau; et comme si ce n'était pas assez de cette double purification, ils recommencèrent à faire jouer leurs vases sur mon corps. Enfin, ils m'essuyèrent avec des serviettes fines, bien propres, et me baisèrent respectueusement la main. J'augurai de cette cérémonie que mon tourment était fini; mais comme j'allais sortir pour m'habiller, un de

mes drôles me saisit avec un souris malin, tandis que l'autre se présenta avec une espèce de terre dont il se mit à me frotter rudement tout le corps. Elle est si prompte dans son opération, qu'elle brûle la peau même, si on l'y laisse séjourner tant soit peu. Après ce cruel traitement, je subis une nouvelle ablution. Un de mes officieux nègres me saisit ensuite derrière les épaules, et m'appuyant ses genoux contre les reins, il me fit craquer tous les os. Le cliquetis en fut si terrible, que j'en craignis d'abord une dislocation générale. Mais ce ne fut pas encore tout. Après m'avoir fait pirouetter sur les talons, il me livra à son camarade, qui m'honora de la même cérémonie. Enfin il ouvrit la porte du cabinet à ma très-grande satisfaction. Quoiqu'il me semblât avoir été un siède entre les mains de ces estaffiers, ils sont si agiles et si adroits, que toute la cérémonie n'avait pas duré plus de demi-heure. Le consul anglais m'apprit qu'on ne lui avait pas fait plus de grâce qu'à moi. Nous réprimandâmes l'interprète de nous avoir laissés embarquer dans ce mauvais pas; mais il avait eu aussi son tour. Il nous dit que nous n'avions fait que subir le traitement ordinaire, et que le seul moyen de l'éviter

était de prévenir le maître en entrant, sur la manière dont on souhaitait être servi. Notre truchement, pour honorer le caractère du consul, donna un quart de piastre pour chacun, ce qui passe du double le prix ordinaire. Aussi, le maître, qui semblait ne pouvoir assez nous remercier, nous invita très-officieusement de l'honorer souvent de notre présence; mais notre première épreuve avait été si rude, que nous n'eûmes garde de la répéter.

Les femmes ont aussi leurs bains particuliers, où jamais un homme ne doit entrer sous quelque prétexte que ce soit. Cependant, ces inviolables retraites deviennent souvent des lieux d'intrigue et de libertinage. Les femmes y sont accompagnées par des esclaves de leur sexe. Elles ont occasion par-là d'y introduire des hommes, sous l'habillement de fille. Mais ces sortes de galanteries furtives, quand elles ont été découvertes, ont été punies d'une manière terrible.

CHAPITRE XV.

Des environs de la ville d'Alger.

Cette ville est à présent sans faubourgs, quoiqu'elle en eut de forts grands quand Charles-Quint débarqua à Motifox. Les Algériens les démolirent après la retraite des Espagnols, de crainte qu'ils ne s'en saisissent dans une seconde invasion par le secours des Mores. On ne voit plus que quelques maisons proche les portes de *Babazon* et de *Babalouët*, qui servent d'étables aux chameaux que les Mores et les Arabes conduisent à Alger chargés de provisions.

Hors des mêmes portes, on ne voit que des sépulcres à chaque côté du chemin. Ceux des pachas et des deys se trouvent proche la porte de Babalouët. Ils ont dix à onze pieds de haut. Ils sont très-curieusement blanchis, et s'élèvent en dôme. Il y en a six qui se

touchent en forme de cercle, ce qui les distingue de tous les autres. Ce sont les tombeaux d'autant de deys, qui périrent par la fureur des cabales les jours mêmes de leur élection, et à peu de jours les uns des autres. Le septième se sontint dans son poste, comme on le verra dans la suite.

Les tombeaux du commun peuple ne sont que des pierres plates, posées sur la terre en forme de cercueil, dont celles des pieds et de la tête forment seulement quelque élévation.

Ceux des deys et des pachas sont distingués par une pierre en relief, taillée en forme de turban; ceux des agas et des officiers de terre le sont par une pique enfoncée dans la terre contre la tombe; et ceux des rais ou capitaines de vaisseaux par un bâton d'enseigne et une pomme de mât de pavillon. Le dey *Hali* fut inhumé dans la ville, par distinction des plus marquées. Son tombeau fut pendaut quarante jours décoré de fleurs, et entouré de gens qui offraient à Dieu leurs prières pour l'âme du défunt. Ce dey était regardé comme un saint personnage; on le croyait particulièrement favorisé du ciel, parce que sa mort avait été naturelle; bonheur

dont on a peu d'exemples depuis l'établissement des deys à Alger.

On voit encore hors des portes ne la ville, des oratoires, des cellules et des chapelles dédiées à des marabous qui sont morts en réputation de sainteté. Les femmes y vont les vendredis faire leurs prières.

La campagne d'Alger est des plus belles, et très-fertile en blé, en légumes, en fruits et en fleurs. Ses plaines et ses collines, bien cultivées, offrent une agréable diversité à la vue. Elles jouissent d'une verdure continuelle; parce que l'humidité de la terre, toujours bien arrosée, garantit les feuilles des effets de la chaleur, tandis que la douceur de l'hiver les conserve sur les arbres. Les habitans semblent faire peu d'attention à cet avantage; car, au lieu de l'employer à embellir le pays d'allées et de promenades, ils abandonnent la nature à elle-même.

Les vignes sont d'une beauté et d'un produit étonnant. Il y en a qui, après s'être portées au haut des grands arbres, s'étendent à d'autres pour former des berceaux naturels. Elles doivent leur première plantation aux Mores qui furent chassés de Grenade. Avant

leur expulsion de ce royaume, les Algériens ne cultivaient point cette plante; ils arrachaient au contraire les ceps plantés par les Chrétiens, pour convertir le terrain à d'autres usages. Les arbres commencent ordinairement à fleurir en février, et les fruits sont parfaitement mûrs en mai, ou en juin.

On compte vingt mille jardins ou plantations, dans la plaine adjacente. Elle a quatre lieues d'étendue et se termine à une montagne. Plusieurs propriétaires de ces jardins n'y ont, à la vérité, que des huttes faites de branches d'arbres : mais près d'Alger, les maisons sont de la même beauté que celles de la ville. Le soin de ces jardins est la principale occupation des esclaves des gens de distinction. Derrière le côté oriental de la montagne se trouve une autre belle plaine, baignée de plusieurs ruisseaux. Elle a neuf à dix lieues de longueur, et quatre de largeur. Elle est abondamment peuplée de tribus arabes. C'est ici la plaine de *Mutija*, lieu de la naissance du Prince *Sélim Eutémi*, dont nous avons déjà rapporté les malheurs. Elle produit deux et trois moissons de froment, d'orge, d'avoine et de légumes. Rien n'y est stérile que ses bois, qui

abondent en reptiles venimeux, et quelques endroits proche la mer.

Les jardins et les plantations ne sont point murés, mais entourés seulement d'une haie de ce que nous appelons figuiers de Barbarie, et les Algériens figuiers chrétiens, parce que les esclaves de cette religion en mangent le fruit : coutume que les Mores ont aussi prise depuis peu. Les feuilles de cet arbre prennent racine dès qu'elles sont en terre, et croissent d'une manière surprenante. Le terroir est si bon, qu'en peu d'années elles s'étendent et se multiplient prodigieusement. La première feuille qu'on plante forme le tronc de l'arbre, et les autres, contenues dans le sein de celle-là, forment les branches. Celles-ci, parvenues à leur parfait accroissement, font des haies impénétrables tant par leur épaisseur que par les épines des feuilles. Autour de ces épines croît le fruit, dont la peau retient sa première verdure après qu'il est mûr. Cette peau est très-épaisse et fort désagréable au goût. La pulpe du fruit est d'un rouge vif, et meilleure qu'on ne devrait l'attendre de l'amertume de la peau. Outre que ces haies forment de meilleures défenses que des murailles, elles deviennent d'un grand ornement au pays.

Les orangers, les citronniers, et les autres arbres fruitiers sont ici en abondance : mais faute de soin, ils n'arrivent jamais à toute la beauté et la perfection dont ils sont susceptibles. Il est surprenant que les habitans ne profitent point en cela de l'exemple des consuls étrangers, dont les maisons de campagne sont d'une beauté ravissante : aussi est-il très-facile de les distinguer de celles des gens du pays. Celle du consul français est la plus enchantée que j'aie vue nulle part. Parmi ses différentes beautés, elle est remarquable par la hauteur et le contour d'un superbe tilleul, dont les branches inférieures s'entrelaçant avec celles de plusieurs érables dont il est entouré, forment un cabinet de verdure d'environ soixante pieds de circonférence. Inaccessible aux rayons du soleil, on y respire un air frais et odoriférant dans les chaleurs les plus excessives. Tout près de ce cabinet est un puits, dont l'eau excellente rend dans demi-heure le vin aussi frais et aussi agréable qu'aucune cave qui soit en France. C'est dans cette délicieuse retraite, où sont plusieurs canapés, que ce généreux consul peut jouir avec ses hôtes, du plus doux repos,

tandis que la brûlante chaleur prive les autres de tout sommeil.

Les dames vont à la campagne à cheval ou sur une espèce de pavillon carré qu'on fixe sur une selle faite à ce dessein. Ce pavillon est fait d'osier, et entouré d'un linge très-fin orné d'une frange. Elles peuvent s'asseoir deux sur la selle, les jambes croisées. Dans cette position, elles voient des deux côtés, sans être aperçues elles-mêmes, tandis qu'un esclave conduit leur monture. Les pavillons des dames distinguées par leurs qualités ou par leurs richesses, sont ornés de dorure, de peintures, et entourés de gaze.

CHAPITRE XVI.

De la Milice, du Gouvernement et des Forces du royaume.

Toute la force, le soutien et la défense du royaume consistent en douze mille Turcs, qui par distinction sont appelés soldats, ou Turcs à la paie. Ce corps comprend le dey, les beys ou gouverneurs des provinces, les commandans des armées dans ces mêmes provinces, les agas ou gouverneurs des villes, les secrétaires d'état, l'amiral, les capitaines de vaisseaux, et tous les officiers tant civils que militaires.

Tous les Turcs qui passent à Alger pour entrer dans la milice, sont des gens obscurs et sans aveu, des proscrits, ou des criminels qui ont échappé à la justice. Aussi le nom de pirate algérien emporte-t-il avec lui une idée si exécrable, qu'il n'y a que ces malheureux qui voulussent porter ce titre. Plusieurs d'en-

tre eux le dédaigneraient même, s'ils n'étaient bien instruits que d'aussi grands scélérats étaient parvenus avec un peu d'adresse et de résolution à la dignité de dey, ou qu'ils avaient du moins obtenu des postes fort lucratifs. Dès que l'armée vient à recevoir quelque diminution considérable, soit par la mort, ou par la prise des soldats, les officiers vont recruter dans le Levant. Les Turcs de toutes provinces sont admis; il ne faut qu'être vraiment Turc. Dans le cas de nécessités, on fait aussi le même honneur aux renégats chrétiens, et aux *coulolis*. Ces derniers sont les fils des Turcs par des femmes arabes ou moresques; mais les Mores et les Arabes, sont absolument exclus de la milice. Les Turcs, vrais tyrans de ces peuples, savent trop combien ceux-ci les détestent pour les recevoir dans leur corps.

Les prérogatives annexées à la qualité de soldat, en rendent le pouvoir supérieur à celui de plusieurs princes d'Italie. Aussi les soldats Turcs, qui se font donner exclusivement le titre d'effendi, ou seigneur, sont-ils remplis du dernier mépris pour quiconque n'est pas de leur corps. Ils y choisissent eux-mêmes les deys, les beys et autres officiers. Ils sont exempts de toute taxe et de tout im-

pôt. Revêtus du privilége de n'être point punis en public, ils ne le sont même que rarement en particulier, hors les cas de haute trahison, et alors on les étrangle secrètement dans la maison du premier aga, ou général de l'infanterie. Ils ne manquent jamais, qu'ils aient droit ou tort, de se soutenir mutuellement dans leurs différens avec les Mores ou les Arabes. Leurs immunités les rendent non-seulement injustes et arrogans envers les naturels du pays, ils sont mêmes mutins et indociles envers leurs officiers. Le More ou l'Arabe le plus riche n'oserait regarder en face le plus vil de tous les Turcs. Il est cependant rare qu'ils manquent de respect et de soumission pour le dey, tant qu'il les gouverne avec douceur, ou qu'à la douceur il substitue l'adresse ou la sévérité. Il est d'autant moins exposé aux brutalités de cette soldatesque, qu'il s'attache à la faire payer régulièrement. Le délai d'un jour, à cet égard, les ferait entrer en fureur.

Le gouvernement accorde quatre pains par jour à chaque soldat, ce qui va au-delà du nécessaire. Ils ont, outre cela, le privilége d'acheter la viande à un tiers moins que le prix ordinaire. Mais s'ils se marient, le dey

les prive de cet avantage; il leur retranche même le pain, leur ôte le logement dans les casernes, et les réduit à la simple paie. Sa vue, en usant de cette rigueur, est de les retenir dans le célibat, attendu qu'il hérite de tous les biens des Turcs et des Mores qui meurent sans frères et sans enfans. Une autre raison également forte contre le mariage des Turcs, c'est que les enfans qu'ils ont de femmes arabes ou moresques ne sont point réputés Turcs. On leur permet, à la vérité, d'entrer dans la milice : mais ils ne peuvent point s'élever aux emplois. Ils sont mêmes exclus des priviléges ordinaires des soldats turcs.

On voit que la sage maxime d'encourager le mariage, pratiquée par la plupart des états, n'a point lieu dans le gouvernement algérien. Les Turcs craignent que les descendans de pareils mariages, animés par l'amour de leur propre patrie, et la tendresse maternelle, ne soient assez nombreux dans peu de générations pour détruire leur despotisme. Aussi les renégats chrétiens sont-ils les seuls soldats mariés. Les autres Turcs ont si fort en horreur ceux du royaume d'Alger, qu'on ne saurait trouver une seule mahométane dans tout le pays. Les Turcs algériens suppléent à

ce défaut par les concubines, qu'ils choisissent parmi les beautés du pays, ou parmi les esclaves chrétiennes.

Lorsqu'un soldat turc est fait esclave, la loi le regarde comme mort, et transporte tous ses biens au gouvernement, s'il n'a ni enfans ni frères. S'il s'échappe, ou s'il se rachète, il n'obtient d'autre équivalent pour ses effets qu'une année de paie pour s'acheter un mousquet, un sabre, et autres choses nécessaires à son emploi.

Aucun Turc n'est estimé à Alger, s'il n'est soldat; aussi est-ce le métier qui convient le mieux à la férocité des Turcs algériens.

Parmi tous les vices et les excès de ces Turcs, on leur observe quelques bonnes qualités. Par exemple, le plus abandonné d'entre eux ne prend jamais le nom de Dieu en vain, et ne le mêle point à ses sales discours. Bien loin d'avoir honte d'aucune difformité naturelle, ils se réjouissent d'être distingués par l'appellation de borgne, de bossu, de boiteux, etc. Le pillage leur est entièrement défendu, et c'est même un grand déshonneur parmi eux que de prendre la moindre chose durant le combat. Ils en seraient d'ailleurs sévèrement punis; aussi ils abandonnent tou-

jours le butin à leurs esclaves et aux Mores. Mais ils savent se dédommager de la rigueur de cette discipline par leurs oppressions et leurs rapines.

Loin d'opprimer personne pour cause de religion, ils se font gloire d'accorder une tolérance générale, et ont les plus grands égards pour ceux qui se distinguent dans la pratique exacte de leur croyance.

Malgré le vaste pouvoir de la milice, le gouvernement algérien est plutôt monarchique que démocratique, puisque l'exercice de la souveraineté réside dans le dey. Il décide absolument des affaires civiles et criminelles; il assemble le divan à son plaisir; quoiqu'il ne le fasse que dans les cas de la dernière importance, et cela, pour s'excuser plus aisément en cas de mauvais succès.

La Porte Ottomane envoyait autrefois à Alger un pacha ou vice-roi. Cet officier était, comme dans toutes les autres provinces de l'Empire Turc, le chef du gouvernement: mais les injustices, les rapines, et les oppressions de ces pachas les rendirent odieux. La milice, qui souffrait de leurs fraudes, représenta à la Porte les suites dangereuses qui pouvaient résulter de l'avarice et de la tyran-

nie de ces gouverneurs. En conséquence, il fut décidé dans le divan de Constantinople qu'à l'avenir la suprême administration des affaires serait confiée à une personne de courage et de probité, choisie par la milice, et qu'on accorderait au pacha une subsistance honorable. Ses appointemens furent fixés à deux mille *pataques chiques* (1) tous les deux mois, avec une maison meublée, des esclaves et des provisions. Il fut convenu aussi qu'on l'admettrait aux divans généraux, mais qu'il n'y aurait pas même voix consultative, à moins qu'on ne le requît de donner son avis. Enfin, quelques-uns de ces pachas ayant contrevenu à ces réglemens et formé des cabales, la milice envoya faire de nouvelles représentations à la Porte, et obtint la suppression de cette dignité.

* La pataque chique est la troisième partie de la piastre courante, comme nous l'expliquerons dans le chapitre de la monnaie d'Alger.



CHAPITRE IX.

Du Dey.

Le dey est le souverain absolu du pays : il distribue les récompenses et les châtimens, il ordonne les armemens et les expéditions militaires, il distribue les garnisons, il nomme à toutes les charges; en un mot, il a l'administration de toutes les affaires du royaume, sans être obligé de rendre aucun compte de ses actions. Malgré ce despotisme, les révolutions sont fréquentes à Alger. Le souverain, continuellement en butte à la férocité d'une soldatesque effrénée, ne peut la contenir dans le devoir que par un mélange de sévérité et de clémence, sagement combinées. La conduite même la plus irréprochable ne l'empêche pas de chanceler sur son trône, surtout s'il se laisse intimider par les murmures et les clameurs.

Selon la constitution primitive de l'Etat, le dey doit être choisi par la voix unanime de l'armée. Dès que le trône est vacant, tous les soldats qui se trouvent à Alger s'assemblent dans le palais du souverain. L'aga de la milice leur demande quel est celui qu'ils choisissent pour dey. Chacun donne alors sa voix, selon le mérite des concurrens, ou ses vues particulières. Dès qu'un des candidats à réuni tous les suffrages, on le revêt du *caffetan*; on le place sur le trône, qu'il le veuille ou non; et alors chacun crie : « C'est lui, c'est lui! » que Dieu le comble (en le nommant) de » bonheur et de prospérité! » Le cadi lui lit ensuite les obligations attachées à sa dignité. Elles portent en substance, que Dieu l'ayant appelé au gouvernement du royaume, il doit employer son autorité à punir le méchant et à protéger le juste; à faire exactement payer les troupes; à procurer le bonheur de l'Etat; à fixer, selon l'équité, le prix des denrées pour le soulagement des pauvres. Enfin, il ajoute plusieurs autres devoirs de la compétence des bons magistrats (1).

Les assistans baisent ensuite la main au

* Voyez ci-après.

nouveau dey, pour marque de leur soumission et de leur fidélité. Cette importante cérémonie se passe dans une heure ou deux. Toute la pompe qui l'accompagne se réduit à tirer le canon de la ville et du château.

Il est à observer, cependant, qu'il est rare que ces élections ne soient suivies de tumulte et d'effusion de sang. Il est impossible que parmi un si grand nombre de soldats, tous éligibles, les plus remuans ne forment des factions et des cabales. Si, avant que le complot soit découvert, quelqu'un des chefs de parti parvient à pénétrer dans le palais avec ses adhérens, le dey est poignardé sur le trône où il vient de s'asseoir. Le chef de ces scélérats en prend tout de suite la place, et est revêtu de la robe sanglante de celui qu'il vient de massacrer. Les officiers du divan restent paisibles spectateurs de ces violences, et pour éviter la mort, ils font hommage à l'assassin. Le même motif engage le reste de la milice à suivre leur exemple. Ces soumissions n'empêchent pourtant point que ce nouveau dey ne fasse étrangler souvent plusieurs officiers pour faire place à ses créatures.

Hali, parvenu au mois de juin 1710 à la dignité de dey, par le meurtre d'*Ibrahim*, sur-

nommé le fou, immola dix-sept cents personnes à sa sûreté. Il se défit d'abord de quelques amis du défunt, qui paraissaient vouloir venger sa mort. Ces exécutions lui firent de nouveaux ennemis : mais il prévint les suites de leurs cabales par la destruction de tous les conjurés, quel qu'en fut le rang ou le sexe.

L'entreprise d'Ibrahim sur la vertu de la femme du rais Mahmout, renégat portugais, et capitaine d'un vaisseau de vingt canons, fut le prétexte de la mort de ce dey. Rien de plus propre à donner une idée juste de l'autorité précaire de ces souverains que la relation de ce fait.

Ibrahim était parvenu au gouvernement le mois de mai 1710. Extrêmement adonné à l'amour du sexe, il fit servir son autorité à assouvir son penchant. Informé par ses émissaires des femmes d'une beauté singulière, il leur faisait des visites nocturnes quand leurs maris étaient absens. Tous les esclaves restaient muets, soit qu'ils fussent intimidés par ses menaces, ou corrompus par son argent. Mais ces intrigues dont il faisait sa félicité, devinrent sa ruine. Il apprit que le *rais Mahmout*, alors en course, possédait une femme d'une grande beauté. Il fut introduit la nuit

chez elle par un esclave noir, à qui le mari avait confié la garde des portes. La vue d'un Turc dans son appartement alarma extrêmement cette vertueuse femme, dont la surprise redoubla encore lorsqu'Ibrahim se fit connaître. Il lui déclara sa passion de la manière la plus forte : mais il n'eut pour réponse que des menaces et des reproches. L'amoureux dey continuait cependant ses sollicitations : mais voyant que sa présence ne faisait qu'augmenter l'indignation de cette belle musulmane, il se retira sans réfléchir aux mauvaises suites de la démarche qu'il venait de faire. Mahmout arriva bientôt après. Sa femme l'instruisit de toute la scène, et insista sur une vengeance prompte. Il répondit qu'elle avait donné de sa vertu une preuve si peu équivoque, que quand même le dey viendrait à publier cet événement, il ne ferait que tourner à sa gloire. Il ajouta que l'administration de cet infâme était si opposée à la bonne politique, qu'il ne pouvait conserver longtemps sa dignité, qu'ainsi il était plus sage d'abandonner sa ruine au mécontentement général. Cette modération de la part de Mahmout arracha mille reproches à sa femme. « Je croyais, » lui dit-elle, avoir épousé un Musulman ;

» mais je vois bien que tu n'es qu'un Chré-
» tien : aussi, ajouta-t-elle, te forcerai-je
» bientôt à un divorce, si tu ne me procures
» une satisfaction éclatante. » Elle communiqua son ressentiment aux femmes de plusieurs capitaines de vaisseau. Elle les anima si fort par les couleurs dont elle peignit la conduite du dey, qu'elles engagèrent leurs maris à déposer le tyran. Ils s'ouvrirent à Mahmout de leur dessein. Ils lui dirent que, comme le plus offensé, il devait se mettre à leur tête, et qu'à cette condition ils lui promettaient de le seconder puissamment. Mahmout accepta l'offre; sa femme exigea que le nègre qui avait introduit Ibrahim chez elle lui portât le premier coup. Enfin les conjurés ayant concerté l'arrangement de leur complot, ils résolurent de profiter de la première occasion pour se défaire du dey.

Un jour, qu'il revenait du port, accompagné de sa cour, l'esclave noir, qui s'était caché, lui lâcha un coup de fusil : mais il le manqua. Ibrahim, qui se méfiait de tout le monde, n'osa dire mot. Ceux de sa suite ne remuèrent pas plus, de crainte que leur zèle ne tournât à leur perte. Le dey continua tranquillement sa marche jusqu'au marché des

esclaves, qui est près de son palais; le nègre, qui avait rechargé son mousquet et pris un chemin plus court, lâcha à Ibrahim un second coup, qui n'eut pas plus d'effet que le premier. Les conjurés, qui s'étaient mêlés avec la suite du dey, voyant que la mort pendait sur leur tête si leur dessein ne s'achevait, se mirent à crier *Chäralla*, le ciel demande justice. Il s'éleva alors une confusion de voix du milieu de la populace, dont les unes demandaient la déposition, les autres la mort d'Ibrahim. Cependant il eut le temps de se jeter dans son palais. Il ordonna à ses esclaves de descendre de sa chambre toutes les belles armes qui lui avaient été données par des princes chrétiens, et se prépara à une vigoureuse résistance. Il continua à faire feu à travers les ouvertures qui avaient été faites à la porte, et tua plusieurs des assaillans avec quelques autres personnes qui étaient dans la foule. Les conjurés trouvant l'attaque trop chaude de ce côté, coururent à la terrasse. Ils y firent une ouverture, et jetèrent par-là quantité de grenades. Ibrahim en fut écrasé, et un successeur mis en sa place. Voilà comme périt ce dey, après un mois de règne, qui ne fut qu'une suite continuelle de brutalités. Son

corps fut traîné dans les rues par ordre de son successeur. On l'ensevelit ensuite, et on plaça un monument sur sa tombe.

Tout cela prouve qu'il n'y a que des hommes aveuglés par l'ambition, ou par la folle présomption de leur mérite, qui puissent former des désirs pour une souveraineté si périlleuse. Le dey n'est que l'esclave des esclaves. Toujours sur les épines, continuellement agité par la crainte et la méfiance, occupé sans cesse à découvrir les conspirations ou à faire périr ceux qui en sont convaincus, ou même soupçonnés, il est plus malheureux que le dernier de ses sujets. Ces cruelles et pénibles précautions deviennent même assez inutiles; car d'une tête coupée il en renaît une infinité d'autres qui conspirent également sa perte. Une vie si agitée a engagé certains deys à aller chercher une condition plus heureuse et plus tranquille dans les montagnes de Couco : mais il faut qu'une pareille résolution soit conduite avec le dernier secret. Sa découverte serait suivie d'une mort certaine. La soldatesque en conclurait que ces deys se sont enrichis par des pratiques iniques, et qu'ils ont dessein d'emporter de grosses sommes, s'ils

ne les ont déjà fait passer dans le pays qu'ils ont choisi pour leur retraite.

Lorsqu'un dey est massacré de l'approbation du peuple, ses femmes retournent à leur première condition, et ses enfans sont réduits à la paye de simple soldat, sans espoir de s'élever à aucun poste. Mais si sa mort est naturelle, ce qui est assez rare, il est révéré comme un saint, ses obsèques se font avec pompe, et ses parens sont traités avec de grands égards. Ce fut le cas du dey *Hali,* mort le 13 avril 1718. Dès qu'il n'y eut plus à espérer pour sa vie, les officiers de sa maison, de concert avec ceux du divan, procédèrent à l'élection d'un successeur. Leurs suffrages se réunirent en faveur du trésorier Mehemed. Hali expira dans la nuit, et le nouveau dey fut d'abord revêtu du caffetan et assis sur le trône. Les portes du palais s'ouvrirent le matin à l'heure ordinaire, le canon tira, et la mort d'Hali et l'élection de Mehemed furent annoncées en même temps. Tous les officiers et les soldats se rendirent au palais pour le complimenter et lui baiser la main. Les consuls étrangers, à qui sa nomination fut notifiée, allèrent aussi lui faire compliment : mais il

est rare que les choses se passent si tranquillement. On dut cet exemple de modération au mérite singulier de Mehemed; car telle est la férocité de la soldatesque algérienne, qu'un dey n'est pas plutôt placé sur le trône qu'il est ordinairement égorgé par le parti contraire, sort que son successeur risque d'éprouver encore de la part d'une troisième faction. Aussi a-t-on vu dans un même jour six deys assassinés, et l'élection d'un septième. Les mausolées de ces six victimes de la fureur se voient hors la porte de *Babalouët*, où ils sont arrangés en forme circulaire. Le sujet parvenu au trône par la force est reconnu avec le même empressement que celui qui y est monté du consentement général; et cela parce que les Turcs sont fermement persuadés que tous les événemens sont écrits, et qu'ils arrivent par l'immuable volonté de la providence.

Le dey ne sort guère de son palais que dans certains jours de cérémonie. C'est dans ce palais que se traitent toutes les affaires d'état, que se tiennent la trésorerie et toutes les cours de la justice. Si le dey est marié, ou s'il a des concubines, on lui accorde une maison séparée pour elles et pour ses enfans;

mais l'un et l'autre sont rares aujourd'hui, parce que ces femmes causaient trop d'ombrage, tant par leur grande dépense que par leur supériorité affectée. Le dey, placé sur un trône au bout d'une grande salle, est journellement occupé à entendre et à juger les plaintes de ses sujets, et ses arrêts sont exécutés sans délai.

Le trône où il rend la justice est construit partie de brique et partie de pierre. Il est couvert d'un tapis, avec une peau de lion par-dessus. Le dey s'y place après le *caban*, première prière qui se fait au point du jour. Il y reste jusqu'au temps de la seconde prière, qui approche plus ou moins de l'heure du midi, selon la saison. Il se retire alors dans son appartement, et s'y acquitte de sa dévotion. Ensuite il dîne seul ou avec quelqu'un de ses intimes. Après le dîner il retourne à son poste jusqu'à la prière, appelée *laxera*, qui se fait toute l'année un peu avant l'approche de la nuit. Il va s'en acquitter dans son appartement, et on l'entretient ensuite d'un concert à la turque. Il consiste en un grand tambour et une cornemuse. Le souper succède à cet amusement; après quoi le dey converse quelque temps avec ses amis, et va se

reposer de bonne heure. Durant tout le temps qu'il administre la justice, ses quatre grands *kojas*, ou secrétaires-d'état restent assis autour d'une table, pour expédier ses ordres. Ils ont chacun un registre particulier pour y coucher les décisions du dey, et les revoir dans l'occasion. Le trésorier, le *bachaoux*, les *chiaoux*, et l'interprète de sa maison doivent aussi être présens tant qu'il est sur son trône. C'est là qu'il décide toutes sortes d'affaires, excepté celles de la religion, qui sont de la compétence du cadi. Ici chacun défend sa cause, tant civile que criminelle. L'honorable kirielle des solliciteurs, des avocats et des procureurs, est entièrement inconnue dans ce pays; aussi les procès y sont-ils promptement décidés, et cela sans frais et sans appel.

Vis-à-vis le palais, est une grande salle où les principaux officiers de la milice se tiennent pendant que le dey est sur son siége. Les autres officiers des troupes sont assis sur des bancs, proche la porte du palais. Placés dans ces lieux, ils sont les uns et les autres à portée de recevoir les ordres du souverain, ce qui est aussi fort commode pour les particuliers qui ont affaire à ces mêmes personnes.

Le préambule des traités de cette régence avec les puissances étrangères est conçu en ces termes: « Au nom du Dieu miséricordieux. » Louange soit au Tout-Puissant, le roi éter- » nel, et le créateur du monde. Le très-ho- » norable, le très-puissant, le très-illustre, » et le très-magnifique Mehemed, fils d'Assen, » par la permission divine élu dey et gouver- » neur de la belliqueuse nation Algérienne, » du consentement unanime de l'invincible » milice, des grands du royaume, du chef » de la loi, des officiers du divan, du peuple » et des habitans, etc. »

Le dey qui régnait au commencement de 1724 était Mehemed, fils d'Assen, âgé d'environ trente-six ans, grand et robuste. Il avait été berger en Egypte, dans sa première jeunesse. Il ne savait ni lire ni écrire. Il était grossier et brutal, et avait des mœurs fort suspectes. Il n'avait jamais été marié. Il était trésorier avant son élévation.

Le 18 mai 1724, revenant de sa promenade ordinaire du mole, il fut assassiné par cinq ou six Turcs apostés pour cela. Un de ces scélérats donna le signal par un coup de fusil lâché d'une terrasse des casernes. A ce bruit, toute l'embuscade parut, et fit une décharge géné-

rale sur le dey, qui tomba mort sans prononcer une parole. Les gardes, laissant aux assassins le soin de se défaire encore d'un *chiaoux* et d'un secrétaire, parens du dey, se pressèrent de gagner le palais. Leur dessein était de s'en rendre maîtres et d'y proclamer un de leurs camarades; mais le trésorier, plus diligent qu'eux, quoique blessé d'un coup de sabre à la tête, les avait prévenus. Il avait déjà engagé les *noubagis*, ou gardes de la porte, de prendre les armes et de proclamer l'aga des *spahis*, qui était favori du dernier dey. Ils l'eurent à peine revêtu du caffetan, que les conjurés parurent. Les gardes en arrêtèrent la fougue en leur présentant le bout du mousquet, et leur ordonnèrent de se retirer, ajoutant que l'aga *Abdi* avait été déjà proclamé. Les assassins répliquèrent que cette élection n'aurait point lieu, et qu'ils voulaient un autre dey.. Les gardes ripostèrent par le feu de leur mousqueterie; ils en tuèrent trois, et les autres prirent la fuite.

On ouvrit alors les portes du palais, et *Abdi* fut proclamé par le *bachaoux* sur la place du grand marché. On envoya en même temps notifier cette nomination aux ministres

étrangers : le nouveau dey reçut les complimens ordinaires, et tout fut tranquille avant la nuit.

CHAPITRE XVIII.

De l'Aga, et autres Officiers de la Milice.

L'*aga* de la milice est le général des troupes en quartier à Alger. Cet officier ne va point à l'armée. Son poste n'est proprement qu'une place d'honneur, et une espèce de récompense des services passés. Cet emploi circule dans la milice, et se donne ordinairement aux plus anciens de ce corps. Sa durée n'est que de deux lunes, afin que plusieurs puissent en être décorés à leur tour. Ces vieux militaires jouissent ensuite tranquillement de leur paye. Mais comme ils sont à l'avenir exempts de tout service, ils ne peuvent plus prétendre aussi à aucun poste dans l'État.

Les clés de la ville sont remises tous les soirs à cet officier. Tous les ordres relatifs à

la discipline des troupes, et à la sûreté des portes et des forts, s'expédient en son nom. Les Turcs ne sont punis que dans la maison de l'aga, soit qu'il s'agisse de la bastonnade, de la prison, ou de la mort. Il faut cependant que tous ces actes de justice soient autorisés par un ordre exprès du souverain.

L'aga de la milice a deux mille *pataques chiques* pour ses deux mois de paie. Le gouvernement lui accorde aussi une maison, avec l'argent nécessaire pour l'entretien d'une table conforme à son rang. Il ne peut avoir ni femme ni enfans dans cette maison, ni en sortir que pour assister au divan général, et au paiement des troupes, qui se fait tous les deux mois en son nom. Dans ces occasions, il sort à cheval, précédé de deux *chaoux* à pied, pour lui faire place. Cette précaution est nécessaire, parce que les rues sont étroites et embarrassées. On veut d'ailleurs que chacun soit averti de rendre ses respects à l'aga à mesure qu'il avance.

Le *chaya*, ou le *bachi-boluck-bachi* est le plus ancien capitaine des troupes; c'est lui qui remplace l'aga qui sort de charge, et chacun devient *chaya* successivement. Il préside les officiers qui restent assemblés vis-à-vis le

palais du dey, durant tout le temps que ce prince siége sur son trône de justice. Plusieurs petites causes, tant civiles que criminelles, lui sont renvoyées par le dey quand la multitude des affaires l'accable. Le chaya juge aussi sans frais et sans appel. L'assemblée qu'il préside est composée des *aga-bachis*, corps très-distingué de vingt-quatre anciens capitaines, qui ont résigné à d'autres leurs compagnies. Le premier de ce corps devient chaya, et ensuite aga, tous les autres passant ainsi successivement à ces deux postes d'honneur. Ils se placent dans cette assemblée selon leur rang d'ancienneté. Ils sont les conseillers du divan, qui est le grand conseil de l'État. Ils accompagnent le dey aux jours de cérémonie, et sont les plus près de sa personne. Ils se distinguaient autrefois par des plumes blanches à leur turban : mais aujourd'hui cet ornement est hors d'usage. Leur dignité n'est aussi que de deux mois. Les *mezoul-agas* sont ceux qui ont été agas de la milice, et sont par conséquent exempts de tout service. On leur laisse le choix du lieu de leur retraite. Ils se présentent toutes les deux lunes pour recevoir leur paie; mais ils la perdent, s'ils veulent s'immiscer dans aucune af-

faire publique. Les mezoul-agas sont ordinairement fort vieux et usés par le service, ce qui leur attire un grand respect. Ils jouissent aussi de l'honneur d'assister au divan ; mais ils n'y ont point de voix. Leur longue expérience engage quelquefois le dey à les consulter dans des cas extraordinaires.

Les *aga-bachis* sont les anciens capitaines d'infanterie, qui, comme on l'a observé, passent selon leur rang au poste de chaya, et ensuite à la dignité d'aga de la milice. Les ministres envoyés aux cours étrangères sont ordinairement pris de ce corps. Ils sont aussi les messagers de tous les ordres importans du dey, dépêchés dans les différens endroits du royaume. Ces officiers font alternativement la visite des vaisseaux marchands qui sortent du port. Cette visite a principalement pour but de s'assurer qu'il n'y a point d'esclaves cachés dans les navires.

Les *bolucks-bachis* sont les capitaines actuels des compagnies de la milice. Le plus ancien de ces officiers est très-respecté. Après qu'ils ont été agas ou gouverneurs d'une garnison, ils deviennent agas-bachis selon leur ancienneté. Ils administrent la justice dans le lieu de leur gouvernement, comme le dey l'admi-

nistre lui-même à Alger. Ils sont aussi les exécuteurs des ordres du souverain. Ces officiers se distinguent par un très-long bonnet et une croix rouge, qui leur pend le long du dos sur une pièce de cuir. Les capitaines de cavalerie sont appelés *spahis*.

Les *oldatks-bachis* sont des lieutenans. Ceux-ci deviennent boluks-bachis à leur tour, et montent de-là aux premières dignités. On ne connaît pas un seul exemple de partialité en faveur de qui que ce soit. Cette infraction serait pour la milice un prétexte de révolte trop plausible, et conduirait le dey à une mort certaine. On les distingue par une bande de cuir qui leur pend jusqu'au milieu du dos.

Les *vekilards* sont des pourvoyeurs de l'armée. Chaque tente, composée de vingt hommes, a un de ces pourvoyeurs. Leur office est aussi de fournir les voitures pour le transport des bagages et des ustensiles du camp. Chaque tente a un cuisinier sous la direction du vekilard. Lorsque les troupes ne tiennent pas la campagne, ces pourvoyeurs exercent leur office dans les casernes. Il portent un bonnet blanc de figure pyramidale.

Les *peis* sont les quatre plus anciens soldats

qui attendent d'être avancés. On les distingue par un bonnet de cuivre.

Les *soulacks* sont les huit plus anciens soldats après les *peis*. Ils ont un tuyau de cuivre sur le devant de leur bonnet, et portent un grand sabre doré. Ils servent de gardes au dey quand il va à la guerre ; ils marchent devant lui, armés de carabines.

Les *caïtes* sont des soldats qui ont chacun le gouvernement de plusieurs adouars mores, ou d'un petit district. Ils lèvent les taxes dans leur département, et en sont comptables au dey. Il y en a un aussi pour l'inspection de chaque foire : mais ce dernier emploi est généralement conféré aux sous-hojas, ou commis des secrétaires-d'état.

Les *sagiards* sont un corps de lanciers, dont une compagnie de cent accompagne chaque armée. Leurs capitaines sont appelés *sagairdgi-bachis*. Leur office est de fournir l'armée d'eau, et de veiller à la garde de cette provision.



CHAPITRE XIX.

Des Beys.

Les beys sont les gouverneurs et généraux des provinces. Ce poste ne s'obtient point par l'ancienneté. Il est à l'entière disposition du dey, qui le donne, l'ôte, ou le continue selon son bon plaisir.

Il n'y en a que trois dans tout le royaume; celui du Levant, qui réside à Constantine; celui de l'Ouest, qui tint sa cour à Oran jusqu'à l'année 1732; et celui du Sud, qui campe continuellement, attendu qu'il n'y a pas une seule maison dans toute l'étendue de sa province.

Ces trois gouverneurs sont revêtus d'une espèce d'autorité souveraine dans leurs provinces respectives. Ils ordonnent la levée des impôts dans les villes et à la campagne. Tous les cas fortuits, et généralement toutes

les branches du revenu public sont aussi de leur compétence. Ils en remettent chaque année le produit en espèces dans le trésor public. Ils délivrent en même temps au dey un compte détaillé des différens articles.

Quoique la constitution de l'Etat ait mis des bornes à leur autorité, ils sont comme despotiques dans leurs gouvernemens, le dey ayant la politique de leur laisser faire ce qu'ils veulent. Mais dans Alger ils redeviennent de simples particuliers. Ils y sont reçus à la vérité avec grande cérémonie, lorsqu'ils portent au trésor le produit du revenu de leur gouvernement. Le peuple, qui juge de la quantité de l'argent par le nombre des chevaux, proportionne ses acclamations à la grandeur de leur train. Le dey leur présente le *Caffetan* à leur arrivée; mais très-peu curieux de cet honneur, ils évitent de venir eux-mêmes à Alger, tant qu'ils peuvent s'en dispenser honnêtement. Ils ont d'autant plus à craindre d'y trouver la mort, que le dey acquiert par-là la confiscation des immenses richesses qu'ils ont accumulées à force de rapines et de concussions. Ils risquent encore davantage si le dey qui les protégeait n'existe plus. Son successeur, qui a ses propres créatures à pourvoir,

ne manque jamais de prétextes pour faire étrangler les beys. Lorsque ces gouverneurs ne sont point disposés à conduire eux-mêmes à Alger le revenu de leur province, ils prétextent une maladie, ou bien ils supposent quelque complot formé contre le gouvernement par les Mores et les Arabes. Alors, ils envoient un caïte à leur place, qui délivre au dey les comptes avec l'argent. Outre qu'ils ont dans leurs gouvernemens une autorité despotique, leur situation est moins dangereuse que celle du dey, qui a sans cesse à craindre des conspirations, et qu'on fait garant de tous les mauvais succès qui arrivent, si innocent qu'il en soit.

Il est difficile de déplacer ces gouverneurs, à moins qu'ils ne viennent eux-mêmes à Alger, ou qu'on ne les enlève par surprise. Plusieurs de ces officiers, non-moins artificieux que tyrans, ont passé avec leurs richesses dans quelque pays indépendant, et ont par-là frustré l'avarice du dey.



CHAPITRE XIII.

Des Hojas, du Cadi, du Cazendar, et autres officiers.

Les *hojas* sont les quatre secrétaires-d'état. Le premier tient registre de la paie de la milice et de toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires; le second enregistre le produit des douanes; le troisième tient compte des autres revenus de l'État, et le quatrième a le département des affaires étrangères et extraordinaires*.

Lorsqu'un consul se plaint de quelque injure faite à une personne de sa nation, ou du violement de quelque traité, le dey ordonne au secrétaire-d'état de cette partie d'examiner la plainte du consul. Si elle est fondée et conforme à la lettre des traités, la satisfaction est

* Voyez ci-devant leurs autres offices, Chap. VI.

prompte ; mais si sa demande porte sur quelque explication captieuse ou partiale, elle est rejetée sans retour.

Les secrétaires-d'état sont nommés par le dey. Quoique sa volonté dirige toutes leurs démarches, leur pouvoir ne laisse pas que d'être fort grand. Il a cependant les égards convenables pour leurs avis, qu'ils lui donnent en particulier et presque jamais devant les parties.

Le *cadi* est envoyé par la Porte Ottomane, avec l'approbation du moufti de Constantinople. On ne lui permet point de s'immiscer dans les affaires d'État. Son office est de décider toutes les matières qui regardent la loi. Ses décrets sont sans appel et devraient s'obtenir *gratis ;* mais comme il n'obtient lui-même son emploi à la Porte qu'à force de présens, il ne manque guère de s'en dédommager à Alger par ceux qu'il y reçoit. Il ne peut point sortir de chez lui sans la permission du dey. Ce dernier prend souvent la liberté de décider en plein divan certaines matières d'importance, quoiqu'elles soient proprement de la compétence du cadi : mais en pareil cas il appelle au conseil tous les gens de loi.

Il y a aussi à Alger un cadi more, qui administre la justice à ceux de sa nation lorsque le dey les lui renvoie. Il est sans appointemens, et entièrement dépendant du cadi turc.

Le *hazenada* est le trésorier de l'État. Il reçoit en présence du dey les revenus annuels du royaume, et les dépose dans l'*hazena* ou trésor public, qui joint la salle du divan. Il tient compte aussi des dépenses du gouvernement. Sa recette et ses déboursés doivent se faire en présence du divan. Mais l'ignorance de ces sortes d'officiers, dont quelques-uns ne savent ni lire ni écrire, peuvent faire juger de leur exactitude. Le hazenada a un commis sous lui, qui est toujours Turc. Celui-ci en a deux autres, avec deux Juifs, dont l'un examine les pièces suspectes et l'autre les pèse. Ce même commis déclare à voix haute ce qu'il reçoit et ce qu'il paie : pendant ce temps, le secrétaire-d'état, qui est présent, couche la somme sur son registre.

Le *chekelbeled* est le maire de la ville. Son office est de veiller à ses réparations, à l'entretien des rues et choses semblables. Il est nommé par le dey. Les femmes bien famées, qui viennent à mériter quelque châtiment,

sont enfermées et punies dans la maison du chekelbeled, comme les Turcs le sont dans celle de l'aga. Le dey envoie aussi chez ce magistrat toutes les esclaves dont le rang lui fait espérer une rançon considérable. Il est chargé de leur entretien, et de fournir à celles qui veulent s'occuper à la couture toutes les choses nécessaires pour cela. Elles continuent leur séjour dans cette maison jusqu'à ce qu'elles soient rachetées.

Le *pitremelgi* est le directeur de la chambre du domaine. Dès qu'il meurt quelqu'un sans frères ou sans enfans, il se saisit de tous ses effets au nom du dey, en payant le douaire à la veuve. Pour qu'aucune mort ne soit dérobée à la connaissance de cet officier, il ne se fait point d'enterrement sans une lettre écrite de sa main. C'est dans la même vue que tous les cimetières sont placés hors la ville, et qu'il y a toujours un commis à chaque porte pour se faire exhiber ces permissions du *pitremelgi*. Cet officier s'empare aussi de tous les biens de ceux qui sont faits esclaves, s'ils n'ont ni frères ni enfans.

Le *hoja*, ou contrôleur général, a deux commis sous lui. Son office est de recevoir la portion qu'a le gouvernement dans les prises

faites sur les Chrétiens. Il en dispose par vente publique ou particulière, selon les ordres du dey. Il en remet ensuite le montant au grand trésorier, et délivre aux secrétaires-d'état un détail de toute l'affaire.

Les *hojas*, ou écrivains du dey, sont au nombre de quatre-vingts. Ils ont chacun leur emploi particulier. Les uns distribuent le pain aux soldats, d'autres leur donnent la viande : ceux-ci lèvent les taxes imposées sur les maisons et les boutiques, ceux-là celles qui le sont sur les jardins et autres biens de campagne. Quelques-uns enregistrent les droits d'entrée sur le bétail, les cuirs, la cire, l'huile et les autres denrées du pays; certains ont l'inspection sur les magasins des provisions navales et militaires; il s'en tient continuellement deux à chaque porte de la ville : quelques-autres restent auprès du dey pour recevoir ses ordres et ceux des secrétaires-d'état; d'autres enfin vont en course dans les grands vaisseaux.

Le *dragoman*, ou interprète de la maison du dey, est un Turc versé dans les langues turque et arabesque. Il explique toutes les lettres écrites au dey par les Mores et les Arabes des différentes parties du royaume, de

même que celles des esclaves algériens détenus chez les nations chrétiennes. Il en présente une traduction au dey, qui décide en conséquence sur leur contenu. Il à la garde du cachet du dey. Il se tient toujours auprès de sa personne, et scelle devant lui toutes les dépêches, instructions, traités et généralement tous les ordres émanés du souverain. Le dey ne signe jamais aucun papier de sa propre main. L'empreinte du cachet, où son nom est gravé, fait son unique signature. Le dragoman sert d'interprète dans la salle du divan à tous les Mores et les Arabes qui viennent porter leurs plaintes au souverain, ou l'informer des trames qui se font contre lui. Il traduit aussi de l'arabe les lettres des cours de Tunis et de Maroc.

Les *chaoux*, gens fort respectés, sont les messagers de l'État. Ils forment un corps de douze Turcs remarquables par leur taille et par leur force. Ils sont commandés par un chef appelé *bachaoux* ou grand-prévôt. Plusieurs chaoux se sont élevés jusqu'à la dignité de dey. Leur habillement est vert, avec une ceinture rouge, et un bonnet blanc qui se termine en pointe. Ils sont chargés de l'exécution de tous les ordres émanés de la propre

bouche du dey. Ils ne peuvent porter aucune sorte d'armes, pas même un couteau ni un bâton. Il n'y a cependant point d'exemple qu'aucun Turc ait résisté à un chaoux, quoiqu'assuré d'une mort prochaine. Le Turc le plus déterminé et le plus mutin, fût-il du premier rang, est saisi de crainte dès qu'un chaoux l'arrête de la part du dey. Il se laisse mener comme un mouton devant l'aga de la milice, qui a déjà ses ordres sur le genre de mort qu'il doit faire subir au coupable. Les chaoux ne sont jamais employés que contre les Turcs. Ce serait un déshonneur pour eux que de mettre la main sur un Chrétien, sur un Juif, ou sur un More. Il y a des chaoux mores uniquement destinés à cet office. Les deux bachaoux sont toujours auprès du dey pour recevoir ses ordres. Ils en commettent l'exécution à leurs chaoux, qui se tiennent toujours dans le palais du souverain. Dès qu'un chaoux a été chargé de conduire un criminel devant le dey, il ne peut plus y reparaître sans l'amener. S'il apprend qu'il est hors de la ville, il doit l'aller chercher; s'il ne le trouve point, il fait publier que tous ceux qui peuvent avoir quelque connaissance du lieu de sa retraite, aient à le déclarer sur

peine de la vie. Si après cette notification faite par le crieur public, quelqu'un cache le criminel, ou favorise son évasion, il paye une amende considérable. Il est même puni de mort, si le coupable est accusé de crime de lèze-majesté.

Les *gardiens-bachis* sont les inspecteurs des *bagnes* et des esclaves qui y logent. Ces inspecteurs, dont il y en a un pour chaque bagne, sont surbonnés au *bachi-gardien-bachi*, qui est le gouverneur général. Il fait tous les soirs la visite des esclaves, et assigne à chacun l'emploi du lendemain. Il ordonne les châtimens, s'ils en ont mérité, et fait tous les jours rapport au dey de la situation des bagnes. Il veille aussi d'ordinaire à l'équipement des vaisseaux, qui se fait par des esclaves dont il envoie ensuite à bord le nombre nécessaire pour le service du navire. Ce poste, qui est d'une grande autorité, s'accorde le plus souvent à un des plus anciens capitaines de vaisseau.

Le *rais* de la marine ou capitaine du port est un officier très-puissant et très-distingué. Ce poste ne se donne point à l'ancienneté. Il est à la disposition du souverain, qui, à cause de son importance, le confère à une personne

de probité, expérimentée dans la marine. Cet officier a plusieurs assistans, qu'on appelle gardiens du port. Il informe immédiatement le dey de tout ce qui mérite quelque attention. Dès qu'un vaisseau paraît en vue, il se transporte sur son bord avant qu'il puisse entrer dans le port. Il en prend les informations ordinaires; il va faire rapport au dey de l'endroit d'où vient le navire, de sa cargaison, et des nouvelles qu'il apporte. Il s'en retourne ensuite vers le capitaine avec les ordres du dey. Enfin, quand le vaisseau est amarré, il en conduit le maître devant le dey, pour répondre aux nouvelles questions que ce dernier trouvera à propos de lui faire. Ce même officier fait aussi la visite de tous les vaisseaux chrétiens prêts à faire voile; il décide de toutes les contestations relatives aux navires qui se trouvent dans le port. Ce n'est que dans le cas de grande importance qu'il assemble l'amiral avec tous les *rais*. L'affaire est discutée alors dans la salle de l'amirauté, et décidée à la pluralité des voix. Avant l'exécution du jugement, il en fait rapport au dey, qui l'approuve toujours.

Il commande la galère destinée à la garde du port. Il s'en sert le jour pour aller exami-

ner les vaisseaux qui paraissent, et vers le soir pour faire la revue de la côte.

L'amiral n'est pas toujours l'officier de marine le plus ancien, mais ordinairement un des favoris du dey, que ce prince fait commandant du seul vaisseau qui appartienne au gouvernement. Tant qu'il est en mer, on lui rend de grands honneurs. Il a pour lors l'autorité sur tous les autres officiers de marine : mais dès qu'il est à terre, ils n'ont pour lui qu'autant de respect q'il a su s'en acquérir par sa conduite et par ses talens. Lorsqu'il montre de la capacité et du mérite, le dey lui confère souvent la direction entière des affaires de la marine. Alors les capitaines et les marchands remettent volontiers leurs différens à son arbitrage.

Les *rais*, ou capitaines de vaisseaux, forment un corps considérable, très-respecté dans l'Etat. Ils en sont comme le plus ferme appui, par les grands avantages qui résultent de leurs croisières. Le gouvernement, bien convaincu de leur utilité, est très-attentif à ne point exciter leur ressentiment. Chaque capitaine est un des propriétaires du vaisseau qu'il commande, et c'est là où se réduisent tous ses émolumens. Ses associés s'en rapportent

entièrement à lui pour tout ce qui regarde l'équipement et la croisière. Les rais sont entièrement renfermés dans leur poste. S'ils viennent à acquérir quelqu'influence dans les affaires d'Etat, ce n'est que par leur bravoure, leur bonne conduite ou leur bonheur.

Les *soute-rais* sont les officiers subalternes nommés par le capitaine. Ils sont sans paie comme les capitaines, mais ils ont quatre parts dans la valeur des prises.

Les *topigi-bagis* sont les maîtres canonniers. Ils ont le soin de l'armement du vaisseau. Il y en a un dans chaque navire, et c'est le capitaine qui le nomme; en cas de mort, ou de maladie de la part de ce dernier, le topigi-bachi lui succède dans le commandement : mais au lieu d'être comme lui un des propriétaires, il n'a que trois parts dans la prise. Si ces canonniers ont l'habileté requise pour l'équipement d'un vaisseau, ils en obtiennent sans peine le commandement, de même que les autres subalternes.

Le *mezoüard* est le magistrat qui veille à la régularité et au repos de la ville; le guet, dont il a le commandement, ne reçoit d'ordre que de lui. Ce magistrat se fait informer de tous les désordres qui se commettent dans le jour,

il fait lui-même la ronde de nuit, et rapporte au dey chaque matin tout ce qui est venu à sa connaissance. Il a tout pouvoir sur les femmes de mauvaise vie. Il lève sur elles un tribut, dont il remet au dey deux mille piastres de Séville.

Il se saisit de toutes les prostituées, et les enferme dans sa maison, où il les partage en plusieurs classes. Dès qu'il est informé qu'une fille ou femme mariée entre dans quelque intrigue galante, il tâche de la prendre sur le fait, et dès-lors il est autorisé à l'enfermer.

Il loue ces nymphes aux Mores et aux Turcs. Il ne manque jamais d'en proportionner le prix à leur jeunesse et à leur beauté. Il convient d'un terme fixe avec les contractans, qui doivent être exacts à ramener ces femmes au mezoüard, à l'expiration de leur bail, ou bien le renouveler d'avance. Celles qui désirent sortir pour faire usage de leur talent, en obtiennent aisément la permission du mezoüard, moyennant un certain droit qu'elles lui paient journellement. Il est aussi l'exécuteur de la haute-justice; mais comme il se croit au-dessus d'un pareil office, il a des domestiques pour l'exécuter.

L'emploi de mezoüard, qui est le plus lucratif, mais aussi le plus détesté, se donne toujours à un More.

CHAPITRE XXI.

De la Justice civile et criminelle.

La justice, tant dans les causes civiles que dans les criminelles, est ici administrée sans frais, sans écritures, sans délai et sans appel, soit qu'elle soit rendue par le dey, par le cadi, par le chaya, ou par les capitaines de marine. Toute la difficulté consiste à se procurer des témoins, si les autres preuves ne sont pas suffisantes.

Lorsqu'il s'agit de dette, celui qui se prétend créancier forme sa plainte devant le dey; celui-ci envoie chercher le débiteur par un chaoux, et il l'examine sur l'accusation intentée contre lui. S'il nie la dette, le créancier doit produire des témoins; on en reçoit les dépositions, s'ils sont gens bien famés; mais dans le cas contraire, on les fait sortir de la cour. Si la dette est bien prouvée, le

débiteur est condamné à payer double somme, et subit en même temps une rude bastonnade, en punition de son mensonge. Mais si le plaignant est convaincu de fraude, il reçoit lui-même la bastonnade, et paie à l'accusé le montant de la dette supposée. Cette sévérité exercée contre le mensonge le bannit efficacement des procès portés devant le dey.

Si le débiteur confesse la dette, et qu'il démontre l'impossibilité actuelle de s'acquitter, le dey, sans lui infliger aucune peine, lui accorde huit jours au-delà du terme qu'il demande, qui cependant ne peut pas excéder l'espace d'un mois. Si après ce délai, le débiteur manque à sa parole, un chaoux a ordre, à la première réquisition du créancier, de faire transporter tous ses effets en place publique. Ils y sont vendus jusqu'à la concurrence de la dette. Le chaoux en porte ensuite le montant au créancier, sans autres frais pour les parties qu'un présent modique pour cet officier.

Si le débiteur ne tient point maison, il est emprisonné jusqu'à l'entier payement du principal et de l'intérêt, sans qu'il puisse attendre d'autre grâce que celle que le créancier veut bien lui faire. Quand ce dernier est

satisfait, il va remercier le dey, qui donne ordre de relâcher le prisonnier.

On observe à peu près la même procédure à l'égard de tous les autres différens, excepté dans les divorces et les disputes touchant les successions. Ces matières sont toujours renvoyées devant le cadi, qui est obligé à s'en tenir à la lettre de la loi, sans pouvoir s'en éloigner par aucune interprétation arbitraire. Quand il s'agit de succession contestée, il fait faire inventaire des effets du défunt : il écoute ensuite les raisons de part et d'autre, et adjuge tout à un, ou assigne à chacun sa portion respective, selon qu'il lui paraît le plus équitable, ou qu'il a été gagné par les présens.

Passons à la justice criminelle. Il n'y a point de Turc, quel que soit son crime, qui soit puni publiquement : c'est toujours dans la maison de l'aga de la milice. Cet officier signifie au criminel la sentence du dey, et la fait exécuter sur-le-champ.

On n'a pas les mêmes égards pour les Mores, les Juifs, ni les Chrétiens. Dès que quelqu'un d'eux a été condamné à mort par le dey, on le conduit sur le boulevart, près la porte de *Babazon*. On lui lie autour du cou une

corde de laine, dont l'autre bout tient à un poteau fiché dans le mur, après quoi on le précipite en bas. D'autres, dont le crime est plus atroce, sont jetés sur de grands crampons de fer, où ils restent accrochés jusqu'à leur entière dissolution. Tous les voleurs de grand chemin sont punis de ce genre affreux de supplice.

Si un Juif lâche le moindre mot contre le dey ou le gouvernement, si même il est soupçonné de la moindre pratique illicite, il est puni sur-le-champ de la bastonnade. Elle s'étend depuis trente jusqu'à douze cents coups, selon la nature du cas.

Les voleurs sont punis à Alger avec la dernière rigueur. Les seuls esclaves filoutent sans être châtiés. Si ces derniers sont pris sur le fait, ils en sont quittes pour des injures ou pour quelques coups de bâton.

Un More perd la main droite pour le moindre vol. On le monte ensuite sur un âne, la tête tournée vers la queue, et la main mutilée pendue à son cou. On le promène ainsi par toute la ville. Un chaoux More marche devant lui, en criant, *c'est ainsi qu'on punit les larrons*. Ceux qui sont convaincus d'avoir employé des poids ou des mesures fausses,

sont punis de mort; ou s'ils en sont quittes pour une grosse amende, ce n'est que par une faveur des plus singulières.

Toutes les causes en général, mêmes celles qui concernent l'État, sont terminées sans délai, et de la même manière. Le dey consulte, à la vérité, le divan dans les matières de grande importance : mais il déclare d'entrée son sentiment, qui est toujours approuvé. Ce n'est ici qu'un stratagême politique pour se mettre à couvert des événemens, ou avoir occasion de jeter le blâme sur les officiers du divan, en cas de mauvaises suites.

Les Juifs ont leurs magistrats particuliers, qui jugent leurs différens suivant leur propre loi, quand il plaît au souverain de les renvoyer devant ces juges. C'est aussi ce qu'il fait le plus souvent, croyant ce malheureux peuple indigne de ses soins. Mais la partie qui se croit mal jugée a la liberté d'en appeler au dey.

Les Chrétiens libres sont jugés par le consul de leur nation respective. Ils sont exempts entr'eux de la juridiction du dey. Il prête même main-forte au consul pour faire exécuter ces jugemens. Tous les différens qu'ont les Chrétiens avec des Turcs, des Mores ou

des Arabes, sont débattus devant le dey, avec cette circonstance que le consul est appelé au jugement, pour être le défenseur du Chrétien. Quand ce ministre est reconnu pour homme de savoir et de probité, le dey lui renvoie quelquefois les contestations des Chrétiens avec les Mores, les Juifs et les Arabes, mais jamais celles qu'ils ont avec des Turcs.

Le guet de la ville est formé de *biscaras*. Ils sont sous la direction d'un *émir*, qui répond au dey du tribut annuel qu'on lève sur eux. Cet émir les distribue chaque nuit dans différentes rues de la ville, et les place devant les magasins et les boutiques. Ils s'y couchent sur des matelas, sur des nattes ou sur le pavé, selon leurs facultés. Si quelque boutique vient à être volée, non-seulement ils sont obligés à réparer la perte : mais ils subissent même une punition sévère. Dans ce cas, qui est cependant rare, la personne volée porte sa plainte devant le dey avec un compte du dommage. L'émir des biscaras est mandé sur-le-champ, avec ordre d'amener avec lui ceux de ses gens qui étaient postés devant l'endroit où s'est fait le vol. S'ils sont trouvés coupables de connivence avec les voleurs, ils sont pendus au mur de Babazon, et l'é-

mir est obligé de payer le montant du vol. Il impose ensuite une taxe sur ces biscaras, pour se rembourser de cette somme.

CHAPITRE XXII.

De la monnaie d'Alger.

Les espèces courantes, frappées à Alger, sont les sultanines et les aspres.

Les monnaies étrangères qui y ont cours sont les sequins de Venise, les sultanines de Maroc, les pièces de Portugal, les pistoles d'Espagne, et les piastres de tous les poids. La valeur des espèces n'est point fixe à Alger. Elle varie selon les besoins du gouvernement : mais la variation est très-peu considérable. Les étrangers en comptent la valeur par celle qu'elles ont relativement à la leur.

La seule monnaie de valeur déterminée est, à Alger, la *pataque-chique* ou la *pataque* des aspres, qui vaut 232 de ces dernières, ce qui fait le tiers de la piastre algérienne courante, appelée *pataque gorde*, qui pèse ordinairement deux pistoles et demie; mais cette

sorte de monnaie, qui n'est qu'idéale comme la livre tournois, hausse et baisse aussi, selon le bon plaisir du dey.

	P.	R.
La sultanine d'Alger et celle de Maroc, sont à présent d'égale valeur, c'est-à-dire de.	2.	4.
Le sequin de Venise de. . . .	2.	6.
La crozade de Portugal de. . .	7.	0.
La pistole d'Espagne de. . . .	4.	4.

	Patac. chic.	*Temins.*
La piastre de Séville et celle du Mexique, qui ont le poids requis, valent.	3.	7.
La piastre de Livourne.	3.	6.
La piastre de Tunis.	3.	4.
La pataque gorde, ou piastre courante d'Alger.	3.	0.

La valeur de la pataque-chique étant, comme nous l'avons dit, de 232 aspres, celle de la pataque horde doit être de 696.

Le *temin* est la huitième partie de la pataque-chique, et vaut par conséquent 29 aspres.

Le *caroha* est un demi-temin, ou 14 aspres et demie.

La *saïmie* est une pièce idéale, de la valeur de 50 aspres; ainsi la pataque gorde, ou piastre courante est toujours de 14 saïmes, moins 4 aspres. On comptait autrefois par saïmes, mais cette méthode est peu usitée aujourd'hui.

L'aspre est une pièce d'argent si petite, qu'elle se perd entre les doigts.

Toute personne convaincue de contrefaire des aspres et des sultanines algériennes est condamnée au feu; mais celui qui ne répand que des pièces étrangères fausses, en est quitte, si la fraude est découverte, pour en donner de bonnes à leur place. On ne saurait être ici trop attentif tant à la qualité qu'au poids des espèces qu'on reçoit. . . .

A chaque coin de rue est une personne qui change en aspres toute sorte de monnaies, sans attendre d'autre profit que de glisser quelques pièces fausses parmi les bonnes. Ceux qui reçoivent des payemens considérables, font prudemment d'employer un de ces changeurs. Le long usage les a rendus très-habiles à discerner les pièces fausses ou rognées d'avec les bonnes. Ces sortes de gens sont des Mores très-fripons, qu'on méprise souverainement à Alger.

CHAPITRE XXIII.

De la paye de la Milice.

La paye de chaque soldat n'est point ici dans tous les temps la même : très-modique dans le commencement, elle augmente chaque année d'une saïme. Elle reçoit aussi quelque accroissement lors de l'élection d'un nouveau dey, d'une victoire, d'une paix, d'une guerre, à l'occasion de quelqu'exploit signalé, de l'arrivée d'un envoyé extraordinaire de la part du Grand-Seigneur, etc. Le salaire du soldat augmentant ainsi avec ses services, il parvient dans dix, dans douze, ou tout au plus dans quinze ans, à la haute paye, qu'on nomme paye *close*, parce qu'elle n'est plus susceptible d'augmentation.

La première paye d'un soldat nouvellement enrôlé n'est que de huit saïmes, toutes les deux lunes ; au lieu que la paye close est fixée

à quatre-vingt saïmes, qui font environ six piastres courantes. Il est à observer qu'ici, comme dans le reste de la domination turque, on compte par lunes. Cette méthode met une différence d'onze jours dans chaque année; de sorte que trente-six mois font à peu-près trente-sept lunes, et trente-deux de nos années, trente-trois années turques. De-là vient aussi que leurs mois lunaires passent avec le temps par toutes les saisons, et que leur *ramadan* arrive quelquefois en été et quelquefois en hiver.

La paye se fait régulièrement toutes les deux lunes, en présence du dey, de l'aga de la milice, des agas-bachis, et autres officiers du divan. Chaque soldat la reçoit lui-même en or ou en argent. Si quelqu'un d'eux se plaint du poids de certaines pièces, elles sont pesées sur-le-champ et changées à sa satisfaction.

Les soldats qui ne se trouvent point à l'appel reçoivent ensuite leur paye, s'ils peuvent alléguer quelque raison plausible : mais ils sont réprimandés sur leur absence.

Tous les officiers d'État, à commencer par le dey, n'ont d'autres appointemens fixes que la haute paye; mais il y a des profits annexés à chaque emploi. Ils sont établis sur les mar-

chandises exportées et importées, sur l'ancrage, sur la vente et la rançon des esclaves, et autres matières commerçables; ajoutez à cela ce que les Algériens appellent *usages*, qui sont des dons faits par les étrangers établis à Alger; coutume qui a commencé pour quelque vue particulière, mais qui aujourd'hui est passée en règle. Le dey et les officiers du divan reçoivent aussi des présens considérables des cours étrangères, et des particuliers qui désirent obtenir des postes, ou faire mitiger des peines. L'aga de la milice est le seul officier excepté de la paye établie; il a deux mille *pataques chiques* pour les deux mois de son emploi, qui expirent à chaque payement de la milice, après quoi il retourne à la haute paye.

Ceux qui sont exempts de tout service en considération des charges qu'ils ont exercées, ou des blessures qu'ils ont reçues, jouissent de la haute paye le reste de leur vie, dans quelqu'endroit du royaume qu'ils se retirent. Il n'en est pas de même de ceux qui quittent le service sans quelque cause légitime, ou avant que d'être parvenus au rang privilégié. Dans ces cas, ils perdent la moitié de leur paye, et sont privés de toute espérance

d'augmentation, outre qu'ils se déshonorent par leur retraite. Si la paye d'un soldat est diminuée à raison de sa mauvaise conduite, il en reçoit, outre le châtiment, un déshonneur presqu'inéfaçable : aussi de pareils exemples sont extrêmement rares.

Les jours de payement, tous les officiers de l'État s'assemblent dans la salle du divan, tandis que les soldats se tiennent dans la cour. L'aga occupe dans cette occasion le siége du dey. Celui-ci, debout à côté de lui, commence l'appel par lui-même, continuant d'appeler successivement tout le corps de la milice, chacun selon son rang.

Tout soldat a la liberté de mettre son temps à profit le mieux qu'il peut. S'il a un métier, il lui est permis de l'exercer; ou bien il peut aller en mer, ou faire quelqu'autre trafic. Moyennant qu'il se trouve toujours prêt pour le service de l'État, il est assuré de jouir tranquillement du fruit de son industrie et de son travail.

Noms des lunes.

Maharram. *paye.*
Saphar.

Rabia.	*paye.*
Second Rabia.	
Jomada.	*paye.*
Second Jomada.	
Rajab.	*paye.*
Shaaban.	
Samadan.	*paye et carême.*
Shawal.	
Dulkaadah.	*paye.*
Dulheggia.	



CHAPITRE XXIV.

Des camps, des armées, de leur marche et de la manière de combattre.

Les camps ou armées se comptent par tentes au lieu d'escadrons et de bataillons. Ces tentes sont rondes, et contiennent ordinairement trente hommes chacune. Les chevaux sont attachés au piquet par la jambe, et les harnais mis dans la tente.

Chaque tente est composée d'un boluk-bachi, d'un oldak-bachi, d'un vekilard et de dix-sept oldaks ou soldats, faisant en tout vingt combattans, outre quelques Mores armés, destinés au service de la tente, et à conduire les chevaux de bagage.

Les soldats n'ont rien à porter que leur sabre et leur mousquet. Les provisions leur sont fournies par l'État, qui accorde à chaque

tente six chevaux ou mulets, pour leur transport.

Le bagage précède ordinairement l'armée. Les soldats peuvent par-là se rafraîchir et se reposer sans empêchement à la fin de leur marche. Ils réservent toujours quelque chose de leurs provisions pour le lendemain matin. Il y a constamment des chevaux à l'arrière-garde, tant pour le soulagement des soldats qui tombent malades, que pour remplacer ceux de ces animaux qui meurent dans la marche.

Lorsque l'armée doit se mettre en campagne, le dey choisit, parmi les aga-bachis, un aga et un chaya pour administrer la justice dans le camp. Aucun officier ne peut infliger la moindre peine à ses soldats; la punition en est toujours remise au jugement de l'aga.

Le dey nomme aussi deux chaoux pour faire exécuter les jugemens de l'aga et du chaya.

Les soldats sont nommés par tour et selon leur rang pour faire la campagne. Il n'y a en cela ni préférence ni exemption. Toute l'armée marche à pied, à l'exception du bey, de l'aga et du chaya.

La cavalerie est aussi distribuée par tentes de vingt hommes chacune, avec les mêmes officiers. On a seulement ici un plus grand nombre de Mores et de chevaux, attendu que le fourrage et le service de ce corps l'exigent ainsi.

Il part d'Alger, chaque printemps, trois armées plus ou moins nombreuses, selon l'exigence des cas ; savoir : l'armée ou le camp de l'est, celle de l'ouest et celle du sud. Chacune de ces armées se joint au camp volant commandé par le bey de chacun de ces districts.

Le bey est le commandant en chef de son armée, ce qui n'empêche pas que les matières judiciaires ne soient renvoyées à l'aga. Le bey n'assemble son divan que dans les cas épineux. Ce conseil est composé de l'aga, du chaya et de tous les boluks-bachis, qui opinent suivant l'ordre de leur ancienneté.

La plupart des Mores, épouvantés par les Turcs, abandonnent le plat-pays à leur approche. Cette fuite oblige le bey de faire suivre du biscuit et de l'huile, des bœufs et des moutons, pour prévenir toute disette dans l'armée. Ces mêmes provisions ont été levées auparavant sur les Mores. On oblige aussi ceux dont on peut se saisir, de fournir

des chevaux, des mulets et des chameaux pour servir de relais pendant la campagne, qui dure ordinairement six mois.

L'intention de ces camps est d'intimider les Mores et les Arabes, d'exiger les taxes de ceux qui ont refusé de les payer volontairement, et alors on les force à les donner doubles; de lever des contributions sur les peuples qui ne sont pas encore soumis, et d'en subjuguer de nouveaux. Ces armées turques ont quelquefois le bonheur de pénétrer assez avant dans les déserts de Bildulgérid, au moyen des intelligences qu'on y ménage.

Ce n'est qu'à la faveur de la disette d'eau et de la stérilité du terroir que plusieurs provinces de cette contrée se sont conservées exemptes de tribut. Lorsque les beys veulent pénétrer dans l'intérieur de ces déserts, ils emploient toute leur industrie à assurer leur marche et leur retraite. Ils reviennent ordinairement avec un grand nombre d'esclaves. C'est la perfidie et la désunion qui règnent parmi les Mores qui facilitent aux Turcs la prise de ces malheureux.

Les troupes algériennes n'ont point de route établie : c'est leur commandant qui en règle

la marche jusqu'à leur arrivée dans le pays ennemi.

Le bey réunit ensemble un certain nombre de tentes, tant d'infanterie que de cavalerie. Il en forme des bataillons et des escadrons, dont il donne le commandement à un aga. S'il n'y a point actuellement d'aga il en nomme un *ad hoc* parmi les *boluk-bachis*. Ce sont les commandans de ces corps, dont chacun a son étendard.

Voici quelle est d'ordinaire la marche des armées algériennes dans le pays ennemi. On place un corps d'infanterie à l'avant-garde, et deux escadrons à ses aîles, tirant un peu sur le derrière. Le reste de l'infanterie marche sur deux lignes, avec le bagage au milieu, deux autres escadrons forment les aîles, et un petit bataillon fait l'arrière-garde.

Un jour d'action, ils laissent le bagage sous une forte garde : un gros corps d'infanterie avec deux aîles de cavalerie font l'avant-garde. A peu de distance de là sont d'autres troupes pour contenir les premières. Le corps principal forme le centre. C'est d'ici qu'on tire des troupes fraîches pour renforcer l'avant-garde. La cavalerie et l'infanterie vont

aussi en cas de désordre se rallier derrière ce centre.

Le corps auxiliaire des Mores a son poste près des aîles. Il est là à portée d'attaquer selon l'occasion ou les ordres du bey.

La discipline des Turcs mérite les plus grands éloges. Elle leur défend tout pillage durant le combat. Ce principe est si fortement gravé chez eux, qu'un soldat Turc qui s'aviserait de piller pendant l'action, serait noté de la dernière infamie. Ils abandonnent cet office aux Mores, ou à leurs propres esclaves.



CHAPITRE XV.

De la Marine d'Alger et de ses Armemens.

Le corps de la marine a un grand pouvoir dans cette république, quoique généralement exclus de la connaissance des affaires politiques. Les dispositions et les réglemens qui concernent la force navale se forment sur les conseils de ce corps, et c'est de là que lui vient sa considération dans l'État. Les capitaines de vaisseau tirent encore un nouveau relief de leurs croisières. Elles sont non-seulement la principale source du revenu public, elles leur valent même des égards de la part des princes chrétiens, qui cherchent à assurer à leurs sujets la liberté du commerce.

Il paraît d'abord surprenant qu'un pays presque sans bois, sans mâts, sans cordages, sans voiles, sans poix, sans ancres, puisse entretenir un nombre de vaisseaux aussi con-

sidérable, et à si peu de frais. Les Algériens n'ont besoin que de trouver chez eux le bois neuf * nécessaire pour la quille et le fond du navire; ils construisent tout le reste des fragmens des vaisseaux pris sur les Chrétiens : aussi en séparent-ils toutes les parties avec beaucoup de précaution, pour les conserver dans leur entier.

Le gouvernement n'a qu'un seul vaisseau qui lui appartienne en propre. Il est assigné à l'amiral, et équipé comme ceux des particuliers. Il a aussi comme eux ses propres magasins. En 1722, le dey Mehemed fit approprier une pinque hollandaise, pour en faire le vaisseau de l'État.

Tous les autres navires appartiennent à des particuliers. Leurs magasins sont toujours bien pourvus, au moyen des prises que font les capitaines. Il est permis à ces officiers d'équiper quand ils veulent, et de choisir leur croisière, avec ces restrictions cependant qu'ils sont obligés 1° de servir l'État lorsqu'il s'agit du transport des garnisons et de celui des provisions qui leur sont nécessaires; 2° de se conformer aux ordres du dey dans certaines

* Ce bois leur vient de la province de Bugie.

courses particulières; 3° de servir même le Grand-Seigneur, et tout cela aux dépens des propriétaires.

Quand un vaisseau est pris ou perdu, les propriétaires sont obligés d'en acheter, ou d'en faire bâtir un autre d'égale force. Par cette sage maxime de l'État, la république ne souffre jamais de diminution dans sa puissance.

Les capitaines qui ne sont pas propriétaires en entier du vaisseau qu'ils commandent, y ont du moins toujours une part : mais s'il leur arrive de n'être pas heureux dans leurs courses, ils résignent volontiers leur commandement.

Outre le nombre ordinaire de vingt vaisseaux, grands ou petits, qui augmente plutôt qu'il ne diminue, des particuliers équipent en été de petites galères ou chaloupes à rames. Mais il en revient ordinairement très-peu; car les malheureux Mores qui en forment l'équipage sont si peu intéressés à la conservation de ces chaloupes, ou si ignorans dans la manœuvre, que la plupart de ces barques coulent à fond ou échouent sur la côte, si du moins elles ne sont pas prises.

Quoique l'artillerie de plusieurs vaisseaux soit marquée de douze, de huit, et de six

livres de balle, il ne faut point entendre que les canons de la principale batterie y soient toujours de douze livres de balle. Ceux du premier rang ne sont dans les vaisseaux du Gouvernement que de douze, ceux du second que de huit, et ceux du pont et du gaillard d'avant que de six. Peu des autres navires ont les canons de la grande bordée de douze livres de balle. Les Algériens tirent leur artillerie des prises qu'ils font sur les Chrétiens. Ils leur prennent même quelquefois des vaisseaux chargés de canons. Ils rangent les leurs sans aucun égard à la grandeur ou à la force du navire.

Ils ne sont pas plus soigneux à observer la proportion dans leurs ancres, leurs antennes, leurs haubans, leurs cables et autres cordages. Il emploient sans choix tout ce qu'ils trouvent sur les vaisseaux dont ils se saisissent. Ils se glorifient même de cette négligence. Ils se vantent d'aller en mer, et de faire des prises sans les précautions, l'exactitude, les commodités et les aisances des Chrétiens.



CROISIÈRES DES ALGÉRIENS.

DANS LA MÉDITERRANÉE.

Le détroit de Gibraltar.
Le cap Molinero.
Le cap de Gat.
Le cap Palos.
Le cap Saint-Martin.
Le cap Saint-Sébastien.
Le cap Creuse.
Majorque.
Minorque.
Yvica.
Le cap Corse.
Le cap Cassine.
Les îles de Saint-Pierre.
La rivière de Gênes.
La côte de Naples.

SUR LA CÔTE DE L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

La Sicile.
Trapani.
Le Mer Adriatique.

DANS L'OCÉAN.

Cadix.
Lagos.
Le cap Saint-Vincent.
Le cap la Roque.
Le cap Finistère.
Les Canaries.
Madère.
Les Açores.

Quelques corsaires ont poussé jusqu'à Terre-Neuve. On prétend aussi que certains ont porté la hardiesse jusqu'à enlever des vaisseaux dans le Texel.

Quand quelque vaisseau chrétien croise sur eux dans la Méditerranée, ils se jettent sur les côtes de Portugal ou des îles Carnaries.

Lorsqu'un corsaire a dessein d'aller en course, il en demande la permission au dey. Elle ne lui est jamais refusée, à moins que son vaisseau ne soit actuellement nécessaire pour le service du Gouvernement. Muni de cette permission, le capitaine emploie ses esclaves et ceux de ses autres propriétaires pour équiper le navire. Différens particuliers envoient les leurs sur son bord pour participer aux prises : mais ils ne leur laissent de leur portion qu'une bien petite partie. Dès que le vaisseau est totalement équipé, on y met des provisions pour deux lunes, ou pour trois dans les cas extraordinaires. Elles consistent uniquement en eau, en biscuit, en *burboa*, en *courcousin*, et en un peu de riz. Quand tout cela est fait, le capitaine arbore son pavillon, et tire un coup de canon. A ce signal, qui annonce son départ pour le lendemain, tous ceux qui désirent d'aller en course se rendent à son bord. Personne n'est refusé, ni Turc, ni More. Chaque capitaine a cependant quelques Turcs affidés, qui tâchent d'en engager d'autres, parce que c'est dans le nombre de ces derniers que consiste la principale force du navire. Les Mores n'ont

point d'armes, et ignorent totalement la manœuvre.

Chaque Turc a un mousquet et un sabre, une couverture fait tout son équipage. Il ne lui est même permis d'avoir ni lit, ni coffre dans le vaisseau; quelques-uns prennent seulement quelques petits rafraîchissemens avec eux. Les Mores n'ont d'ordinaire que leur manteau *haique*, qui leur sert de vêtement et de couverture. Ils sont sales, poltrons et ignorans. Tout leur service, durant l'action, se réduit à mettre le feu aux canons, à assister les canonniers, et à prendre soin des cordages sur le tillac. Les Turcs et les esclaves chrétiens font le reste de la manœuvre.

Sur chaque vaisseau est un *aga-bachi*, ou un ancien officier qui en fait les fonctions. Il commande les soldats, et ordonne les châtimens. Le capitaine ne peut donner la chasse ni s'en retourner sans son consentement. Au retour, l'aga rend compte au dey de la conduite du corsaire. S'il porte contre lui quelque accusation, soutenue par le plus grand nombre des soldats, il est toujours puni. Cette accusation est d'ordinaire de n'avoir pas continué l'engagement assez long-temps, et

d'avoir manqué par-là le vaisseau ennemi; ou bien d'en avoir renvoyé quelqu'autre avec un passeport douteux, ou, en un mot, de s'être mal conduit dans quelque occurence. Ce fut là le cas du rais *Mesomorto*, qui, quoique dey dans la suite, reçut cinq cents coups de bâtons, et fut renvoyé d'abord en course pour rétablir sa réputation.

Le dey, ou plutôt le Gouvernement, a le huitième de toutes les prises. L'équipage a la moitié du restant, et l'autre moitié est pour les propriétaires.

Officiers en Commission.

L'aga, ou commandant des soldats du navire, a trois parts dans la portion de l'équipage.

Le capitaine n'a que sa part de propriétaire.

Le lieutenant, l'écrivain, le maître-canonnier, chacun trois parts.

Les trois contre-maîtres, les trois aides-canonniers, les huit quartier-maîtres, chacun deux parts.

Les esclaves chrétiens, qui sont toujours en grand nombre sur les vaisseaux algériens, agissent en qualité d'officiers subalternes, ou

comme simples matelots. Ils ont chacun une part et demie, ou bien deux ou trois, selon leur habileté et leur conduite.

Tous les officiers mentionnés ci-dessus sont Turcs ou *coulolis*. Ils ne s'associent jamais avec les Mores. Ceux-ci, non plus que les esclaves, n'osent point aller sur le gaillard de derrière, ni dans la salle d'armes, à moins qu'ils n'y soient appelés par le capitaine, ou par quelque Turc.

Ceux qui ont commission d'officier sont toujours nommés lors de l'équipement du navire; mais les subalternes ne sont choisis qu'au moment où le vaisseau va faire voile. On prend généralement ceux qui ont servi le plus long-temps.

Comme tout le monde est admis parmi l'équipage, celui-ci est plus ou moins nombreux, selon la réputation du capitaine; de sorte qu'il ignore la quantité de son monde jusqu'à ce qu'il soit en mer, et que l'écrivain lui en ait remis la liste. Les Turcs pointent le canon sous la direction de l'aga, et combattent avec leurs petites armes.

Quand les prises sont fréquentes, les capitaines ont souvent plus de monde qu'il ne leur en faut. Dans ce cas, ils font sortir du

navire les Mores superflus, mais ils retiennent tous les Turcs. Si, au contraire, les prises sont rares, si les ennemis sont en mer, si les capitaines passent pour n'être ni braves, ni heureux, les vaisseaux ne sont que faiblement équipés; ce qui arrive surtout en été, que les armées sont en campagne.

Une particularité assez remarquable, c'est que s'il se trouve des passagers à bord du corsaire, ils ont droit à une part dans la prise, de quelque nation ou religion qu'ils soient. Les Algériens veulent les faire jouir de cette prérogative, dans l'idée où ils sont que c'est peut-être à eux qu'ils doivent leur succès, et cela par quelque direction inconnue de la Providence.



CHAPITRE XXVI.

Des prises, et de la vente qui s'en fait.

Si un corsaire fait une prise de quelque valeur, il s'en retourne dès ce moment à Alger, en la remorquant; mais si elle est peu considérable, il fait passer les Chrétiens sur son bord, met à leur place un contre-maître avec le nombre de Mores suffisant pour la manœuvre, et l'envoie ainsi à Alger. Enfin, si elle ne vaut pas cette peine, les Chrétiens sont mis sur le vaisseau algérien, leur navire est dépouillé de tout ce qu'il contient et détruit ensuite par le feu. Dès qu'un corsaire paraît à la vue d'Alger, on connaît le succès de sa croisière; car s'il a fait une bonne prise, il la conduit remorquée, et tire le canon jusqu'à son entrée dans le port; enfin, si elle est des plus riches, il continue à tirer jusqu'à la nuit. On peut connaître aussi la nation dont elle

est, parce qu'il en place toujours le pavillon au haut de son propre vaisseau.

Certains corsaires sont si transportés de la prise d'un riche vaisseau, que dès ce moment ils ne cessent de tirer leur canon, quoique hors de vue de toute terre. Cette ostentation a souvent attiré sur eux un ennemi supérieur, dont ils sont devenus la proie.

Dès qu'un corsaire est entré dans la rade avec sa prise, le capitaine du port va prendre un état des esclaves et de la cargaison, et en fait ensuite rapport au dey.

Quand le capitaine a mis son vaisseau en sûreté dans le port, il fait conduire tous les esclaves au palais du dey. On mande ensuite les consuls étrangers, pour reconnaître s'il y a des captifs de leur nation; s'il s'y en trouve, ces ministres s'informent s'ils étaient passagers, ou s'ils faisaient partie de l'équipage. S'ils peuvent prouver le premier, ils sont délivrés au consul, mais s'ils appartiennent au vaisseau, ou qu'ils aient été pris les armes à la main, ils sont retenus en servitude.

Le dey fait ensuite ranger tous les esclaves, et choisit le huitième de leur nombre. On pense bien qu'il ne prend que ceux qui promettent le plus quant à leur qualité, leur

personne et leurs talens. Les charpentiers sont ceux des artisans qu'il ambitionne le plus. Quand son choix est fini, il les envoie aux bagnes du gouvernement. Les autres sont ensuite partagés entre les propriétaires et l'équipage, suivant la proportion établie.

Dès que la prise est amarrée, les gardiens du port se saisissent des voiles, des antennes et des cordages du grand mât. Ce droit est appelé *caraporta*. Les appartenances du mât de misaine passent sur le navire vainqueur. Ce caraporta est un assez petit objet pour ces gardiens. Le capitaine a déjà eu soin de prendre tout ce qui était bon et d'y substituer de mauvaises voiles et de méchans cordages. Il n'en met même que justement ce qu'il faut pour manœuvrer le navire.

Le vaisseau pris étant rangé le long du quai, le dey envoie le contrôleur des prises. Celui-ci, conjointement avec l'écrivain du corsaire, qui stipule pour l'équipage, prend un compte exact de la cargaison, à mesure qu'elle est mise à terre, et l'envoie dans les magasins. Quand cela est fait, il en va prendre la huitième partie pour le dey, et la fait transporter dans les magasins du gouvernement. Après cette opération, les propriétaires

et l'équipage reçoivent chacun leur portion respective sans aucun rabais, à moins que le partage ne rencontre quelque difficulté, comme il peut arriver par rapport au tabac, au sucre, etc. Dans ce dernier cas, tout est vendu à l'encan, et l'argent du produit partagé suivant la proportion établie.

La vente du vaisseau même se fait toujours dans le palais du dey. Chacun y est admis à enchérir. Cette vente comprend le corps du navire avec son gouvernail, ses mâts, ses haubans, un méchant cable et un petit ancre. Le produit s'en partage de la même manière que celui de la cargaison.

Si le dey ne trouve pas à vendre avantageusement sa part des marchandises, il oblige les riches marchands juifs ou mores à l'acheter; mais encore est-il assez équitable dans son injustice pour ne forcer personne à prendre au-delà de ce que lui permettent ses facultés. Si l'acheteur ne paye pas comptant, il n'obtient qu'un terme fort court, et s'il n'est pas exact à s'acquitter à l'échéance, il lui en coûte la vie, et ses effets sont confisqués.

CHAPITRE XXVII.

De la vente des Esclaves, de leur traitement, et de leur rançon.

Cette vente est très-avantageuse pour l'État. Il perçoit dix pour cent sur le prix du rachat de chaque esclave. Il impose aussi un droit sur l'importation et l'exportation de ces malheureux.

Lorsque le dey a pris son huitième, les autres esclaves sont envoyés au *batistan* * Leur première vente s'y fait de la manière suivante :

Les courtiers les promènent par le marché l'un après l'autre, en proclamant à haute voix la qualité, la profession et le prix de chaque esclave. Toutes les nations sont admises à enchérir; quand il ne se présente plus d'en-

* Marché des esclaves.

chérisseur, le commis couche sur son livre le prix du plus offrant.

Cette première vente n'est jamais poussée bien haut, parce qu'il s'en fait une seconde dans le palais du dey, et en présence de ce prince. Chaque esclave y est de nouveau mis en vente, et délivré au dernier enchérisseur. Ce malheureux est employé ensuite à l'ouvrage le plus conforme à ses talens, ou à la convenance de son maître.

Le prix de la première vente appartient aux propriétaires et à l'équipage du vaisseau. Tout ce qui, dans la seconde, excède la première (excédent qui égale souvent la première enchère), va au profit du gouvernement. Les acheteurs, qui savent que la livraison de l'esclave n'est déterminée que par la seconde vente, s'empressent peu d'enchérir à la première. Ces achats se font toujours argent comptant.

Les esclaves peuvent se réduire à deux classes, ceux du gouvernement et ceux des particuliers. Ni les uns ni les autres ne sont exposés, à Alger, aux affreuses misères que les captifs même voudraient nous persuader; ils ont tous leurs vues pour cela. Nous allons

exposer la vérité du fait, sur des preuves oculaires.

Quant aux esclaves du gouvernement, le dey en prend un certain nombre des plus jeunes et des mieux faits pour lui servir de pages. Ceux-ci sont bien nourris et bien vêtus. Ils reçoivent d'ailleurs assez souvent des présens considérables des gens qui ont affaire à la cour. D'autres sont employés au service des casernes ; ces derniers sont libéralement traités par les soldats turcs. Les autres enfin logent dans les bagnes, où l'on a soin de les enfermer tous les soirs. Ceux-ci ne sont point négligés non plus. Ils ont trois petits pains par jour, un petit matelas et une couverture. Il y a aussi une chapelle dans chaque bagne pour le libre exercice de la religion chrétienne.

Le dey envoie toujours quelques uns de ces esclaves sur les vaisseaux qui vont en course. Il retient les deux tiers de la portion qu'ils ont dans les prises, qu'on proportionne à leurs talens. Tous les esclaves du Gouvernement sont obligés de porter un petit anneau de fer sur les chevilles d'un des pieds, pour les distinguer des autres captifs : mais cet

ordre n'est pas toujours bien observé. On le renouvelle de temps en temps, parce qu'au défaut de cette marque, les anciens esclaves qui savent la langue du pays vont quelquefois voler les fermes des Mores sous l'habillement turc.

Le dey loue les charpentiers, les calfateurs et les serruriers aux propriétaires des vaisseaux. Il leur retient aussi dans ce cas les deux tiers de leurs journées.

Les esclaves logés dans les bagnes sont obligés de s'y rendre tous les soirs à une certaine heure. On leur ouvre les portes dès qu'il est jour. Ceux qui ont quelque métier, obtiennent du *gardien-bachi* la permission de l'exercer en lui payant un certain droit; ceux qui n'ont point de profession, sont employés aux ouvrages du Gouvernement. Ces derniers sont relevés tous les deux jours par d'autres, afin de leur conserver par cette alternative de repos la vigueur et la santé. On a soin d'eux lorsqu'ils tombent malades; ce qu'on ne fait pas tant par humanité, que par la crainte de les perdre. Ceux qui feignent d'être indisposés pour éviter le travail, sont sévèrement punis: de plus on augmente leur tâche.

Quelques esclaves ont le privilége de tenir cabaret. Tous les moyens sont permis à ceux-ci pour se faire payer de leurs chalands; jusques-là même qu'ils peuvent battre et dépouiller les soldats turcs, s'ils refusent de les satisfaire. Malgré la taxe annuelle que ces sortes d'esclaves payent au dey et au gardien-bachi, leurs profits deviennent si considérables par leurs extorsions, qu'ils auraient souvent de quoi se racheter au bout de l'année. Mais consommant leur gain en débauches, ils négligent la liberté, et préfèrent Alger à leur patrie.

Les esclaves des particuliers peuvent se subdiviser en deux classes. Les uns sont achetés pour le propre service des acquéreurs, les autres pour être revendus. Les premiers sont employés aux ouvrages de la maison, à ceux du jardin, etc. Leur bien-être dépend de leur conduite ou du caractère de leur patron. Il est cependant rare que la sévérité de ce dernier se soutienne à leur égard, ou qu'il les surcharge de travail. Il craindrait de les jeter par ce traitement dans quelque maladie qui pourrait les lui enlever.

Les esclaves sont à Alger les seuls domestiques; aussi, quelques maîtres opulens se

font-ils gloire de tenir les leurs bien vêtus et bien nourris. Plusieurs de ces esclaves ont même dans la famille autant d'autorité que leur patron, et sont traités comme enfans de la maison. Si quelques-uns éprouvent la rigueur de leur maître, c'est à cause de leur mauvaise conduite; on a même grand soin dans ce cas d'éviter les extrémités, et de ne point leur infliger des peines qui leur feraient perdre de leur prix.

C'est sur les esclaves de la seconde subdivision que tombe ordinairement tout le poids de l'infortune. Les richesses et les ressources qu'on leur suppose haussent de beaucoup le prix de leur rançon. Ils sont ordinairement vendus aux *Tagarins*, gens descendus des Mores espagnols. Bornés à ce seul commerce, ils en tirent tout le parti qu'ils peuvent. La servitude de ces sortes d'esclaves est à la vérité des plus pesantes. Leurs barbares maîtres les forcent à travailler sans le moindre profit pour eux-mêmes. Quelques-uns les traitent même avec tant de cruauté, que ces malheureux font les derniers efforts pour se racheter. Ils sont d'autant plus sensibles à leurs misères, qu'ils ont ordinairement reçu une bonne édu-

cation. Ces Tagarins donnent surtout leur attention à s'acquérir des ecclésiastiques. L'expérience leur a appris que ces messieurs ont le talent de se procurer de quoi payer une forte rançon.

Les particuliers profitent du privilége d'envoyer leurs esclaves en course, afin de participer à la part que ces derniers ont dans les prises. D'autres les louent aux consuls ou aux familles chrétiennes, moyennant la nourriture, l'habillement, et une piastre courante par lune.

Le dey ne manque jamais de mettre dans son lot les femmes de quelque rang. Nous avons déjà vu qu'elles étaient remises au *chekelbeled*, pour être gardées chez lui jusqu'à leur rachat.

Les femmes du commun ont le malheur d'être vendues à des particuliers. La vertu de celles-ci tient rarement contre les séductions et la brutalité de leurs maîtres. Si elles se plaignent de ces outrages au souverain, il ne peut faire autre chose que de représenter à ces brutes de se comporter avec plus de décence et de générosité.

Les jeunes garçons ne sont pas moins exposés aux violences de certains maîtres. Sou-

vent même c'est tout exprès pour en abuser qu'on les achète.

Tous les nouveaux esclaves qui arrivent à Alger doivent être en garde contre les insinuations des anciens captifs, devenus généralement plus corrompus par la servitude. Ces derniers, sous l'artificieux prétexte de s'affliger avec les autres, leur arrachent toutes les particularités relatives à leur naissance et à leur fortune. Ils tâchent de découvrir s'ils s'attendent à être bientôt rachetés, et quelle rançon leurs parens sont en état de donner. Ces scélérats rapportent ensuite à leur patron, moyennant une piastre ou deux, tout ce qu'ils ont appris, et ce dernier se règle sur ce rapport. Quelques-uns de ces traîtres font aussi métier d'écrire des lettres pour ceux qui ne savent pas écrire, et puis ils informent leur maître du contenu, au moyen d'une légère récompense.

Les esclaves sont généralement plus respectés à Alger que les Chrétiens libres. Les premiers ne reçoivent jamais aucune insulte; au lieu que les derniers peuvent à peine paraître dans les rues sans être injuriés et même battus par les Turcs, les *coulolis*, et les jeunes Mores; celui qui s'aviserait de battre

un esclave qui mourrait de ses blessures, serait condamné à payer au-dessus de sa valeur. Leurs patrons les traitent quelquefois avec tant d'indulgence, que les fautes qui mériteraient les plus grands châtimens ne sont punies que très-légèrement. Il est vrai qu'ils n'osent point les traduire devant la justice ordinaire, de crainte qu'ils soient condamnés au supplice. Les esclaves chrétiens sont ordinairement les plus licencieux et les plus abandonnés. S'il y en a quelqu'un qui ait des moeurs, et qui se montre diligent et fidèle à son maître, il en est traité avec toute la douceur et l'affection possibles. Il s'attire même l'admiration publique. Si les esclaves éprouvent quelquefois des rigueurs et des cruautés, elles ne sont généralement que la juste récompense de leur propre méchanceté. Quelques-uns vivent à Alger si agréablement du fruit de leur industrie, et de leurs amours, qu'ils achètent même le droit de rester esclaves pendant un certain temps, ou bien toute la vie. Ils conviennent d'abord avec leur maître du prix de la rançon, et lui en payent la meilleure partie. Ils s'assurent par-là le privilége de ne point passer en de nouvelles mains. Ils obtiennent aussi de leur patron la liberté

de travailler pour eux-mêmes, moyennant une certaine redevance qu'ils lui payent chaque lune. Mais ils ont la précaution de ne point acquitter le restant de leur rançon, afin d'être toujours regardés comme esclaves, et protégés comme tels.

Le rachat des captifs se fait de trois différentes manières : 1° par la rédemption publique, aux dépens de l'État dont les esclaves sont sujets; 2° par la médiation des religieux de la Merci, qui font des collectes à ce dessein; 3° par l'ordre de certains particuliers. Dès que le prix de la rançon a été payé au propriétaire, on exige de plus les droits suivans, appelés les *portes* :

1° Dix pour cent pour la douane.

2° Quinze piastres au profit du dey, pour le droit nommé le caffetan du pacha.

3° Quatre piastres pour les secrétaires-d'état.

4° Sept piastres pour le capitaine du port.

Outre tous ces droits, les esclaves du gouvernement payent dix-sept piastres au *bachi-gardien-bachi* pour les portes du bagne.

Le rachat des captifs par la médiation des pères de la Merci se fait de la manière suivante :

Dès que la collecte monte à une somme suffisante, ces religieux en donnent avis au père administrateur de l'hôpital espagnol établi à Alger. Ce père demande alors un passeport au dey pour les moines préposés au rachat en question. Dès leur arrivée, ils sont introduits auprès du dey, qui en reçoit un présent considérable en bijoux, ou en argent. Informé par ces religieux de la somme et des effets qu'ils ont apportés, il envoie à bord du vaisseau un aga-bachi pour vérifier leur rapport. Le tout est ensuite transporté au palais de ce prince. On déduit de l'argent trois et demi pour cent, et douze et demi de la valeur des marchandises. Le dey retient aussi d'avance les droits de porte, dont on fait une computation exacte : mais ces droits sont ensuite comptés aux religieux sur le prix des rançons. Le dey s'étant ainsi assuré de ses différens droits, il assigne une belle maison aux pères de la Merci, avec un interprète, qui est ordinairement celui de la compagnie Française.

Les pères s'informent sous main du nombre des esclaves de leur nation, des noms de leurs maîtres, du lieu de leur demeure, de leur âge et de leur profession, afin d'en négocier la rançon à de meilleurs termes.

Ces mêmes pères sont toujours obligés de racheter quelques esclaves du gouvernement, préférablement à tous les autres. Le dey en règle le prix et le nombre. Il en prend un parmi ceux de chaque secrétaire-d'état, et choisit les autres parmi les siens. Il faut que les bons pères se conforment, sur tous ces chefs, à la volonté du dey, quand même ces esclaves ne seraient ni de leur nation ni de leur religion. Cet article une fois réglé, ils procèdent au rachat des captifs dont ils ont la liste, aussi loin que leur argent peut les conduire.

Pendant cette négociation, les esclaves accourent en foule présenter des placets à ces bons religieux. Ceux qui ont gagné quelque chose le leur remettent pour contribuer à leur rançon. Les Turcs et les Mores qui ont des esclaves viennent aussi faire leur cour à ces pères pour les engager à racheter leurs captifs préférablement à ceux des autres. Ils tâchent d'exciter leur compassion en les assurant qu'ils sont valétudinaires, et qu'il est à craindre qu'ils ne meurent en esclavage. Ils ajoutent encore d'autres prétextes, que les esclaves confirment ordinairement eux-mêmes. Ils y sont d'autant plus portés, que leurs pa-

trons leur promettent un présent proportionné au prix de la rançon.

L'argent qui reste aux pères de la Merci, après le rachat des captifs de leur nation, est employé à la rançon d'autres Chrétiens. Toute la négociation étant finie, on endosse un manteau blanc à chaque esclave, et dès ce moment on désigne un jour pour la célébration d'une grand'messe d'actions de grâces. Tout se rend ensuite en procession au palais du dey, chacun reçoit son *jeskeret*. * Quand cela est fait, les religieux prennent congé du dey et des officiers du divan, en grande cérémonie. Les esclaves marchent deux-à-deux avec quelques religieux à la tête, d'autres vers le milieu, et le reste ferme la marche. Ils se rendent dans cet ordre à leur vaisseau, qui met aussitôt à la voile. Les Algériens prennent ce jour-là toutes les précautions possibles pour qu'il ne se mêle aucun esclave parmi les rachetés. Les captifs sont dans l'usage de laisser croître leur barbe durant tout le temps de leur servitude. Il n'y a que ceux qui font bien leurs affaires à Alger, et qui se proposent d'y finir leurs jours, qui

* Certificat de liberté.

s'exemptent de cette coutume. Ces derniers sont toujours propres, et se contentent de porter des moustaches. La barbe descend à quelques-uns jusqu'à la ceinture, ce qui leur donne un aspect affreux. Leurs libérateurs ne leur permettent point de la couper. Ils veulent qu'elle figure dans la procession solennelle qui se fait à leur arrivée. Tous les esclaves y marchent deux-à-deux avec ces barbes vénérables, et chargés de chaînes qu'ils n'avaient jamais portées auparavant. Les ames charitables, merveilleusement excitées par ce lugubre spectacle, jettent une grande quantité d'or et d'argent dans des bassins qu'on leur présente. Ajoutez à cela les aumônes particulières envoyées aux pères de la Rédemption.

Les rançons faites par des ordres particuliers s'exécutent par ceux qui en reçoivent la commission. Ils contractent avec les patrons des esclaves, et saisissent les occasions de les racheter au prix le plus modique. Après l'acquit de la rançon et des droits usités, il est permis aux Chrétiens rachetés de s'embarquer sur tel vaisseau qu'ils veulent, en montrant leur certificat de liberté. On suppose néanmoins qu'ils n'aient point de dettes; car, dans

ce cas, ils ne peuvent quitter la ville qu'après s'être libérés.

Les rançons particulières s'obtiennent à beaucoup plus bas prix que celles des pères de la Rédemption, surtout si elles sont conduites par des hommes intelligens, qui sachent paraître indifférens à propos. Nous avons déjà vu que les religieux sont obligés 1° de payer un droit très-fort sur l'argent et les marchandises qu'ils portent; 2° de faire des présens considérables au dey, et à certains officiers du divan; 3° de racheter plusieurs esclaves de ce souverain à des conditions exorbitantes. Toutes ces circonstances ne peuvent que hausser de beaucoup le prix de la rançon. D'ailleurs, quand les bons pères sont une fois dans Alger, ils ne sont plus les maîtres de leurs finances. Il faut convenir cependant que ces rédemptions sont des preuves bien éclatantes de la charité chrétienne, et très-avantageuses à un grand nombre de malheureux. La procession qui s'en fait en Espagne est quelquefois de sept à huit cents esclaves.

CHAPITRE XXVIII.

Des Résidens étrangers auprès du dey d'Alger.

La maison de France est assignée au consul de cette nation, qui l'habite avec son chancelier, son chapelain et son interprète. Ce consulat, quoique inférieur au poste d'envoyé ou d'ambassadeur, est de la même nature. Le consul est le juge de toutes les contestations civiles ou criminelles qui s'élèvent parmi les Français. Ses sentences sont exécutées nonobstant tout appel, excepté lorsqu'il s'agit de punition corporelle : mais il faut qu'il se rende caution des événemens. Les Juifs étrangers, les Grecs, les Arméniens, et gens semblables, se mettent ordinairement sous la protection du consul français, et soumettent leurs différens à son arbitrage. Il lui est défendu de faire directement ou indirectement

aucun commerce. Les esclaves de sa nation, maltraités par leurs maîtres, demandent son interposition auprès d'eux. A Noël et à Pâques, il donne un grand repas à tous les captifs. Le génie des Algériens et la constitution de leur gouvernement rendent ce poste difficile et épineux. Il faut un homme de beaucoup de pénétration, de douceur, et de résolution en même temps, pour le remplir honorablement et à l'avantage de sa patrie.

Le consul anglais fait sa résidence dans la maison de cette nation. Il a avec lui un chancelier et un interprète, pour l'assister dans la décision des affaires et l'accompagner dans ses audiences. Il a la liberté de commercer, et c'est principalement par son canal qu'Alger est fourni de provisions navales et militaires, ce qui lui attire bien des égards de la part de cette régence.

Les États-Généraux avaient autrefois une maison et un consul à Alger; mais il se retira en 1716. Voici à quelle occasion. Les prises devenant dès-lors très-rares, on s'en prit dans le divan à ce que l'état n'avait pas d'ennemi assez riche sur lequel il pût faire des captures. On observa dans ce conseil que les corsaires algériens ne rencontraient guère

que des vaisseaux français, anglais et hollandais, et que les prises étant un des principaux soutiens de l'état et de sa marine, il était indispensablement nécessaire de décider, à la pluralité des voix, contre laquelle de ces trois nations la guerre serait déclarée. Elle fut résolue contre la Hollande. On se saisit tout de suite d'un vaisseau de cette nation qui se trouva dans le port d'Alger, et les ordres furent donnés d'en user de même dans tous les autres ports du royaume. Le consul, qui était en grande faveur auprès du dey, et fort respecté parmi les Turcs, les Mores et les Chrétiens, obtint du temps pour régler ses propres affaires, et fut traité fort civilement quant à sa personne.

A Alger est aussi la maison du Bastion de France, avec un agent entretenu par la Compagnie Royale du Cap-Nègre. Il veille à l'avantage du commerce de cette Compagnie, et lui obtient du dey, en payant ponctuellement les droits, des ordres favorables pour toute l'étendue du royaume.

Dans la maison de la mission française sont deux prêtres séculiers avec deux religieux. Un des premiers est décoré du titre de vicaire apostolique dans les régences d'Alger, de Tu-

nis et de Tripoli. Cette maison fut fondée par la duchesse d'Aiguillon, pour l'avantage spirituel des esclaves chrétiens. Elle la dota d'un revenu annuel d'environ deux cents livres sterlings.

L'hôpital espagnol est sous la direction d'un religieux de l'ordre de la Merci. Il a sous lui un autre de ses confrères avec un prêtre séculier. Leur office est de départir les secours spirituels à tous les esclaves chrétiens qui ont recours à leur assistance.

Cet hôpital a été pendant long-temps sous la protection du consul de France; mais dans la dernière guerre *, un prêtre intriguant, partisan zélé de la maison d'Autriche, le fit passer sous celle du consul anglais. Ce n'est ici cependant qu'un honneur vide, sans aucune autorité réelle. Cette maison a été fondée par un capucin qui était confesseur de don Juan d'Autriche, quand il fut pris par les Algériens. Ce prince, de retour dans sa patrie, envoya une somme considérable pour la rançon de son confesseur; mais ce prêtre généreux préféra le bien public à sa propre liberté. Il acheta un grand bâtiment avec un

* L'auteur entend la guerre de la succession.

cimetière pour les Chrétiens, hors la porte de Babalouët. Il fit de ce bâtiment l'hôpital en question, et laissa une grosse somme pour son entretien. Il régla qu'il serait sous la direction des religieux de la rédemption d'Espagne, et que tous les Chrétiens malades y seraient admis sans exception. Peu de temps après cette disposition généreuse de sa rançon, le charitable capucin mourut lui-même dans l'esclavage.

Les pères de la Rédemption se sont toujours montrés dignes de la confiance du fondateur, par leur bonne administration et les augmentations qu'ils ont faites à leur hôpital. Le gouvernement enjoint aussi à tous les maîtres d'y envoyer une piastre avec chaque malade. Si l'esclave meurt, elle sert aux frais de l'enterrement; mais s'il revient de sa maladie, la piastre est rendue à son maître.

Tous les vaisseaux chrétiens qui entrent dans le port d'Alger paient aussi trois piastres à cet hôpital.

Tout ce qui a immédiatement rapport à l'entretien et aux besoins des officiers et autres personnes appartenant aux cinq maisons mentionnées ci-dessus, est exempt de tout droit et de toute taxe.

Le libre exercice de la religion chrétienne est permis à Alger sans aucune restriction.

La maison des missionnaires français sert d'église générale aux catholiques romains : le sermon ou prône qui s'y fait tous les dimanches et fêtes, pendant le service du matin, est prononcé en langue italienne, ou plutôt en langue franque. Il roule ordinairement sur l'évangile du jour. Enfin les esclaves ont la joie de chanter les louanges de Dieu, et de voir, dans cette terre infidèle, la célébration de toutes les cérémonies de l'église.

La messe se célèbre aussi dans la maison de France, où elle est pareillement accompagnée d'un sermon. Mais le service divin se fait dans l'hôpital espagnol avec beaucoup plus de pompe et de solennité. Tous les prêtres esclaves y vont ordinairement officier. Outre ces lieux de dévotion, chaque bagne a une chapelle, où l'on dit la messe tous les dimanches et fêtes.

Il y a aussi à Alger un prêtre grec avec une chapelle pour les artisans et les esclaves de cette communion. Cette chapelle est dans un bagne, avec l'appartement de l'ecclésiastique.

Alger contient environ cinq mille familles

juives, dont la régence exige un tribut et des taxes considérables, outre des exactions assez fréquentes. Ces Juifs naturels ont leurs synagogues et leurs magistrats; mais ceux-ci sont subordonnés au gouvernement turc. Ils sont tous vêtus de noir, à l'exception de quelques familles de Juifs de Livourne, qui s'habillent comme les Chrétiens, et se mettent sous la protection du consul de France.

Les protestans n'ont à Alger ni église, ni chapelle, ni ministre.

CHAPITRE XXIX.

Du Commerce d'Alger.

Comme le commerce étranger de cette ville se réduit principalement aux cargaisons de prises, il est difficile de le placer dans un vrai jour. Voici l'idée la plus précise que nous puissions donner du commerce d'Alger en général.

Les vaisseaux mores ou turcs, de grandeur ou qualité quelconque, payent vingt piastres d'ancrage. Ceux des nations chrétiennes qui sont en paix avec Alger en donnent quarante, et il en coûte quatre-vingts à ceux des pays qui ont la guerre avec cette régence. Ces derniers sont en sûreté dès qu'ils atteignent le port; mais en pleine mer, ils doivent prendre garde à eux, soit qu'ils viennent d'Alger ou qu'ils fassent voile vers cette ville.

Les droits d'ancrage se partagent, suivant

les proportions établies, entre le dey, les secrétaires-d'état, l'aga-bachi qui est de garde, le capitaine et les gardiens du port, l'interprète de la nation à qui appartient le navire, et l'hôpital espagnol. L'argent est remis à l'interprète, qui en est responsable et chargé de sa distribution.

Toutes les marchandises des Turcs, des Mores et des Juifs paient douze et demi pour cent pour le droit d'entrée, et deux et demi pour celui de sortie.

Depuis la prise d'Oran*, les Anglais ont obtenu un rabais sur ces droits. Ils ne paient plus que cinq pour cent d'entrée, et deux et demi de sortie.

Les Français, irrités de cette préférence en faveur de la nation anglaise, obligèrent la régence algérienne de leur accorder la même remise. Cet article fut inséré dans le traité de paix qu'ils conclurent avec le dey, le 16 janvier 1718. Ils avaient alors une forte escadre dans la rade d'Alger, pour donner plus de poids aux représentations du consul.

Le droit sur l'argent importé est toujours

* L'auteur entend celle qui précéda la prise de 1732.

de cinq pour cent, à la réserve de celui de la Rédemption, qui ne paie que trois.

Tous les vins et les eaux-de-vie paient indistinctement quatre piastres courantes par pipe.

La compagnie du Bastion de France a, tous les ans, le privilége de deux vaisseaux d'un port réglé, libres de tous droits.

Le quintal algérien est égal à cent six livres de seize onces.

La livre est ici de seize onces, excepté dans certaines marchandises, comme le thé, le chocolat, et semblables, où elle n'est que de quatorze.

La livre des dattes, des raisins et des fruits secs contient vingt-sept onces.

Les draps et les toiles sont mesurés par la pique turque, qui est à peu près égale à trois quarts de verge *.

Les étoffes d'or, d'argent et de soie se vendent à la pique more, dont trois ne font que deux et un tiers de la turque.

Les boutiquiers sont ici Mores ou Juifs. Si leurs poids ou leurs mesures sont trouvés dé-

* La verge anglaise est environ les trois quarts de l'aune de France.

fectueux, il leur en coûte ordinairement la vie, ou du moins une somme d'argent considérable.

Marchandises importées.

Étoffes d'or, d'argent et de laine.
Damas.
Draps.
Épiceries.
Étain.
Fer.
Plaques de cuivre.
Plomb.
Vif-argent.
Cordes.
Boulets.
Toiles.
Cochenilles.
Tartre.
Alun.
Riz.
Sucre.
Encens commun.
Noix de Galle.
Miel.
Papier.
Savon.
Fiels d'Alep.
Fiels de Smyrne.
Coton cru et filé.
Couperose.
Aloès.
Bois de Brésil.
Bois de Campêche.
Semence de Cumin.
Vermillon.
Arsenic.
Gomme-Lacque.
Anis de Malte.
Soufre.
Opium.
Mastic.
Salsepareille.
Aspic.
Peignes.
Cartes neuves et vieilles.
Fruits secs.

Il vient très-peu de ces marchandises à Alger, quoiqu'il y en faille toujours. Les droits onéreux, l'incertitude des paiemens, celle des retours, et les exactions fréquentes, en diminuent infiniment l'importation. Ceux qui en ont besoin attendent jusqu'au dernier moment, dans l'espérance de les trouver à meilleur compte à bord de quelque prise; aussi, leur attente est-elle souvent remplie à cet égard.

Les piastres sont l'espèce de marchandise la plus lucrative, tant parce qu'on peut les passer clandestinement dans Alger, que parce qu'on en tire un très-grand profit lorsque les prises sont abondantes.

Marchandises exportées.

Plumes d'autruche.	Cuivre.
Cire.	Laine.
Cuirs.	Couvertures.
Mouchoirs brodés.	Dattes.
Ceintures de Soie.	Esclaves chrétiens.
Escayole.	

Ceux qui trafiquent à Alger rechargent souvent leurs vaisseaux des marchandises qui y ont été conduites à bord des prises.

Les navires appartenant aux nations qui sont en paix avec les régences barbaresques, trouvent quelquefois à Alger de quoi charger pour Tetuan, Tunis, Tripoli, Alexandrie, Smyrne et Constantinople.

Le commerce d'Alger est à présent réduit à si peu de chose, qu'à peine mérite-t-il qu'on en parle.

Les Français y ont laissé tomber entièrement le leur, nonobstant le privilége dont jouit la compagnie du Bastion, d'envoyer annuellement deux vaisseaux à Alger, exempts de tous droits.

Le peu de commerce qui reste à la ville d'Alger a passé aux Juifs de Livourne, par l'artifice d'un de leurs compatriotes, nommé Soliman. Cet homme eut l'art de s'insinuer dans l'esprit des grands par un feint zèle pour le gouvernement, et par une infinité de pratiques atroces. Outre un commerce maritime immense qu'il faisait, il afferma les droits sur la cire; emploi que les Turcs, et même les Mores des villes, regardent avec le même mépris que les anciens Juifs regardaient celui de publicain. Le perfide Soliman informait les Algériens de l'état du commerce des régions de la chrétienté les plus exposées aux dépré-

dations d'Alger. Au moyen de ce service, il s'était rendu seul maître de la vente de presque tous les esclaves chrétiens, article qui, avec ses commissions et la différence de valeur entre la piastre algérienne et l'européenne, lui rendait des profits immenses. Lorsqu'il était question du rachat de quelque esclave, il en portait le prix si haut, qu'on était obligé de lui faire un présent pour l'engager à se désister. Enfin, considéré par l'État comme une personne fort utile, on le favorisait non-seulement dans les rançons, mais aussi dans tout autre objet.

Les émolumens du consul anglais sont fort considérables, attendu qu'il est à Alger le seul marchand de sa nation. Il fournit le gouvernement algérien de munitions navales et militaires, et reçoit en échange de l'huile, du blé, et autres marchandises, dont l'exportation n'est permise qu'à lui.

La plupart des Juifs moresques, dont le nombre est si prodigieux, font aussi quelque petit trafic, mais ce n'est qu'au détriment du commerce général. La manière mesquine et misérable dont ils vivent leur donne moyen de vendre à un très-petit profit. Leurs basses pratiques les font d'ailleurs gagner dans bien

des cas qui tourneraient à la ruine de l'honnête négociant. Ils achètent les cargaisons des prises à un très-haut prix et les tiennent par-là sur un pied exorbitant. S'ils se trouvent ensuite hors d'état de payer au terme, ils se réfugient dans les montagnes. C'est le seul parti qui leur reste pour éviter le feu, supplice de tous les Juifs dont les faillites sont frauduleuses.



CHAPITRE XXX.

Des intérêts de la Régence d'Alger relativement aux Puissances d'Afrique.

La contiguité des États du roi de Maroc et du bey de Tunis avec le royaume d'Alger engage ce dernier à entretenir une parfaite harmonie avec ces deux princes; autant du moins que cela s'accorde avec sa dignité. Premièrement, tout le pays de la domination algérienne est peuplé de Mores et d'Arabes qui détestent le gouvernement turc; au lieu qu'ils aiment naturellement le roi de Maroc et le bey de Tunis, qui sont Mores tous les deux. Secondement, la régence d'Alger n'étant jamais dans une paix parfaite, elle se trouve assez occupée tant à lever les taxes ordinaires qu'à équiper ses corsaires. Elle est obligée aussi d'avoir constamment de fortes garnisons dans la ville, et dans le plat pays, pour se

tenir en garde contre l'ennemi étranger et domestique.

C'est une maxime parmi les Turcs que la sévérité produit la crainte. De là vient qu'ils traitent les Mores avec tant de hauteur, qu'ils tremblent dès leur enfance au seul nom de ces tyrans. La cruelle insolence des uns est aussi inconcevable que la basse soumission des autres. Nous avons cependant des exemples de l'une et de l'autre dans les guerres que le dey Chéban eut sur la fin du dernier siècle avec Muley Ismaël, chérif roi de Maroc, et avec Mehemed, bey de Tunis. La première de ces guerres fut occasionnée par différentes insultes faites aux Algériens par le prince maroquin. Cheban se mit en campagne avec six mille Turcs et quatre mille Mores pour en tirer satisfaction. Après une résistance fort courte, Muley, quoiqu'à la tête de cinquante mille hommes, fut entièrement défait par cette poignée de Turcs. Ce prince, qui s'était comporté en roi, voyant qu'il ne pouvait point compter sur ses troupes, demanda la paix. Cheban la lui accorda à condition qu'il enverrait son fils à Alger avec de magnifiques présens. Le roi de Maroc consentit à tout, et la paix fut signée après que les articles en eurent

été ratifiés par le divan. Le dey ne fut point fâché de finir honorablement une guerre où il craignait un soulèvement de la part des Mores. Sans cette appréhension, il était homme à pousser sa victoire.

Mehemed, bey de Tunis, donna occasion à la seconde guerre par les oppressions exercées sur les Turcs habitués dans ses États. Il faisait mourir les uns, il forçait les autres à prendre la fuite. Il lui importait, il est vrai, de tenir ces Turcs dans l'abaissement, de les éloigner de tous les emplois, et de conserver une étroite amitié avec le roi de Maroc.

Cheban prit les armes pour venger les insultes faites à ses compatriotes, étouffer dans sa naissance le complot que formaient ces deux puissances de rétablir les Mores algériens en possession de la souveraineté. Il posa un camp sur les frontières du royaume de Fez, pour défendre le passage dans ses États contre les forces de Maroc; ensuite, sous prétexte de donner du secours à *Benchouquer*, beau-frère du bey de Tunis, il marcha vers cette ville. Mehemed lui opposa une armée de vingt mille hommes bien armés, et dix-huit pièces de canon. Pour jeter plus de terreur dans l'esprit de l'ennemi, il ordonna que toutes les tentes

de son armée fussent d'une magnificence extraordinaire. Assisté des Mores algériens, il ne se proposait pas moins que d'envahir tout le pays, d'exterminer tous les Turcs, et de rétablir les Mores dans leurs anciens priviléges. La petite armée de Cheban n'était que de trois mille cinq cents Turcs, et d'environ quinze cents Mores. Les premiers attaquèrent l'armée tunisienne avec la même furie et le même succès qu'ils avaient attaqué celle de Maroc. Ils en firent un grand carnage, prirent son canon et ses magnifiques tentes. Après cette victoire, Cheban traversa avec sa petite armée cent lieues de pays, et fut mettre le siége devant Tunis, où Mehemed s'était enfermé. Le dey reçut pendant ce siége plusieurs renforts, tant du royaume d'Alger que de celui de Tripoli. Enfin, au bout de cinq lunes, Mehemed sortit secrètement de la ville, laissant ses États, ses femmes et ses esclaves à la merci du conquérant. Le dey d'Alger entra en triomphe dans Tunis, où ses troupes commirent des excès atroces. Il établit Benchouquer sur le trône, et s'en retourna avec un butin de deux cents mille piastres, un grand nombre d'esclaves chrétiens, des meubles et des bijoux d'une immense valeur.

On a vu à Tripoli un autre exemple de la supériorité des Turcs sur les Mores. Le bey ou le *derna* s'était révolté, et avait formé une armée de deux mille Mores pour détrôner le dey de Tripoli son souverain. Celui-ci alla attaquer les rebelles avec sept cents Turcs seulement. Après une très-faible résistance, les Mores prirent la fuite, et le bey fut obligé d'aller implorer la clémence de son maître, portant avec lui le double de la taxe ordinaire.

Cette grande pusillanimité ne paraîtra cependant point si surprenante, si l'on fait attention aux circonstances où se trouvent les sujets des Turcs. Ils sont obligés de souffrir patiemment les coups et les injures de la part de leurs tyrans. Un marchand more, quelqu'opulent qu'il soit, est réduit à céder partout le pas à un misérable soldat. La moindre résistance de sa part serait punie de l'amende, ou de peine corporelle. Les parens sont même responsables de la conduite imprudente de leurs enfans. Toutes ces circonstances engagent nécessairement les pères à leur inculquer dès l'enfance le plus grand respect et la dernière soumission pour les Turcs. Il arrive de-là que les enfans, naturellement craintifs, viennent à regarder ces derniers

comme des dieux, ou du moins comme des hommes extrêmement supérieurs, formés par la Providence pour les gouverner.

CHAPITRE XXXI.

Des intérêts de la Régence d'Alger relativement aux Puissances Chrétiennes.

Tous les motifs de politique semblent se réunir pour porter cette régence à une guerre continuelle avec les états chrétiens. Je n'en excepte pas même la France et l'Angleterre, quoique les puissances les plus capables de réprimer les pirateries des Algériens. Je ne vois qu'une raison qui dût induire le dey d'Alger à cultiver la paix avec les nations chrétiennes, comme je le dirai bientôt.

La guerre est l'âme du gouvernement algérien. Le revenu qui lui revient des prises, lorsqu'elles sont nombreuses, est, de beaucoup, le plus considérable. Elles comprennent le triple avantage de la cargaison, des esclaves et du vaisseau.

Les profits que les matelots et les soldats ti-

rent souvent des prises qu'ils font sur mer, contribuent beaucoup à augmenter leur nombre sur les vaisseaux. Il arrive de-là que la marine algérienne se soutient toujours dans un état respectable, et que quantité de corsaires bien équipés sont continuellement en course. D'ailleurs, la constitution algérienne est telle, que certains événemens de guerre, qui deviendraient pernicieux aux autres états, tournent ici à l'avantage du gouvernement.

C'est une des maximes fondamentales de cette république, que sa force ne souffre jamais d'affaiblissement. De-là vient que quand un de ses vaisseaux est pris ou perdu, les propriétaires sont obligés d'en acheter ou d'en rebâtir un autre de pareille grandeur. Le dey en limite le temps : mais il est assez équitable à ce sujet, pour avoir égard aux facultés des propriétaires.

Lorsqu'un Turc ou un More est fait esclave, soit en combattant pour la patrie ou autrement, la loi le regarde comme mort, et confisque tous ses effets au profit du gouvernement. Il faut cependant qu'il n'ait ni frères ni enfans, ce qui est ordinairement le cas à l'égard des Turcs algériens, dont la plupart se sont évadés de leur pays pour se sous-

traire à la justice. On remplace ceux qui meurent ou qui sont faits esclaves par les recrues que le gouvernement envoie souvent faire dans le Levant. Ce que ces nouveaux soldats reçoivent d'abord n'est pas la dixième partie de la haute paie : mais on les met bientôt dans la voie d'améliorer leur état, soit par le pillage dans l'armée, ou par leurs pirateries sur la mer.

L'État retire même quelque avantage d'un bombardement. Toutes les maisons des Mores et des *Coulolis*, détruites par les bombes, doivent être rebâties dans l'année; ou bien, si le propriétaire est dans l'impuissance de le faire, tout ce qui appartient à la maison est vendu sur-le-champ au profit du gouverment.

Toutes ces raisons confirment ce que j'ai dit, que l'intérêt des Algériens est d'être toujours en guerre avec les princes chrétiens. Le seul motif qui puisse porter le souverain à la paix est la crainte d'une révolte. La milice se mutine et se soulève communément si la guerre devient malheuseuse, quoiqu'elle n'ait été entreprise qu'à la propre sollicitation de cette fougueuse soldatesque. Le dey perd ordinairement la tête dans ces sortes de soulèvemens. Ses ennemis en profitent pour met-

tre sur le trône quelqu'une de leurs créatures. Cette circonstance doit engager le souverain à cultiver la paix avec plusieurs princes chrétiens : mais pour éviter tout soupçon de corruption ou de poltronnerie, il doit être le premier à faire du bruit et à paraître désirer la guerre. Les deux dernières des Algériens avec la France fournissent deux exemples du danger où elles jettent le dey. Le premier bombardement d'Alger causa le meurtre du dey *Assen*; dans le second, le dey *Ibrahim* et le pacha *Mezomorto* furent contraints de chercher leur salut dans la fuite.

Les Algériens furent beauconp plus heureux dans la guerre qu'ils eurent avec les Anglais. Ils prirent à ces derniers trois cent cinquante vaisseaux marchands, pendant qu'ils n'en perdirent eux-mêmes que vingt-six. Aussi ces pirates n'eussent-ils jamais consenti à la paix, si l'Angleterre, qui était en guerre avec la France, ne l'eût achetée à prix d'argent et de munitions navales. Cette nation, bien convaincue que le commerce est le grand soutien de la guerre, sentit que celle qu'elle avait avec Alger ne pouvait que lui être extrêmement préjudiciable.

CHAPITRE XXXII.

La récapitulation des lois, des statuts, des coutumes et des usages des Turcs algériens, répandus dans les différens endroits de cet ouvrage, va faire le sujet de ce chapitre. Nous y joindrons quelques réflexions sur les idées désavantageuses que l'ignorance et les préjugés font avoir de ce peuple. Les habitans de Barbarie qu'on s'imagine être naturellement cruels et sauvages, sont à la vérité fort grossiers et fort ignorans : mais il est vrai aussi que nos connaissances et notre éducation nous rendent plus choquantes leur férocité et leur ignorance. Si l'on fait cependant attention que les Turcs qui les gouvernent sont en général des gens de la lie du peuple, sans mœurs et sans éducation, on sera forcé de convenir qu'il y a du bon dans leur administration et dans leur conduite. Tous les gouvernemens ont leurs défauts. Les plus heureux

seraient ceux où les princes dirigeraient toute leur attention vers le bien public.

Au lieu de cette politique, et de ces fines manières si vantées parmi nous, les Algériens ne suivent que les mouvemens de la simple nature. Loin d'être admirateurs de nos rafinemens, ils les appellent des *tours chrétiens*. Avouons qu'ils n'ont pas entièrement tort, car ces belles manières où nous plaçons le plus haut mérite, et que certains cultivent avec tant de soin, sont-elles, en effet, autre chose que l'art de feindre et de tromper avec adresse? Je rapporterai à ce sujet une petite leçon faite par le dey d'Alger à un certain consul nouvellement arrivé dans cette ville. Rempli de la politesse européenne, il fit les plus beaux complimens au dey *Baba-Hali*. A tous les vœux sincères dont il l'accabla, il ajouta celui d'un long et heureux règne. Il lui souhaita de triompher de toutes les factions, et de vaincre tous ses ennemis. Hali l'interrompant, lui dit : « Consul, c'est assez mentir. » Trève de complimens, ils ne sont aucunement de mon goût. Allez au fait; mais » avouez que votre langue vient de trahir votre cœur; car je suis persuadé que chacun » désire l'avancement de sa propre religion.

» Malgré les disputes et les animosités des » Chrétiens, ils se réunissent tous à souhaiter » notre ruine, comme nous souhaitons très-» sincèrement la leur. Gardez vos flatteries » pour ces Musulmans qui se plaisent dans le » mensonge, et qui en font le seul moyen » d'arriver à la faveur. Novice dans ce pays, » vous devez me savoir gré de l'avis que je » vous donne. » Le consul le reçut.

Venons à présent à l'examen des vices qu'on impute aux Algériens, et voyons si, à tous égards, ils sont pires que ceux de ces nations polies qui s'imaginent que leurs lois et leurs coutumes doivent servir de règle au reste de l'univers.

On objecte que les Turcs qui gouvernent le royaume d'Alger ne sont que des brigands, qui ont employé la trahison et la perfidie pour mettre les naturels du pays sous le joug; que leur domination est une suite continuelle de tyrannie, et qu'un gouvernement conduit par de tels maîtres doit être nécessairement plein de défauts.

Il est vrai qu'une conquête injuste a donné naissance au gouvernement Turc, et que la tyrannie en est le soutien depuis plusieurs siècles : mais combien d'empires, de royaumes

et de républiques dont l'origine n'est ni plus juste ni plus honorable ? L'histoire n'est-elle pas remplie d'états élevés sur la ruine des premiers possesseurs ? De quelle tyrannie n'a-t-on pas vu accabler des peuples qui n'avaient mérité aucune rigueur ?

On accuse les Mores et les Arabes d'être généralement enclins à la rapine et à la cruauté, de voler et de massacrer les voyageurs chrétiens, et de piller tous les vaisseaux qui sont jetés sur leurs côtes.

On ne peut nier que ces infidèles ne tuent, ne volent et ne mettent les voyageurs dans les fers; mais peut-être pourrait-on excuser en partie ces forfaits. On sait que les Mores et les Arabes, ayant été conquis par les Chrétiens et ensuite par les Turcs, ont été dépouillés de toute leur substance et réduits à la dernière misère. Cette dureté les a conduits à penser qu'ils peuvent, quand ils en ont l'occasion et la force, user équitablement de représailles. D'ailleurs, le procédé de ces malheureux doit plutôt être attribué au désespoir et à la pauvreté où on les a réduits qu'à aucun défaut dans leur gouvernement.

J'avoue que le pillage et la destruction des vaisseaux échoués sur leurs côtes sont exé-

crables ; mais que font les Algériens, qu'imiter en ceci la pratique des autres peuples, qui de temps immémorial s'approprient tout ce que la tempête jette sur leur plage ? Le gouvernement algérien ne doit point d'ailleurs être chargé de cette iniquité. Il donne, quand il le peut, les mêmes secours aux étrangers avec qui il est en paix qu'il accorde à ses propres sujets. Au mois de septembre 1716, un vaisseau français coula à fond dans un endroit peu profond du port de Syracuse. Il avait à bord 159 passagers turcs avec vingt-six de leurs femmes ou enfans. Les Siciliens se saisirent sur-le-champ de tous ces passagers et des effets qui leur appartenaient. Ils n'eurent à alléguer, pour justifier cette violence, que la prescription ou la longue coutume. Voici la traduction de la lettre que ces Turcs écrivirent au dey Baba-Hali, le 27 janvier 1723 :

« Gloire soit à Dieu, le seul Tout-Puissant » et miséricordieux, dont la bonté ne nous » abandonnera jamais ; que sa gloire puisse » être exaltée à perpétuité.

» A notre roi et souverain maître, à nos » seigneurs du conseil, et à tous nos frères, » les vrais croyans à Alger : nous vous certi- » fions qu'étant sortis l'année dernière du port

» d'Alger, à bord d'un vaisseau français, » commandé par le capitaine Guillaume Aquilton, nous arrivâmes à Tunis en bonne santé, » et qu'il s'y embarqua avec nous plusieurs » personnes pour le Levant. Nous mouillâmes » dans peu de jours à Malte, munis de lettres » pour le consul français. Continuant de là » notre route, nous essuyâmes une tempête » dans le golfe de *Tibs*. Le vaisseau y fut » tellement gagné par l'eau, que nous pou- » vions à peine l'empêcher d'enfoncer, malgré » le jeu continuel de toutes les pompes. Dans » cette dure extrémité, nous priâmes le capi- » taine de cingler vers Tripoli, que nous avions » sous le vent; mais il nous répondit que » Malte ou la Sicile lui convenaient également. » Enfin, après avoir battu les mers pendant » quatre jours, toujours occupés à la pompe, » nous abordâmes à Syracuse. Le calme qui » régnait alors nous permit de prendre quel- » que repos après une si longue fatigue. Nous » nous proposions de débarasser entièrement » le navire le lendemain pour le radouber » avec toute la promptitude possible; mais » il coula à fond au milieu de la nuit. L'en- » droit était si peu profond, que nous débar- » quâmes les marchandises sans peine. Nous

» formâmes un petit camp sur le rivage avec » les voiles du vaisseau, et nous arborâmes » le pavillon blanc en signe d'amitié. Notre » campement était à peine fini, que nous fûmes » entourés d'une multitude de gens à pied et » à cheval. Ils pillèrent tous nos effets, et » nous menèrent à Syracuse. De-là, ils nous » transférèrent dans un endroit où on nous » obligea à une quarantaine de quatre lunes. » Nous fûmes ensuite partagés en deux com- » pagnies, et confinés pendant deux lunes » dans des châteaux séparés. Nous sommes » présentement enfermés tous ensemble dans » une maison où l'on a enregistré nos noms, » nos qualités et le lieu de notre naissance. » Ceux qui ont de quoi payer une bonne » rançon, resteront ici, mais les indigens vont » avoir les galères en partage. Quelle affli- » geante pensée que 159 musulmans, outre » vingt-six femmes ou enfans, gémissent ici » dans l'esclavage ! ceux de notre sexe pour- » raient supporter la servitude avec quelque » fermeté ; mais, seigneur, les femmes et » les enfans réclament votre secours : leur » faiblesse crie après une prompte délivrance. » Si vous, qui êtes ici-bas notre roi et notre » père, ne la leur procurez bientôt, vous

» deviendrez responsable de tous les péchés
» qu'ils pourront commettre. Si, contre les
» préceptes de l'Éternel, vous veniez à nous
» négliger dans le malheur qui nous accable,
» nous ne pourrions que vous accuser devant
» Dieu et le saint temple de la Mecque. Nous
» lui avions destiné deux mille piastres, que
» l'équitable juge de l'univers redemandera
» de vos mains, si vous nous refusez votre as-
» sistance. A Syracuse, vers la fin de la lune
» *Maherem*, l'an de l'Egire 1129. Signé, Ibra-
» him Cherif, Ben-Assen, Méhémed Ben Hagi
» Mustapha, Hali Ben-Ramadan, etc. »

Nous savons que la loi condamne dans quelques pays la barbare coutume de piller les vaisseaux qui ont fait naufrage : mais elle ne peut réprimer l'avidité des gens qui se saisissent de ces navires, soit qu'ils appartiennent à leurs compatriotes ou à des étrangers. Ces brigands ajoutent même souvent le meurtre au pillage, quoiqu'on ne fasse que leur représenter avec douceur l'injustice de leur procédé. L'exemple suivant peut passer pour humain, en comparaison de quelques autres qu'on pourrait rapporter.

Le 25 décembre 1723, *l'Hirondelle*, vaisseau de Dunkerque, capitaine Chrétien Spi-

tinck, frêté pour Admsterdam, échoua sur la côte de l'île d'Urck dans le Zuyderzée. Ce naufrage fut dû à l'ignorance du pilote, qui confessa devant le magistrat de l'île que c'était le premier navire qu'il eût encore entrepris de conduire du Texel à Amsterdam. Les habitans ne lui refusèrent point leur assistance : mais deux jours après, le vaisseau fut abordé par plusieurs bateaux de *Colorn*, remplis de brigands qui se dirent de Dunkerque ; ils s'approchèrent sous prétexte de donner du secours au navire, mais ils se mirent à le piller, et emportèrent de force la meilleure partie de la cargaison. Combien de pilotes qui font malicieusement échouer leur vaisseau pour obtenir le droit de salvage, ou se fait piller par leurs camarades ! Combien aussi de navires dans la détresse qui, loin de recevoir du secours au signal qu'ils font aux habitans de la côte, en sont pillés après leur naufrage ! ou s'ils sont assez heureux pour éviter le pillage, combien d'ennuyeuses formalités n'ont-ils pas à essuyer et de droits considérables à payer, sans parler de la manière dont on leur fait acheter le moindre service ! Point de nation qui n'éprouve que les meilleures lois ne sont pas toujours suffi-

santes pour réprimer la licence et l'audace des méchans.

On reproche encore aux Algériens d'assassiner souvent leurs souverains. Il est vrai que ce fait est incontestable, et que ces princes souffrent quelquefois la mort pour avoir violé les statuts qu'ils ont juré de faire observer et d'observer eux-mêmes sous les mêmes peines. D'autres fois ils payent de la vie la mauvaise administration des fonds publics. Il est vrai encore qu'ils périssent quelquefois par le glaive de sujets rebelles et factieux. Aussi plusieurs deys ont-ils abandonné leur trône à la vue de l'orage, et évité la mort par leur fuite.

On connaîtrait peu le monde, si l'on ignorait de quoi est capable une populace effrénée.

Chaban, dey d'Alger, ayant défait Mehemed, bey de Tunis, prit sa capitale après un siége d'environ cinq lunes. Ce dernier se sauva dans les montagnes de *Zaorat*. Les Algériens mirent à sa place Benchouquer, son beau-frère, et rétablirent *Tatar* dans la dignité de dey, avec toutes les prérogatives attachées à cette souveraineté. Il en abusa de la manière la plus tyrannique. Il faisait mourir tous ceux de ses sujets qu'il lui plaisait de soupçonner, pour avoir la confiscation de leurs effets. Les

Tunisiens sentirent alors toutes les conséquences de leur infidélité envers Mehemed: cinq ou six cents se réunirent, et allèrent secrètement chercher ce prince dans les montagnes où ils le supposaient retiré avec quelques-uns de ses amis. Ils le trouvèrent enfin, et à force d'instances ils lui persuadèrent de se mettre à leur tête. Il distribua sur la route ses trésors parmi les soldats, dont le nombre s'accrut si considérablement, qu'il défit le bey Benchouquer à la vue de Tunis. Les habitans lui ouvrirent les portes de cette ville, et reçurent comme leur libérateur celui qu'ils haïssaient naguère comme leur tyran. Après cette défaite, le dey Tatar se retira dans le château, où il se défendit pendant cinq lunes. Mehemed lui accorda une capitulation honorable; mais nonobstant toutes les précautions qu'il put prendre, la populace se jeta sur Tatar, le poignarda, traîna son corps dans les rues, en mit la chair en pièces et la mangea. Croit-on qu'on ne pût pas trouver ailleurs qu'à Alger quelque trait de barbarie qui fût au moins le pendant de celui-ci?

Les Algériens, dans leur dernière guerre avec la France, massacrèrent le consul de cette nation; mais il s'en faut bien que le dey

et les officiers du divan eussent aucune part à ce meurtre. La populace seule, enragée du dommage fait par les bombes, commit cet assassinat. Cela paraît par le discours de *Hagi Jafer, aga effendi*, envoyé par le divan à Louis XIV, pour demander pardon à ce prince, et en obtenir la ratification de la paix.

Très-haut, très-excellent, très-puissant, très-magnanime et très-invincible Louis XIV,

« Je me prosterne aux pieds de ton sublime » trône royal, pour te témoigner la joie » qu'ont eu notre république et le dey, mon » maître, d'être parvenus à conclure la paix » avec tes lieutenans; et t'assurer de l'empres- » sement avec lequel ils désirent que ta Haute » Majesté veuille bien la ratifier par son sceau. » La force de ton bras puissant, et l'éclat de » ton épée toujours victorieuse, leur ont appris » la grande faute qu'a commis le dey Baba- » Assen, en déclarant la guerre à tes sujets. » Je suis député pour t'en demander pardon, » et te protester avec sincérité que nous nous » conduirons désormais de manière à mériter » l'amitié du plus grand roi qui soit ou qui ait

» été sous la loi de Jésus, et le seul que nous
» craignions. La violence commise dans la
» personne de ton consul est si cruelle et si
» atroce, que nous désespérions d'en obtenir
» le pardon, si ton esprit, dont la lumière,
» comme celle du soleil, pénètre toutes cho-
» ses, ne concevait facilement les excès dont
» est capable une populace enragée et poussée
» à bout, qui non-seulement voyait périr
» tous ses gens par les bombes, pères, frères
» et enfans, mais à qui on enlevait ses propres
» esclaves, qui font la plus considérable partie
» de son bien, sans leur laisser même (cir-
» constance qui les rendait furieux) la faculté
» d'échanger leurs compatriotes contre des
» esclaves chrétiens.

» Mais, au reste, quels qu'aient été les
» motifs de cette violence, nous ne préten-
» dons pas l'excuser. Je viens au contraire te
» prier de vouloir bien détourner tes regards
» sacrés de dessus une action que déteste la
» meilleure partie de la nation, et singulière-
» ment tous ceux qui ont quelque part au
» gouvernement, à qui assurément on aurait
» grand tort de l'imputer. Nous espérons
» cette grâce de ta clémence, grand roi,
» puissant comme Gemschid, riche comme

» Karour, magnifique comme Soliman, et » généreux comme Akempas.

» Et même la haute opinion que nous avons » de ton incomparable générosité, nous as» sure que tu voudras bien faire mettre en » liberté tous nos frères qui sont dans les fers; » comme nous y avons mis nous-mêmes, non» seulement tes propres sujets, mais aussi » tous ceux que couvre l'ombre de ton au» guste nom, afin que cette clémence soit » réciproque et universelle.

» Si tu souscris à notre prière, vois combien » de bouches vont célébrer tes louanges. Tous » les captifs français qui retourneront dans » leur patrie, vont se jeter pleins de recon» naissance à tes pieds, tandis que les nôtres, » délivrés aussi, porteront ta gloire dans » toutes les vastes contrées de l'Afrique, et » apprendront à leurs enfans à révérer tes » incomparables vertus et à respecter le » nom français.

» Cet événement sera le principe et la » source d'une paix éternelle, que nous pro» mettons d'observer inviolablement à l'ave» nir dans tous ses points, ne doutant pas » que tes sujets, qui te doivent une obéissance

» sans borne, ne se fassent aussi une loi de leur
» côté de nous traiter avec bonté et équité.

» Puisse le Créateur propice et tout-puis-
» sant bénir cette paix, et maintenir perpé-
» tuellement l'union entre le très-haut, très-
» excellent, très-puissant et très-magnanime
» roi de France, et les illustres et magnifiques
» pacha, dey, divan, et armées victorieuses
» de la république d'Alger. »

Les meurtres des souverains sont beaucoup plus fréquens en Barbatie que dans notre Europe.

Nous convenons que les deys d'Alger ne maintiennent leur souveraineté que par des pratiques abominables, qu'ils font souvent périr des innocens, sur les soupçons les plus légers, ou sur des accusations mendiées. On a vu même des deys assez sanguinaires pour couper de leur propre main la tête de leurs ennemis, ou pour les faire égorger en leur présence.

Mais est-il surprenant que le souverain mette tout en œuvre pour se maintenir sur le trône, dans un royaume où chaque soldat peut prétendre à supplanter son maître, et où il s'en trouve toujours d'assez ambitieux et d'assez

turbulens pour l'entreprendre? Ces séditieux, quoiqu'ordinairement de la lie du peuple, savent si bien garder le secret, que chaque faction se croit être la seule, ou s'il arrive qu'un parti ait quelque vent qu'un autre forme le même dessein, cette découverte ne fait qu'accélérer l'exécution du sien. Ainsi le dey est égorgé tout de suite, et le chef de la faction mis à sa place. Si ce nouveau dey se maintient sur le trône, il commence par détruire les chefs des autres cabales, ou bien il fait répandre des bruits contre leur vie, qui les engagent d'abandonner le pays. Si les conjurés ne réussissent point à mettre leur chef sur le trône, mais qu'un parent ou un ami du défunt soit proclamé par les officiers du divan, ce nouveau souverain tâche d'exterminer tous ceux qui ont eu quelque part au meurtre de son prédécesseur. Il sait que les mécontens ne cesseraient pas leurs cabales qu'ils ne lui eussent fait subir le même sort. Quelques-uns de ces esprits intrigans sont si artificieux, qu'ils cachent leurs démarches à leurs complices même, et ne les font connaître qu'au chef de la faction; mais au moindre soupçon de leurs menées, le dey se défait de ces profonds politiques. Il sait trop bien que leurs

artifices ont été la ruine de ceux de ses prédécesseurs qui les ont épargnés. Si les conjurés sont Turcs, un chiaoux les arrête et les conduit à la maison de l'aga, où ils sont étranglés sur-le-champ. Les conspirateurs emploient souvent des Mores et des Juifs à porter des lettres ou à faire des messages. Dans ce cas, les premiers sont pendus ou noyés, et les seconds brûlés sans rémission. Le dey regarde comme au-dessous de sa dignité d'écouter un seul mot en faveur des uns ou des autres.

Il arrive quelquefois pendant que le dey est occupé à rendre la justice, qu'il apprend tout-à-coup qu'un officier du Divan, alors dans le palais, en veut à sa vie. L'accusé est d'abord sommé de paraître. Dès qu'il est entré, on ferme la porte. Le dey lui fait un court reproche sur sa perfidie, et lui donne à entendre que des gens aussi dangereux ne doivent point être soufferts sur la terre. Après ce petit préambule, il le tue lui-même ou le fait expédier par quelqu'un de ses gardes.

Tout ce qu'on peut inférer de ce qui vient d'être dit, c'est que la souveraineté doit être regardée à Alger comme un grand mal, et ceux qui en ont été revêtus malgré eux,

ce qui n'est pas rare, le reconnaissent volontiers. On n'est point maître de refuser la dignité de dey, de la résigner même, soit qu'on l'ait reçue volontairement, ou qu'on ait été forcé de la prendre. Il arrive de là que le souverain est obligé d'employer les confiscations, le bannissement et le meurtre pour sa propre sûreté. La plupart de ceux qui s'engagent dans les conspirations sont Turcs, lesquels ne possèdent aucun patrimoine dans le pays; ainsi on n'a pour les punir d'autre moyen que le supplice. Les habitans qui ont des terres ou des vaisseaux, machinent rarement contre le Gouvernement, à moins qu'il n'y voyent une nécessité absolue.

Enfin le dey ne trouve aucune grâce auprès de la milice, s'il en retarde la paye d'un seul jour, s'ils est directement ou indirectement la cause de la rareté des provisions ou de quelque disgrâce arrivée à l'état. Il est dans tous ces cas jugé digne de mort, et celui qui le tue n'est sujet à aucun châtiment. C'est ici une espèce de contrat, qui avec le temps a acquis force de loi.

On accuse les Algériens d'être des pirates cruels et avides, dont l'inhumaine pratique est de mettre les Chrétiens dans les fers.

Je conviens que la profession de corsaire est infâme; mais n'y a-t-il que les Algériens qui l'exercent?

Quant à l'esclavage où les Algériens réduisent leurs prisonniers, la coutume en est immémoriale dans toute l'Afrique. C'est aujourd'hui la principale branche de leur commerce et le motif qui excite leur bravoure.

On impute aux Algériens de maltraiter leurs esclaves, et d'employer les tourmens pour leur faire embrasser le mahométisme. Mais c'est ici une erreur populaire. Bien loin que ces infidèles usent de rigueur envers leurs esclaves, ce n'est que pour des cas très-graves qu'ils les châtient, comme pour meurtre, pour révolte, pour un vol considérable, pour commerce criminel avec les femmes de leurs patrons. Or, des châtimens si bien mérités peuvent-ils passer pour des cruautés? Il est également faux qu'ils les contraignent à travailler au-de là de leurs forces. Ils les ménagent au contraire, dans la crainte de les rendre malades. Aussi y a-t-il des esclaves si contens de leur situation, qu'ils ne veulent point se racheter, quoiqu'en état de le faire. D'autres vont jusqu'à prendre des mesures pour n'être point remis en liberté. On voit des maîtres

qui, dans l'attente d'une rançon, souffrent les fautes et la mauvaise humeur de leurs esclaves avec plus de patience qu'on ne le fait en Europe à l'égard des domestiques libres. Les patrons font quelquefois un échange de leurs captifs, dans l'espérance d'en trouver de plus sages, de plus fidèles et de plus doux; mais ils sont souvent frustrés dans leur attente, et ne font que se tromper réciproquement. Il y y a, à la vérité, une circonstance qui rend cet esclavage fort désagréable aux Européens, je veux dire la privation de ces amusemens et de ces plaisirs si communs parmi eux, mais méprisés par les Algériens, dont la vie est frugale, austère et laborieuse.

S'il arrive que le maître ait des parens en servitude dans la patrie de ses propres captifs, alors il leur impose, à la vérité, des tâches un peu rudes, dans la vue d'accélérer leur échange avec les premiers. Mais ce n'est ici qu'un cas particulier.

On a vu des Algériens riches, qui, sensibles à la fidélité de leurs esclaves, ou charmés de leurs belles qualités, leur ont non-seulement rendu la liberté, mais les ont même renvoyés dans une situation opulente, et ont continué d'entretenir correspondance avec

eux après leur retour dans leur patrie. Ceci n'est pas à la vérité aussi commun à Alger qu'à Tunis. L'exemple suivant sera une preuve que les esclaves ne sont pas aussi maltraités par les peuples de Barbarie qu'on le suppose ordinairement.

Ramadan, dey de Tunis, obligé, par les troubles de son royaume, de chercher un asile chez l'étranger, s'abandonna à la générosité du grand-duc de Toscane. Il avait, parmi sa suite, vingt-cinq esclaves italiens, dont plusieurs étaient Toscans. Lorsqu'il fut invité à reprendre sa dignité, ces esclaves ne voulurent point le quitter. Ils s'en retournèrent avec lui, malgré les vives sollicitations de leurs amis et les fortes menaces des ecclésiastiques. Ils jouissaient, leur dirent-ils, de tous les secours corporels et spirituels à Tunis, au lieu qu'en Italie, ils n'avaient rien à attendre que la pauvreté et la misère.

Pour ce qui regarde la religion, les plus zélés Mahométans n'emploient que la douceur et la persuasion pour faire des prosélytes. Mais ce zèle est fort rare parmi eux. Il se réduit ordinairement à élever dans le mahométisme ceux qui sont faits esclaves dans leur tendre jeunesse, et cela dans la vue de les adopter.

Le système général du pays est la tolérance. Elle est fondée sur plusieurs passages de l'alcoran, qui portent que toute personne, tant Juive que Chrétienne, qui adore le vrai Dieu, et mène une vie pure, sera certainement bénie du Seigneur. Tous les efforts que les Chrétiens ont faits pour extirper le mahométisme n'ont point excité les Musulmans à abjurer leur tolérance. Ils croient impossible qu'un Chrétien forcé à embrasser l'alcoran puisse jamais être bon Mahométan; plusieurs même pensent qu'on fait mal d'abandonner la religion où l'on a été élevé. Ils pensent que les gens vertueux de toutes les religions auront leur récompense : mais ils croient que les Musulmans seront particulièrement distingués par le Tout-Puissant.

On impute enfin aux Algériens de violer les traités, et de déclarer la guerre par des vues de pur intérêt, et même par caprice; de commencer les hostilités du moment que la rupture a été déterminée dans le divan; de saisir les effets et les personnes de ceux qi appartiennent à la nation avec laquelle il leur plaît de rompre, sans autre cérémonie que de notifier leur résolution au consul; de se saisir des vaisseaux marchands de leurs enne-

mis, avant que ceux-ci puissent être informés de cette nouvelle guerre. On les accuse encore de molester jusqu'aux navires des nations qui sont en paix avec eux, et d'obliger les capitaines de leur fournir des provisions, des cordages, ou les autres choses dont ils peuvent avoir besoin.

Je conviens que ces pratiques ne peuvent se justifier. Mais ce qui les fait paraître plus atroces dans les Algériens, vient de la manière dure et précipitée dont ils procédent.

Quant à l'imputation qu'on fait aux Algériens de mettre à contribution les vaisseaux des États en paix avec eux, et d'en exiger des provisions ou autres choses nécessaires, il n'y a qu'un Européen prévenu qui ose nier que cette conduite approche des exactions des armateurs chrétiens envers les nations amies ou neutres. Ces derniers en arrêtent les navires sous prétexte que leur cargaison appartient à l'ennemi, ou qu'elle est du produit de ses manufactures; ou s'ils leur permettent de continuer leur route, ce n'est qu'après avoir mis leurs marchandises en confusion, et leur en avoir souvent enlevé quelqu'une. Si les capitaines des vaisseaux qu'ils conduisent dans quelque port obtiennent leur élargissement,

ils n'y réussissent qu'après des délais et des pertes considérables. Plusieurs de ces armateurs ont même fait des prises pendant une suspension d'armes, qu'ils n'ont jamais restituées. Des armateurs suédois ont pris indistinctement les vaisseaux amis ou ennemis. Ceux de Zélande ont saisi et confisqué jusqu'à des bâtimens hollandais, chargés de marchandises de France pour leur propre pays, et cela quoique munis des passeports de cette couronne et de ceux même de l'amirauté des États-Généraux. Qu'on nous dise à présent où est la grande différence entre les barbaresques et les Européens?

Mais les Algériens forment à leur tour des griefs contre les Chrétiens. S'ils rencontrent, disent-ils, des vaisseaux européens plus forts que les leurs, ceux-ci, quoiqu'amis, ne manquent jamais de leur lâcher une bordée. par où ils sont souvent désemparés. Mais, dira-t-on, quel mal y a-t-il en ceci, ne sont-ce pas des infidèles? n'est-ce pas même faire une œuvre méritoire que de mettre un vaisseau algérien hors de combat? puisqu'on peut par-là garantir plusieurs Chrétiens de l'esclavage, Mais si avantageux que cela soit, il ne faut pas le

faire aux dépens de la bonne foi, et contre les lois de l'équité.

Venons à présent à ce qu'il y a de bon parmi les lois, les statuts, les coutumes et la conduite des Algériens.

Les statuts de cette régence placent tous les Turcs de la milice, depuis le dey jusqu'au dernier soldat, sur un pied d'égalité, tant pour l'honneur que pour le droit de succéder à tour de rôle aux postes militaires, et aux grandes charges du gouvernement. De là vient que le dey et tous les officiers du divan, de l'état et de l'armée sont enregistrés comme soldats dans le livre de la paie, et qu'ils la reçoivent publiquement en cette qualité, avec la seule distinction d'être appelés les premiers.

Les Turcs n'arrivent à la haute paie et aux emplois de l'état que par leur droit d'ancienneté. Si le dey s'avisait de montrer quelque faveur ou quelque partialité à ces égards, il ferait révolter tout le corps de la milice. Les soldats convaincus de poltronnerie, d'infraction dans la discipline, ou de quelque autre faute notable, sont effacés de la classe de leur paie. Cette infamie les remet à la queue, et éloigne par conséquent leur promotion.

Ces mêmes statuts obligent le dey à se li-

vrer entièrement aux affaires du gouvernement. Aussi ne manque-t-il point de se trouver exactement sur son siége aux heures marquées, tant pour décider les différens de ses propres sujets que ceux de tous les étrangers.

Lorsqu'un dey est proclamé, le cadi lui expose les devoirs de sa charge, en présence de tout le divan, du moufti et des gens de loi. Il y ajoute un abrégé des préceptes de l'alcoran, relatifs à une bonne administration. Il lui donne à entendre en même temps qu'il n'est pas moins responsable de la violation de ces engagemens qu'il doit être exact à punir les fautes de ses sujets.

C'est une loi de l'état, que sa force ne souffre point de diminution, et qu'elle ne soit point limitée dans son accroissement : selon ce principe, dès qu'un vaisseau est pris ou perdu, il doit être remplacé par un autre du même port, et cela dans un temps fixé par le dey. Les propriétaires peuvent en acquérir un plus fort, mais il ne leur est jamais permis de s'en procurer un moindre.

Les Turcs pris par les Chrétiens ne sont jamais rachetés par le gouvernement. La loi les regarde comme morts pour la république, et lui adjuge tous leurs effets, s'ils n'ont ni

enfans ni frères. La première de ces sévérités doit son origine à une institution de l'ordre de Malte; la seconde est un rafinement de politique, qui a pour objet d'engager ces pirates à une défense plus obstinée.

Tous les vaisseaux étrangers sont admis dans les ports de la domination algérienne, mais avec cette différence, que les Européens qui ont des traités particuliers avec cette régence ne paient que les droits qui y sont stipulés; au lieu que les autres sont à cet égard sur le même pied que les propres sujets de l'état. Les nations même actuellement en guerre avec Alger ont la liberté de commercer dans ce royaume, moyennant qu'elles paient double ancrage. Des institutions politiques des Algériens, passons à l'exposition de leurs lois.

Ces lois, tant civiles que criminelles, sont extraites de l'alcoran, elles ne sont sujettes à aucune altération ni interprétation arbitraire de la part du dey, du cadi ou des gens de loi. Rien de plus expéditif que l'administration de la justice algérienne; elle se rend sans écritures, sans frais et sans appel. On n'est point ici infecté de solliciteurs, d'avocats, de procureurs et autre engeance semblable, dont l'étude est de donner au faux une apparence

du vrai, et d'embrouiller par les détours et les subtilités le bon droit de la veuve et de l'orphelin. On objectera peut-être que cette précipitation peut souvent faire donner dans l'erreur; mais outre qu'une affaire est généralement plus claire, présentée avec simplicité, que noyée dans un tas d'écritures, elle ne fait que devenir plus obscure par le temps et les délais. Si le plaignant est ici convaincu de porter une accusation fausse, ou de faire une demande illégitime, il est puni de cinq cents coups de bâton. Celui qui nie un fait devant le dey, dont on peut lui prouver la vérité, subit le même châtiment. Cette juste sévérité empêche les Algériens d'avancer des faussetés en présence de leur juge et de leur souverain, au lieu que, parmi les Chrétiens, les plaidoyers prononcés par leurs magistrats, et même devant leur prince, ne sont très-souvent qu'un tissu de mensonges vernis; infamies qui restent sans punition, ainsi que les faux sermens, si ordinaires dans les causes civiles et dans les criminelles.

Les voleurs et les meurtriers, pris sur le fait, sont conduits devant le dey, et condamnés sur-le-champ au supplice. S'ils s'échappent, ils ne trouvent d'asyle nulle part.

Ceux qui, après la publication de leur signalement, leur donneraient retraite, ou qui sachant où ils sont cachés ne les dénonceraient point, subiraient la même punition que les coupables.

Les banqueroutes frauduleuses sont aussi punies de mort. Après l'expiration du terme accordé aux infortunés débiteurs, ils sont emprisonnés pour le temps qu'il plaît à leurs créanciers; mais le dey exhorte charitablement ces derniers à l'indulgence et à la charité; il leur rappelle plusieurs passages de l'Alcoran, qui portent que lorsqu'un débiteur est pauvre et insolvable, la dette lui doit être remise, et qu'il faut même le soulager par des aumônes.

Ceux qui sont convaincus d'employer des poids et des mesures faux, ou d'exiger pour leurs marchandises au-delà du prix établi, subissent une rude bastonnade; ils sont même punis de mort s'ils récidivent. Cela fait que les fraudes sont rares et les voleurs peu nombreux dans les villes du royaume d'Alger, et surtout dans la capitale.

Si un Chrétien libre a volé, tué ou blessé un autre Chrétien, le dey ne se mêle point de l'affaire. Le criminel est jugé par les deux

consuls respectifs, si les parties sont de nations différentes, ou par le consul sous la protection duquel elles vivent. Mais si la personne lésée est esclave ou mahométane, l'affaire est jugée par le dey. Dans ce cas, le consul est appelé au jugement pour servir de défenseur à l'accusé. Il arrive même souvent que le procès est accomodé à l'amiable, en quoi les Chrétiens sont plus favorisés que les Mores. Mais si un Chrétien a le malheur de tuer un effendi turc, sa mort est inévitable. Ces lois s'accordent, à différens égards, avec celles de la nature et des nations.

Je terminerai ce chapitre par une esquisse de la conduite des Algériens dans les affaires étrangères, et par le récit de quelques-unes de leurs coutumes.

Leurs affaires d'Etat les plus importantes se décident communément dans une assemblée du divan, à moins que quelque conseiller d'une expérience et d'une sagesse distinguées ne se trouvât absent. Le dey expose le sujet de la convocation, et les membres du conseil donnent leur avis, selon leur ancienneté. On a de la déférence pour le sentiment des vieux officiers, lorsqu'ils l'appuient de circonstances et de conjectures pareilles au cas actuel.

Le dey pèse les opinions différentes; et s'il n'a point de plan particulier en vue, il adopte celui qui lui paraît le plus conforme au bien public. Si la milice s'élève, le jour de sa paye, contre quelque mesure du Gouvernement, le dey est obligé de se soumettre, quoiqu'il lui soit permis de proposer ses objections. Ce mécontentement des soldats est souvent l'origine d'une déclaration de guerre.

Lorsqu'un ministre étranger se plaint de quelque tort fait à sa nation, le secrétaire-d'état pour les affaires étrangères produit le traité sur lequel la plainte est fondée. Il le compare avec la copie présentée par le ministre, et l'affaire est décidée selon la pleine signification de la lettre. Mais s'il s'élève des difficultés dans le cas d'une restitution à faire par quelque corsaire, comme il ne dépend point du dey de la faire exécuter, il se borne alors à répondre que les effets ayant été partagés entre les prpriétaires, il est impossible de les refondre; que la trésorerie n'est jamais responsable dans ces occasions. Il ajoute enfin plusieurs autres raisons, pour engager la partie lésée à se désister de sa prétention. Mais il épie en même temps l'occasion de se défaire de ceux qui ont jeté le Gouvernement

dans de pareils embarras, sans cependant faire rien connaître de ses intentions au ministre.

Les Algériens de toute condition sont grands économes, fort simples et fort tempérés dans tous les étages de la vie. Le dey donne lui-même l'exemple. Sa principale attention se porte à administrer la justice, et à veiller au bon état des forces militaires. Leurs vaisseaux sont continuellement employés à croiser, à transporter des troupes, ou à se préparer pour la mer. Leurs croisières se font avec peu ou point de dépense. Le capitaine est un des propriétaires du vaisseau qu'il commande, et ne partage dans les prises qu'à raison du fonds qu'il a mis. Ni lui ni l'équipage n'ont aucun salaire fixe. Ils ne peuvent avoir ni estrapontin, ni coffres, ni matelas, ni aucun autre embarras sur le navire. Leurs principales provisions sont de l'eau, du biscuit noir. Ils avitaillent et équipent un vaisseau de quarante canons, pour une course de deux mois, moyennant deux ou trois cents piastres. Il en est tout autrement des navires chrétiens. La multiplicité du bagage, des provisions, et d'autres commodités, non-seulement les jette dans des dé-

penses prodigieuses, elle en retarde aussi beaucoup l'expédition.

Un capitaine convaincu d'avoir manqué à son devoir dans le combat, est condamné à recevoir cinq cents coups de bâton, et renvoyé en mer tout de suite. S'il rencontre un vaisseau d'une nation amie, avec un passeport douteux, il doit le conduire à Alger, sans lui faire aucun mauvais traitement. Le divan l'examine d'abord, et le renvoie ou le déclare de bonne prise. Nous rapporterons à ce sujet le cas d'un vaisseau français, nommé *la ville de Cette*. Le rais Mustapha Chakmaëgy, qui aborda ce navire, parut douter de la validité de son passeport. Il dit au capitaine Pillet, qui le commandait, que sa propre sûreté l'obligeait à le conduire à Alger; il ajouta que frété pour Marseille, il s'éloignerait peu de sa route, et que l'affaire serait bientôt décidée; mais que s'il le laissait passer les Turcs le soupçonneraient d'avoir été corrompu. Le corsaire ne fut pas plutôt arrivé à Alger, et le passeport examiné, que le dey convint de l'illégalité de la prise du vaisseau français, et le fit relâcher avec toutes ses appartenances. Ce navire eut en-

suite le malheur d'être repris par une escadre hollandaise, commandée par l'amiral Somersdyck.

Tous les habitans du royaume d'Alger, soit Turcs, Mores ou Arabes, sont très-attentifs à défendre leurs côtes des invasions des Chrétiens, qu'ils appellent l'ennemi commun. Ces deux derniers peuples sont cependant si opprimés, qu'ils devraient naturellement s'attendre à jouir d'un sort plus doux sous un prince européen. Dès qu'ils voient approcher un vaisseau du rivage, ils se mettent à crier, *voici les Chrétiens!* L'alarme se communique tout de suite aux différens adoüars; de sorte qu'on voit bientôt paraître une armée de plusieurs milliers d'hommes, armés de lances et de massues. Il ne s'agit cependant que de s'opposer à la descente d'un seul navire, qui peut-être ne désire autre chose que de faire tranquillement son commerce. Cette armée tumultueuse s'assemble sans aucun ordre du Gouvernement, mais il ne s'oppose point à cet usage, à cause de l'utilité dont pourrait être cette milice irrégulière dans le cas d'une invasion réelle.

La chose est bien différente dans les États chrétiens. Les seules troupes réglées y sont

employées pour s'opposer aux invasions. Ces troupes ne marchent même que par ordre du souverain. Ces inconvéniens, ajoutés au retardement causé par le bagage et tous les autres attirails de guerre chez les Européens, laissent à l'ennemi le temps de ravager le pays sans opposition.

Lorsque le dey a besoin d'argent pour payer la milice, il exige la somme nécessaire des Mores et des Juifs qui se sont enrichis par le commerce, ou par l'achat des prises. S'ils donnent de bonne grâce la somme demandée, le dey a l'attention de louer leur zèle dans le divan et de les favoriser dans l'occasion, mais leur refus ne ferait qu'augmenter le poids de la demande, et leur attirer un traitement plus rude. Lorsqu'ils se plaignent d'un procédé qui leur enlève ce qu'ils ont acquis par leur travail et leur industrie, les officiers de l'État leur répliquent que la meilleure partie des sujets est fort pauvre; qu'ils payent tous sans exception les impôts ordinaires, selon leur rang et leurs facultés; qu'il est de l'équité qu'ils ne soient point foulés par des taxes extraordinaires, et qu'on fasse suppléer aux besoins imprévus de l'État par ceux qui en recueillent tous les profits, et qui possèdent

tant d'inutiles trésors. Ces extorsions ont leur vraie cause dans la situation critique où se trouve quelquefois le dey. Il sait que sa mort serait certaine s'il apportait le moindre délai dans le payement de la milice, ou dans la réparation des forteresses. La constitution primitive de l'État impose à celui qui est revêtu de l'autorité suprême, de maintenir toutes les places dans un bon état de défense, et de payer régulièrement les troupes. Ainsi c'est au souverain à pourvoir à ces deux articles : la milice n'examine point si les fonds ordinaires ont été insuffisans pour fournir aux dépenses de l'État.

Malgré tous les passeports qu'obtiendrait un débiteur, soit étranger soit du pays, il ne peut point quitter Alger sans avoir payé ses dettes ou donné les sûretés requises. Cette loi serait plus ou moins nécessaire partout ailleurs. Elle mettrait un frein aux tromperies de tous ces filous qui opèrent la ruine de tant d'innocentes familles au moyen d'une évasion clandestine ou de l'obtention d'un passeport.

Quoique les marabous soient très-respectés à Alger, même des personnes du plus haut rang, ils n'ont aucune juridiction ecclésias-

tique. Ils sont sujets aux mêmes lois et aux mêmes peines que le reste des citoyens. On ne leur permet point de s'immiscer dans les affaires d'État, sous aucun prétexte que ce puisse être. Si la conduite du moufti et des docteurs de la loi répond à leur caractère, on les appelle au divan dans les occasions importantes : mais ils n'y ont point de voix. Il ne leur est même point permis de proposer leur avis, à moins qu'on ne les en requière. Le dey ne les appelle au conseil que pour persuader au peuple que les préceptes de l'Alcoran font la règle invariable de sa conduite. Mais les Turcs algériens les observent de près, parce qu'ayant jadis usurpé la souveraineté, ils l'avaient rendue héréditaire dans leur corps. D'ailleurs, comme tous les ecclésiastiques sont Mores, et descendans des Arabes, on s'en méfie trop pour leur donner aucune autorité dans l'État.

Lorsqu'un malfaiteur a reçu sa sentence, il marche avec un seul chiaoux au lieu de l'exécution, sans fers et sans menottes, et sans qu'il se fasse aucun mouvement parmi le peuple. Personne ne se trouve au supplice, que quelques enfans ou ceux qui s'y rencontrent accidentellement. Les Algériens ne peuvent assez montrer leur surprise au récit du céré-

monial et du tumulte qui accompagnent les exécutions en Europe. Ils ont peine à croire que les habitans d'une ville entière quittent leurs occupations pour voir donner la mort à un de leurs semblables. Ils ne savent comment nommer la coutume de louer des places près du lieu de l'exécution, pour voir à son aise les tourmens d'un malheureux que la prédestination a, disent-ils, conduit à l'échafaud.

Le guet établi à Alger pour la sûreté de la ville, offre la circonstance la plus remarquable. Bien loin que cette garde soit onéreuse à l'État, elle paye au dey un tribut annuel pour ce privilége. Tout le corps, composé d'originaires de la province de *Biscara,* est responsable des vols qui se commettent, et paye sur-le-champ le dommage; mais ceux qui avaient leur poste devant le magasin ou la boutique qui a été volée, sont mis à mort. Cette garde met la ville dans une si grande sûreté, que le brisement de porte y est presqu'inouï.

Les Algériens, plus raisonnables en ceci que les Européens, ne sont nullement honteux des défauts naturels ou accidentels de leur corps. Ils ne s'offensent même point qu'on les distingue par leurs difformités. Le boiteux,

le bossu, le borgne ou le manchot, ajoute volontairement ce défaut à son propre nom, pour se distinguer de ses proches et des autres personnes de son nom.

Les désordres des femmes ne rejaillissent point ici sur les maris. Ceux-ci les renvoient paisiblement, sans se tympaniser eux-mêmes et se ruiner par un procès.

La loi punit à la vérité l'adultère de mort; mais l'évidence doit être portée jusqu'à surprendre les parties sur le fait. La difficulté de la preuve fait aussi que l'affaire se termine ordinairement par le divorce.

En Europe, le jeu n'est point le vice d'une nation seule, ni des grands en particulier; il se répand dans toutes les conditions, et produit une infinité de désordres dans la société. A Alger, les dames et les échecs sont les seuls jeux permis, encore les Algériens n'y jouent-ils jamais d'argent. Toute leur perte se réduit à un peu de tabac ou à quelques tasses de café ou de sorbet.

Tout homme libre des préjugés nationaux ou religieux conviendra sans peine que le cœur humain est à peu près partout le même, quoique modifié par l'éducation, la coutume, la superstition, la science, l'ignorance ou la

corruption de ceux qui nous environnent. Mais quel problême pour l'esprit humain qu'un gouvernement tel que celui d'Alger, si chancelant dans son chef, si sujet aux agitations dans sa milice, si onéreux, si oppressif pour le peuple, se soutienne si long-temps, et cela même au milieu de ses guerres continuelles avec tant de princes chrétiens, dont le plus faible pourrait mettre en mer des forces supérieures aux siennes! On déclame sans cesse contre les Algériens, on les traite de misérables scélérats, indignes de marcher sur la terre; mais ces bravades et ces invectives des Chrétiens les empêchent-elles de se faire respecter et de continuer tranquillement leurs pirateries? Ces Chrétiens n'achètent-ils pas même l'amitié de ces infidèles, tandis qu'ils couvrent l'Océan de leurs flottes, et les provinces de leurs armées pour détruire leurs propres frères?

RELATION
DU
BOMBARDEMENT D'ALGER
EN 1816.

Lord Exmouth, commandant en chef des forces navales de la Méditerranée, reçut, en 1816, l'ordre de négocier avec les puissances barbaresques, pour en obtenir la reconnaissance des Iles Ioniennes, comme possessions anglaises. Il était en outre chargé de stipuler les conditions de la paix entre les Barbaresques, les royaumes de Sardaigne et de Naples, et d'exiger des trois régences l'abolition entière de l'esclavage des Chrétiens.

Lord Exmouth se rendit à cet effet à Alger, avec une escadre assez importante pour appuyer ses négociations. Il conclut effective-

ment avec le dey un traité dans lequel les conditions qu'il était chargé d'obtenir furent toutes stipulées, à l'exception de la dernière, l'abolition de l'esclavage.

Il se rendit ensuite à Tunis et à Tripoli, où il conclut avec les beys qui y régnaient des traités pareils, mais auxquels la clause importante fut ajoutée : « qu'à l'avenir, dans toutes les guerres que ces régences entreprendraient, les captifs qui pourraient être faits seraient traités en prisonniers de guerre, et non réduits à l'esclavage. »

Pendant le cours de ces négociations, l'amiral anglais fut souvent exposé à de grands dangers. Les janissaires et gardes des souverains temporaires de ces contrées, respectant peu le droit des gens, et indignés de l'abolition de l'esclavage, insultaient en toutes occasions le plénipotentiaire européen, et manifestèrent souvent, par leurs imprécations et leurs menaces, qu'ils en voulaient à sa vie. A Tunis, cette soldatesque effrénée l'entoura un jour; les cimeterres étaient déjà levés, et les poignards dirigés sur son sein, quand un officier du bey parvint, avec grande peine, à l'arracher des mains de ces furieux. Lord Exmouth opposa constamment à la rage des

barbares un sang-froid imperturbable, et sous le glaive des musulmans, son maintien était aussi calme que sur le pont de son vaisseau.

Après avoir terminé ses négociations, lord Exmouth fit voile pour l'Angleterre; mais avant même qu'il fût entré au port, les Algériens avaient déjà violé la foi promise. Des pêcheurs de corail, anglais, français et espagnols, venaient d'être massacrés par eux à Bona. Plusieurs furent égorgés au pied de l'autel, pendant le service divin. Cet attentat excita l'indignation de l'Europe entière; le gouvernement anglais se vit en quelque sorte forcé de céder au cri général, et d'armer contre les Barbares, qu'on l'accusait d'avoir si long-temps protégés. L'amirauté se prépara donc à une nouvelle expédition, mais uniquement destinée à châtier Alger, les beys de Tunis et de Tripoli n'ayant pas violé ouvertement les derniers traités.

Rien ne fut négligé pour assurer le succès de l'entreprise; le plus grand mystère en enveloppa les préparatifs, l'Europe ne devait être instruite que par l'événement de l'éclatante vengeance qu'on avait enfin résolu de tirer du meurtre et du parjure. Lord Exmouth

arbora son pavillon sur le vaisseau *la Reine-Charlotte*, de 110 canons, et sortit de la rade de Portsmouth, le 24 juillet 1816, avec une flotte composée de *la Reine-Charlotte*, *le Minden*, *l'Hécla*, *la Furie*, *l'Infernal*, *la Cordelia*, *le Severn*, *le Bitomar*, *le Cadmus*, *le Douvres*, *la Tamise*, et *le Jaseur*. Une tempête l'obligea de rentrer dans le port de Plymouth, où il fut joint par l'escadre du contre-amiral Milne, qui montait le vaisseau de 74 canons, *le Léandre*, et qui était accompagné de *l'Imprenable*, de plusieurs frégates, corvettes, et du *Belzébuth*, chargés de fusées à la Congrève, que l'amiral désignait sous le nom expressif de *premier ministre du diable*.

Le 13 août, lord Exmouth entra dans le port de Gibraltar, où il joignit à ses forces cinq chaloupes canonnières, un brûlot et six frégates du royaume des Pays-Bas, commandés par le vice-amiral hollandais Vander-Capellen, qui lui offrit sa coopération. Le 26 août, cette escadre combinée, forte de 32 bâtimens, se trouva en vue d'Alger; l'amiral anglais envoya le lendemain un parlementaire chargé de proposer au dey les conditions suivantes :

« 1° La délivrance immédiate et sans ran-

çon de tous les esclaves chrétiens; 2° La restitution des sommes que le dey avait reçues pour le rachat des captifs sardes et napolitains; 3° Une déclaration solennelle qu'à l'avenir les droits de l'humanité seraient respectés à Alger, et que les prisonniers de guerre seraient traités d'après les usages suivis par les nations européennes; 4° La paix avec le royaume des Pays-Bas aux mêmes conditions qu'avec l'Angleterre. »

Le dey, pour toute réponse, fit tirer sur la flotte anglaise. Lord Exmouth s'approcha alors jusqu'à la demi-portée des canons, fit embosser ses vaisseaux sous le feu des batteries du fort et de la rade, et se plaça lui-même à l'entrée du port, si près des quais, que le mât de beaupré du vaisseau amiral *la Reine-Charlotte* touchait les maisons. Ses batteries prenaient à revers toutes celles de l'intérieur du port, et foudroyaient en même temps la flotille d'Alger. Cette manœuvre, habilement conçue et audacieusement exécutée, eut le plus éclatant succès.

Les Algériens n'ayant jamais imaginé qu'ils seraient serrés d'aussi près, se croyaient tellement à l'abri d'une attaque de ce genre, que le peuple s'était porté en foule au port

et couvrait cette partie appelée *la marine*, espérant de là être tranquilles spectateurs de la défaite des Chrétiens. L'amiral anglais éprouvant de la répugnance à porter la mort dans la foule pressée et désarmée, eut la générosité d'avertir cette multitude imprudente des dangers qu'elle courait; mais les cris et les signaux des Anglais furent ou mal compris ou dédaignés, et les Mores s'obstinèrent à garder le terrain qu'ils occupaient. Les ravages que les premières bordées causèrent éclaircirent bientôt cette masse, et les Africains se retirèrent en poussant des hurlemens affreux. Les soldats, et particulièrement les canonniers algériens, combattirent avec le courage du désespoir, et, quoique écrasés par le feu meurtrier des vaisseaux, ils remplaçaient sur-le-champ leurs morts, et dirigaient, non sans quelque succès, contre la flotte anglaise les pièces qu'ils avaient en batterie, et dont plusieurs portaient des balles de 60 livres.

Le dey, de sa personne, montra la plus grande valeur, se précipitant au milieu de la grêle des balles et des boulets, dans tous les lieux où sa présence pouvait être le plus utile, et d'où il encourageait les combattans par son exemple. Il venait, dès le commencement de

l'action, de faire trancher la tête à son ministre de la marine, accusé d'avoir, par de mauvaises dispositions, laissé l'ennemi approcher si près et embosser tranquillement ses vaisseaux à l'entrée du port; mais cette faute était déjà devenue irréparable.

Le combat continuait depuis six heures avec le même acharnement, quand deux officiers anglais offrirent à l'amiral Exmouth d'aller attacher une chemise soufrée à la première frégate algérienne qui barrait l'entrée du port. Leur proposition ayant été acceptée, ils se jetèrent dans une frêle embarcation, et exécutèrent leur audacieuse entreprise avec un succès qui surpassa toutes les espérances. Non-seulement la frégate fut enflammée, mais un vent d'ouest assez fort s'étant élevé, le feu se communiqua à toute l'escadre algérienne, et cinq frégates, quatre corvettes et chaloupes canonnières devinrent en peu de temps la proie des flammes.

Au milieu du combat, l'amiral Exmouth, placé près du grand-mât de *la Reine Charlotte*, s'entretenait tranquillement avec le capitaine Brisbane, commandant du vaisseau, quand une balle morte vint frapper ce dernier, qui tomba aux pieds de son chef. L'amiral, sans

s'émouvoir, appela aussitôt le lieutenant et lui dit : « Voilà le pauvre Brisbane mort, prenez le commandement du vaisseau ! » — « Pas encore, mylord, pas encore, » reprend Brisbane, en soulevant la tête et en se remettant sur son séant. Un moment après, il reprit le commandement, comme si rien n'était arrivé. L'amiral reçut à son tour deux blessures : l'une au visage, et l'autre à l'os de la jambe. Son bâtiment était jonché de morts; pendant cinq heures et demie, il avait servi des deux bordées sans interruption, de tribord sur le môle d'Alger, et de babord sur la flotte algérienne.

Le soir, à neuf heures et demie, ce bâtiment courut un nouveau danger. Une frégate ennemie tout en feu vint l'aborder, et l'on ne parvint qu'avec la plus grande peine à sauver le vaisseau amiral des flammes. A dix heures, la destruction du môle étant achevée, lord Exmouth se retira pour la nuit dans la rade; mais dès le lendemain matin, 28 août, il entra en vainqueur dans le port d'Alger. Le capitaine Brisbane eut la flatteuse mission d'aller porter à Londres les dépêches datées de ce port même, et dans lesquelles l'amiral anglais, sans parler de soi, rendit avec les plus

grands éloges un compte détaillé des services du vice-amiral Milne, du contre-amiral hollandais Vander-Capellen, du capitaine Brisbane, et des autres marins dont la haute valeur s'était si éminemment distinguée dans cette sanglante lutte.

A ces dépêches était jointe la lettre que lord Exmouth avait envoyée le même jour au dey, par laquelle il lui annonçait que si, dans deux heures, les conditions proposées la veille avant le combat n'étaient acceptées, les opérations de la flotte anglaise allaient recommencer. « Pour prix de vos atrocités à Bona, écrivait-il, et de votre mépris insultant pour les propositions que je vous ai faites hier, au nom du prince-régent d'Angleterre, la flotte sous mes ordres vous a infligé un châtiment signalé, par la destruction totale de votre marine, de vos arsenaux, de la moitié de vos batteries, etc. » Le dey céda, et le lendemain 30 août, un traité fut conclu aux conditions suivantes :

1° L'abolition perpétuelle de l'esclavage des Chrétiens; 2° la remise de tous les esclaves dans les états du dey, à quelque nation qu'ils appartinssent, le lendemain à midi; 3° la remise de toutes les sommes d'argent reçues

par le dey depuis le commencement de cette année; pour le rachat des esclaves; 4° des indemnités au consul britannique, pour toutes les pertes qu'il a subies à la suite de sa mise en prison; 5° le dey fera des excuses publiques, en présence de ses ministres et officiers, et demandera pardon au consul dans les termes dictés par le capitaine de *la Reine-Charlotte;* enfin, le royaume des Pays-Bas, en raison de la part que l'escadre hollandaise avait prise à l'expédition, participait à ce traité avec la Grande-Bretagne.

La perte des escadres combinées se montait à neuf cents hommes environ; celle des Algériens fut évaluée à plus de six mille. Les esclaves chrétiens qui se trouvaient à Alger et dans les environs furent délivrés; 357,000 piastres furent rendues à Naples, et 25,000 à la Sardaigne.

Lord Exmouth écrivit au Pape une lettre qui fut vivement censurée par les journaux anglais; elle finissait ainsi: « J'ai le bonheur de renvoyer à leurs familles cent soixante-treize esclaves, vos sujets. J'espère qu'ils seront un don agréable pour Votre Sainteté, et qu'ils me donneront un titre à l'efficacité de vos prières. » On trouva encore iuconve-

nant le commencement de sa lettre au roi de Naples : « Sire, un des chevaliers de votre ordre de Saint-Ferdinand, etc. »; mais le blâme qu'encourut la simple rédaction de ces lettres prouvait l'importance qu'on attachait à tout ce qui émanait du héros de l'Angleterre.

L'habileté d'un marin consommé et la valeur la plus héroïque avaient en effet signalé la conduite de lord Exmouth à Alger. Le guerrier est non-seulement sans reproches, mais digne des plus grands éloges. En est-il de même du négociateur? C'est une question affirmativement résolue par la haute diplomatie du cabinet de Saint-James, mais qui l'est différemment dans le reste de l'Europe.

On a cependant blâmé, même dans la Grande-Bretagne, son négociateur armé d'avoir le premier reconnu par un traité l'existence individuelle de l'état d'Alger, comme puissance indépendante et en droit de traiter, tandis que les trois régences barbaresques avaient été considérées jusque-là comme des feudataires, et leurs chefs temporaires comme les vassaux de la Porte-Ottomane. On l'a encore accusé d'avoir négligé de demander une garantie de l'exécution des traités conclus avec les pirates; de n'avoir pas exigé la remise de

ce qui restait de la marine d'Alger, et de n'avoir pas détruit toutes ses fortifications.

L'Europe entière a retenti de plaintes plus graves encore. Les intérêts du moment, ceux de l'Angleterre du moins, disait-on, ont été soignés; mais ceux de l'avenir sont totalement négligés. En effet, le repaire des pirates n'a pas été détruit; les remparts et les forts d'Alger ont été relevés et augmentés; ses corsaires ont reparu sur les mers; sa marine se renouvelle; toutes les nations commerçantes, l'Angleterre exceptée, sont forcées, comme par le passé, de lui payer tribut, et des esclaves chrétiens traînent de nouveau leurs chaînes sur les côtes brûlantes de l'Afrique. Le dey, momentanément soumis aux lois imposées par l'Angleterre, en a bientôt été puni et mis à mort par ses sujets; la soldatesque turque a repris ses fureurs et son insolence, et cette leçon qu'Alger a reçue est déjà oubliée.

L'Angleterre sera peut-être obligée sous peu d'infliger de nouveau, avec des frais énormes, et avec bien moins de chances de succès, le châtiment signalé dont le lord Exmouth se vantait, dans sa lettre au dey, d'avoir été le ministre. Mais il est juste de

convenir, avec les nombreux amis et admirateurs de l'amiral anglais, que, s'il n'en a pas fait davantage pour les intérêts des autres peuples et pour ceux de l'humanité en général, c'est qu'il ne l'a pas pu. L'amiral avait les mains libres, mais le négociateur était lié par les instructions précises des ministres de la Grande-Bretagne.

Bien loin de vouloir consommer la ruine des forbans, en détruisant leur repaire, le machiavélisme anglais veillait encore à leur conservation. Harceler sans cesse le commerce des autres états européens; garder en réserve à sa disposition une meute affamée de proie et de carnage, qu'on peut lâcher à volonté sur ses concurrens commerciaux; telle fut de tout temps la politique secrète de l'Angleterre; et l'entreprise contre Alger, qui se montrait sous les dehors les plus imposans, et pour laquelle on exigeait la reconnaissance des nations, n'avait nullement le but de leur donner plus de sécurité à l'avenir, ou de contribuer à la prospérité de leur commerce.

Lord Exmouth revint le 15 septembre à Londres, et y fut accueilli en triomphateur.

FIN.

GER.

30

Sardaigne
Trapano
Palerme
SICILE
Girgenti
Le Bastion de France
C. Negre
P. Farine
Tabarca
Bone
Bugie
TUNIS
C. Bon
Pantalarée
Azadiques
Breberes
Constantine
Hamamet
Linose
Herguelic
Monaster
le Gemme
I. de Malte
Jorbus
Kairevan
Tebef
Esfakes
R. DE TUNIS
35
Sobaitele
Deusen
R
Golfe de Gabes
el Hama
I. de Zerbi
Gabes
Cafsa
Pays de Zab
Zoara Salines
Tousera
Biledulgerid
TRIPOLY
C.
Rme DE TRIPOLY
Beni Valid
M. Atlas
Pays de Gadamis
30
Rme DE HUERGUELA
Tecort
R. de TICARTE ou de TECORT
Guargala ou Huerguela
Gadamis
Desert Nyssa
Rme DU FAISAN
BEREBERES

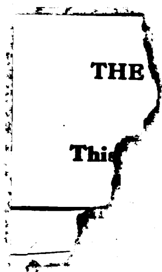
Lieues communes de France de 25 au degré
25 50 75 100

Lieues marines de 20 au degré
10 20 30 40 50 60 70 80

25
25
30



Imprimerie de David,
Boulevart Poissonnière, n. 6.


THE
Thi